



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte le mardi 14 décembre 2010 à neuf heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15 et mardi 16 novembre 2010 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2010, DF 30 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.

Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2011.

Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement.

Etat de la dette, des garanties d'emprunts et des crédits de trésorerie.

Rapport sur les contrats d'objectif et de performance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue hier en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets départementaux. Nous commençons par le vote de la lettre rectificative n° 1 G.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G, déposée par l'Exécutif, portant sur les projet de délibération DF 30-2° G et DF 31 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

Nous passons au vote des amendements relatifs au budget primitif du Département de Paris pour 2011.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 G déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au renforcement des maraudes dans les 11e et 20e arrondissements, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 G est adoptée.

La proposition d'amendement n° 3 G déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au renforcement des moyens dévolus aux actions de prévention des toxicomanies est retirée.

La proposition d'amendement n° 4 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la Mission de prévention des toxicomanies (DASES) est également retirée.

En réponse aux propositions d'amendement n° 3 G et n° 4 G, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 4 G bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 4 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 4 G bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, visant à renforcer le soutien de la collectivité envers les locataires, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G déposée par l'Exécutif, portant le sur projet de délibération DF 30-2° G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 G est adoptée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 G déposée par l'Exécutif, concernant le projet de délibération DF 30-2° G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 3 G est adoptée.

2010, DF 30-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2011.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 30-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2011, dont je vous donne lecture :

“Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 379 855 063,73 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 303 724 974,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement départemental de 2011 et dans les limites fixées par le Conseil Général, le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 29.127.275 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 200 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, pour les emprunts à réaliser en 2011 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris."

(Voir annexe n° 1).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2011, puis les recettes de l'exercice 2011.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le

chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilés (sauf 1688)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1688 : "Intérêts courus".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 28 : "Amortissements des immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Affectation N-1".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 est adopté. (2010, DF 30-1° G).

2010, DF 30-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 30-2° G, relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 G, n° 2 G et n° 3 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.022.442.005 euros

- Recettes : 3.022.442.005 euros.

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

(Voir annexe n° 2).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2011, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre et de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits

des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations des charges".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget de fonctionnement du Département de Paris de 2011, tenant compte des lettres rectificatives n^{os} 1 G, 2 G et 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 est adopté. (2010, DF 30-2° G).

2010, DF 31 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2011.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 31 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 31 G).

2010, DF-DRH 32 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services du Département de Paris pour 2011.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au projet de délibération DF-DRH 32 G relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services du Département de Paris pour 2011.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 32 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF-DRH 32 G).

2010, DASES 623 G - DF 35 G - Budget primitif pour 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à vous prononcer sur le projet de délibération DASES 623 G - DF 35 G relatif au budget primitif pour 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 623 G - DF 35 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 623 G - DF 35 G).

2010, DASES 622 G - DF 36 G - Fixation pour 2011 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au projet de délibération DASES 622 G - DF 36 G relatif à la fixation pour 2011 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 622 G - DF 36 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 622 G - DF 36 G).

Les budgets primitifs d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 sont adoptés.

Je vous en remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures est reprise à quatorze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise.

2010, SG 8 G - Avis du Département de Paris relatif au projet Arc express et au projet de réseau de transport public du Grand Paris.

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à l'engagement financier de l'Etat au Plan régional de mobilisation pour les transports.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une station "Maison Blanche" sur la ligne de métro 14.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous abordons maintenant l'avis du Département de Paris, relatif au projet Arc Express et au projet de réseau de transports publics du Grand Paris.

Notre Assemblée est donc appelée à rendre un avis sur le projet de réseau de transports du Grand Paris et, dans le même temps, se déroule le débat public sur le projet Arc Express, porté par la Région Ile-de-France et les huit départements franciliens.

Pour aborder sans polémique et avec sens du service public ce sujet majeur pour la vie quotidienne de millions de gens, je souhaite que nous repartions des besoins des Franciliens et des Parisiens.

Quelles sont aujourd'hui les attentes qu'ils expriment ?

D'abord, l'indispensable développement de transports collectifs, permettant une diversification des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle polluante.

C'est le sens de la politique que nous menons dans la Capitale depuis neuf ans, et elle a d'ailleurs permis dès à présent une baisse de 24 % de la circulation automobile et une réduction de plus de 80 % des émissions de deux des polluants les plus toxiques, le monoxyde de carbone et le benzène.

Autre priorité : favoriser les transports de banlieue à banlieue, pour que Paris, tout en continuant d'être le cœur de l'agglomération, cesse d'en être le nœud, c'est-à-dire le passage obligé.

L'enjeu est aussi de réduire les inégalités territoriales, en d'autres termes de désenclaver les zones qui, dans la métropole, demeurent isolées et difficilement accessibles.

Enfin, n'oublions pas que Paris est une capitale d'envergure mondiale qui doit continuer à attirer les investisseurs et les visiteurs. Le lien entre le centre de l'agglomération et les aéro-

ports est donc une dimension essentielle du dossier.

Comment, dès lors, apprécier les deux projets qui nous sont soumis ?

Le projet Arc Express et le plan de mobilisation constituent le cœur de la réponse. Pensé par les élus locaux qui sont au plus près des besoins des habitants, il répond à la majeure partie des préoccupations que j'évoquais à l'instant.

Ce projet dispose d'un plan de financement connu, il engage des améliorations dès les mois qui viennent, avec des investissements immédiats sur les R.E.R. par exemple, ou encore sur les tramway en cours de construction.

Quant au projet dit "réseau du Grand Paris", il nous inspire trois réserves principales.

D'abord, il se situe à l'horizon de plusieurs décennies sans calendrier précis.

Ensuite, il est conçu pour relier entre eux de grands pôles économiques ou universitaires qui n'existent encore pour la plupart que sur le papier. Je pense notamment à Saclay.

Il ne se soucie donc pas en priorité des besoins urgents de déplacement des Franciliens.

A cela s'ajoutent des questions de financement sur lesquelles nous avons toutes les raisons d'être inquiets, car depuis maintenant plus de deux ans que ce projet est étudié, aucune garantie n'a été apportée par l'État, aucune promesse n'a été tenue.

Maintenant, c'est une nouvelle taxe qui a votée en catimini à l'Assemblée nationale, sans qu'on en connaisse le taux, pour faire peser le financement du réseau du Grand Paris sur les ménages franciliens.

J'insiste sur ce point. Pendant des mois, on nous a expliqué qu'il était légitime que l'Etat se substitue aux collectivités territoriales pour piloter le développement des transports publics en Ile-de-France, pour une raison simple nous disait-on, l'Etat allait financer intégralement ces investissements.

On comprend mieux maintenant ce que l'Etat entendait par là. Ceux qui pensaient qu'il allait faire un effort sur son budget ont été bien naïfs. Sa contribution consiste tout simplement à créer un impôt supplémentaire sur les ménages franciliens, et demain sur les entreprises.

En somme, compte tenu de l'ensemble de ces données, la solution proposée au Premier Ministre par le Président de la Région nous semble la plus adaptée. C'est la voie d'une complémentarité des deux projets, reprenant l'intégralité du plan de mobilisation et d'Arc Express, et à terme des extensions issues du projet du Grand Paris.

C'est pourquoi, à ce stade, je vous propose de donner un avis défavorable au projet de réseau de transports du Grand Paris, tel qu'il est présenté dans le débat public.

Pour ce qui concerne directement le territoire parisien, l'avis qui vous est soumis, comme le cahier d'acteur que nous avons fait parvenir à la commission nationale du débat public, insiste pour que les nouveaux prolongements envisagés de la ligne 14 ne mettent pas en péril l'exploitation et l'efficacité actuelle de cette ligne.

Cet avis propose l'implantation de deux stations nouvelles : Maison Blanche au Sud et Pont Cardinet au Nord. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point. Il est, en effet, hors de question qu'un prolongement excessif de la ligne 14, au nord et au sud de Paris, en provoque la saturation et en fasse une nouvelle ligne 13.

En tout état de cause, il serait utile que l'on engage au plus vite les phases opérationnelles du projet de prolongement de la ligne 14. Je rappelle qu'il a déjà fait l'objet d'une concertation préalable en 2009 et en 2010. Or, le Gouvernement a jugé bon d'inclure ce projet dans le réseau de transports du Grand Paris, donc de le mettre à nouveau en débat. Tout cela fait perdre beaucoup de temps, il faut passer à l'action.

Mme Annick LEPETIT et M. Pierre MANSAT, que je remercie chaleureusement pour leur travail patient et précieux, préciseront tout à l'heure notre position et exprimeront notre volonté que soit enfin mis en place un vrai réseau métropolitain de transports.

Pour ma part, je souhaite que nous franchissions une étape. Les différentes contributions, qui ont nourri le débat, peuvent aider à élaborer un programme d'investissement pluriannuel à l'échelle de l'ensemble de l'Ile-de-France. En particulier, il doit être tenu compte des travaux de Paris Métropole, ainsi que de ceux des architectes de l'atelier international du Grand Paris qui préconisent, à juste titre me semble-t-il, d'articuler nouvelles infrastructures et rénovation du réseau existant.

Il est temps, mes chers collègues, de préférer aux illusions centralisatrices les partenariats, la mise en commun des moyens, dans un objectif de performance et, en un mot, l'esprit de dialogue.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à rendre l'avis de notre Département sur le projet de réseau de transports publics du Grand Paris.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est particulièrement attentif à ce qui touche les moyens de transports mis à la disposition des Parisiens et des Franciliens, car il considère que se déplacer librement est un droit, que l'égalité d'accès à la ville, à ses services, à l'emploi, ne s'entend pas sans transports collectifs efficaces.

Ce droit doit être garanti à l'ensemble de la population, quel que soit le département, la ville ou le quartier où elle réside. Or, les temps de transport entre domicile et travail s'allongent pour les Parisiens qui se rendent en banlieue, comme pour ceux qui font le trajet inverse. L'enclavement de certains territoires de banlieue persiste et continue de bloquer leur développement par l'insuffisance des infrastructures de transports.

Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, la situation se détériore dangereusement. Des inégalités fortes existent et s'amplifient du fait du désengagement massif de l'Etat et de ses choix indifférents à l'intérêt général.

Sous l'impulsion, entre autres, de la Région Ile-de-France et de notre collectivité, la question des transports et de l'aména-

gement du territoire francilien a été pensé, dès 2006 en concertation, à l'échelle de la métropole dans le cadre de la conférence métropolitaine, puis au sein de Paris Métropole.

Je tiens à saluer, à cette occasion, le travail et l'engagement exemplaire de notre ami Pierre MANSAT.

Cette volonté politique s'est poursuivie concrètement en 2009, avec la mise en place au niveau du S.T.I.F. d'un plan de mobilisation ambitieux, financé jusqu'en 2020 à hauteur de 18,9 milliards d'euros, comprenant le projet de transports collectifs Arc Express autour de Paris, et pour lequel nous attendons encore la participation de l'Etat.

A l'inverse de ces initiatives concertées, le projet du Grand Paris, qui relève dès son origine d'une démarche bien différente, autoritaire, idéologique, sans cohérence d'ensemble ; on y reconnaîtra sans difficulté la marque de fabrique du Président de la République.

Dans sa conception générale, le projet qui est présenté vise à relier quelques pôles principalement d'intérêt économique entre eux, et avec les aéroports Charles de Gaulle et Orly à l'horizon 2025-2030.

Cet objectif d'un Grand Paris, réduit à sa dimension économique, fait par conséquent peu de cas des habitants qui s'inscrivent dans ce périmètre et qui souffrent à la fois des inégalités en termes d'équipements de transports et de la vétusté du réseau existant.

Le tracé du grand huit se distingue en ce qu'il est dépourvu d'un maillage fin qui permettrait de renforcer les possibilités de déplacements courts entre différentes villes et quartiers de banlieue, pourtant indispensables pour répondre aux objectifs de qualité de vie et d'accès facilité à l'emploi.

Au contraire, le projet de nouvelles gares éloignées les unes des autres, que propose le grand huit, fait peser le risque d'apparition d'un étalement urbain tout au long de son parcours. Ce modèle de développement, nous n'en voulons certainement pas.

Ainsi, dans son versant Ouest, le grand huit prévoit de desservir le plateau de Saclay, zone à très faible densité de population, avec des prévisions de trafic voyageurs très basses, mais en revanche pour un niveau d'investissement financier prohibitif, à savoir entre 40 et 50 % du financement total du projet.

Nous ne sommes pas non plus favorables au projet de faire de la ligne 14 l'épine dorsale du réseau de transports du Grand Paris, reliant les aéroports Charles de Gaulle et Orly. Cela reviendrait à reproduire le même phénomène de saturation que nous constatons sur la ligne A du R.E.R.

Ce risque est d'ailleurs confirmé par une récente étude de l'A.P.U.R., qui prévoit une saturation de la ligne 14 reliant les aéroports Charles de Gaulle et Orly dès sa mise en service.

En outre, il s'agit d'une ligne de métro qui n'a pas vocation à s'étendre sur plus de cinquante kilomètres, d'autant que le mode pneumatique de cette ligne ne s'y prête pas. Cette éventualité doit être abandonnée au profit de l'étude d'autres pistes.

Outre ce désaccord sur la conception générale du réseau de transports du Grand Paris, sur les choix du tracé et le manque de finesse qui le caractérise, se pose la question cruciale des modes de financement du réseau prévus par le

Gouvernement. La création de la société du Grand Paris a été décidée dans un esprit de remise en cause autoritaire du principe de décentralisation et de dessaisissement des élus locaux de leurs prérogatives.

Pour assurer le financement de la société du Grand Paris, la droite a choisi arbitrairement de lui donner tous pouvoirs concernant l'aménagement urbain autour des nouvelles gares et de prélever une taxe sur les plus-values immobilières.

Bref, la philosophie du projet est la suivante : organiser la spéculation immobilière pour assurer le financement du projet et accentuer du même coup la ségrégation sociale et spatiale. Il va sans dire que nous sommes aux antipodes de notre conception d'une métropole parisienne du développement solidaire.

Pire, le Président, qui paraît-il n'a pas été élu pour augmenter les impôts, n'a pas de scrupules quand il s'agit de créer de nouvelles taxes. Ainsi, le 9 décembre dernier, dans le cadre du collectif budgétaire, l'U.M.P. a choisi de créer une taxe spéciale d'équipements spécifiques pour financer le grand huit qui viendra s'ajouter à la taxe d'habitation.

Les ménages seront donc de nouveau mis à contribution, dans un contexte économique et social extrêmement difficile et sans que cet effort supplémentaire ne s'accompagne pour eux d'une amélioration dans l'offre de transports. La majorité présidentielle poursuit son action comme elle l'avait commencé dans la seule logique qu'elle connaisse, celle de l'injustice sociale.

Nous réaffirmons ici notre volonté de voir plutôt augmenter le versement "transports" des entreprises, comme nous l'avons d'ailleurs déjà demandé à plusieurs reprises par le biais de vœux votés au Conseil de Paris.

Lors de son discours du 29 avril 2009 sur le Grand Paris, M. Nicolas SARKOZY annonçait que l'État consacrerait 35 milliards d'euros pour les transports en Ile-de-France.

Reconnaissons qu'il s'agit là d'une spectaculaire prise de conscience des besoins de la métropole parisienne en matière de transport.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite que cet engagement financier soit tenu par le Président de la République et propose un amendement en ce sens.

Toujours au chapitre des annonces jamais suivies d'effet, n'oublions pas de citer au passage la dotation d'un capital de 4 milliards d'euros pour la Société du Grand Paris qui devait être adoptée dans la loi de finances fin 2010 et qui, finalement, ne l'a pas été.

Enfin, le projet du réseau du grand huit fait naître de lourdes incertitudes quant à la prise en charge par le S.T.I.F. des infrastructures de transport que la Société du Grand Paris lui transfèrera à terme.

La collectivité parisienne, en tant que deuxième contributeur du S.T.I.F., est directement concernée par les conditions financières d'exploitation du futur réseau de transports.

Nous ne pouvons accepter que l'État, à travers la Société du Grand Paris, décide sans l'accord du S.T.I.F. et des collectivités qu'il regroupe des modalités techniques et financières d'un projet dont le financement est incertain et dont le S.T.I.F., "in fine", devra pourtant assumer les coûts de fonctionnement.

Il nous semble à cet égard pertinent que l'avis du Département demande des précisions sur le chiffrage des coûts

qui reviendront à l'autorité de l'organisation des transports, c'est-à-dire au S.T.I.F., pour relier des "clusters" entre eux.

Ces désaccords, ces incertitudes motivent notre soutien à un avis défavorable donné au projet de grand huit, car celui-ci ne correspond pas au besoin urgent du réseau de transports francilien, qu'un récent rapport de la Cour des Comptes décrit comme étant au bord de l'asphyxie.

Il ne correspond en l'état pas davantage au besoin futur de son développement à l'échelle de la métropole.

Lors de sa séance de juillet 2009, le Département de Paris a approuvé le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, financé et mis en œuvre par le S.T.I.F.

Les mesures contenues dans ce plan répondent quant à elles de manière plus adaptée aux attentes les plus urgentes qu'expriment les Parisiens et les Franciliens dans le domaine du transport, en ce qu'elles portent d'abord sur une amélioration des infrastructures existantes, en particulier le renouvellement du matériel roulant du R.E.R. A, la modernisation des lignes C et D du R.E.R., la désaturation de la ligne 13 du métro et l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées.

Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche proposent un amendement à l'avis du Département, qui vise à rappeler l'urgence de la réalisation à court terme des travaux visant à l'amélioration du réseau existant.

Ces engagements de notre majorité au sein du S.T.I.F. ont été pris de manière responsable, en assurant leur financement.

Nous demandons que l'État cesse de se désengager, comme il l'a fait notamment depuis 2002, avec des budgets pour les transports en Ile-de-France en baisse de près de 50 %.

Un vœu des Présidents des groupes de la majorité est présenté en ce sens et constitue un signal fort adressé à l'État pour qu'il assume enfin ses responsabilités envers les usagers des transports en Ile-de-France, qui souffrent quotidiennement de la dégradation du réseau actuel.

Outre l'amélioration urgente du réseau existant, il nous semble primordial d'envisager le développement du réseau de transports publics à l'échelle métropolitaine, en prenant en compte l'ensemble des besoins de la population en termes d'aménagement.

Le projet du Grand Paris affiche un objectif de 70.000 logements nouveaux mais sans aucun engagement financier et sans jamais évoquer le logement social.

Cette conception de l'aménagement du territoire francilien n'est pas la nôtre, il est nécessaire de concevoir un développement maîtrisé de la métropole parisienne, qui ne se contente pas de relier entre eux des "clusters" et qui encourage l'étalement urbain, mais au contraire un développement qui favorise l'égalité d'accès au logement, l'égalité d'accès à l'emploi et aux services publics ainsi que la complémentarité des modes de transport.

Pour l'ensemble de ces raisons, au nom d'autres choix de développement des transports et d'aménagement de Paris Métropole, nous soutenons l'avis défavorable de notre Département au projet de transport public du Grand Paris.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, chers collègues.

Il y a un malentendu. Ce n'est pas un avis sur le projet de Grand Paris que vous nous proposez, c'est un plébiscite pour Arc Express et c'est un bilan d'autosatisfaction de votre politique des déplacements.

C'est la négation du projet du Président de la République sur le Grand Paris. Or, ce projet est un projet global, destiné à marquer une étape historique dans la construction de la métropole.

C'est un projet fondé sur une vision d'avenir, à la hauteur de l'ambition d'une ville monde, telle que l'ont décrite les architectes du Grand Paris.

Arc Express ne joue pas dans la même cour, c'est un projet qui ne concerne que les transports, actuellement soumis au débat public sur deux arcs de la petite couronne, soit un tracé de 40 kilomètres, l'un au nord, l'autre au sud, devant être construits l'un après l'autre, c'est-à-dire en tout sur une période de 12 ans, Monsieur le Président, de 2011 à 2023.

Le projet de transport du Grand Paris a une autre ambition puisque, tout en intégrant 70 % de ce trajet d'Arc Express, il reliera les grands pôles les uns aux autres sur une distance de 150 kilomètres, les mettant ainsi à un temps de parcours inférieur à 35 minutes les uns des autres.

Ce projet vise ainsi à créer une véritable liaison entre les territoires, ce qui est particulièrement important en matière de réduction des inégalités sociales et permet de désenclaver des zones qui en ont particulièrement besoin, je pense par exemple à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, par exemple.

Il vise aussi à établir enfin une liaison digne de ce nom avec nos aéroports Orly et Roissy.

Je ferai remarquer qu'Arc Express ignore superbement les aéroports, et ce ne sont pas les propos de M. Jean-Paul HUCHON la semaine dernière au S.T.I.F., évoquant la ligne 7 du métro pour desservir Orly, qui vont me rassurer.

Qui peut imaginer aujourd'hui que l'on peut se passer d'une liaison directe avec nos aéroports, comme l'ont la plupart des grandes capitales, et ce depuis longtemps ?

Votre présentation de l'avis annonce pourtant des objectifs qui devraient suffire à emporter son soutien en faveur du projet de métro du Grand Paris : la nécessité d'un réseau rapide, maillé, desservant les aéroports, désenclavant l'est et améliorant les conditions de transport dans Paris.

Ces objectifs sont ceux du métro du Grand Paris, pourtant, vous refusez de le reconnaître.

Les encombrements s'élèvent le matin jusqu'à 200 kilomètres, en moyenne, pour amener les banlieusards à venir dans la capitale ou à transiter par elle. Or, pour désaturer ce réseau, il faut proposer des solutions alternatives : voiture plus stationnement plus transports en commun.

Vous serez certainement d'accord avec moi, ce n'est pas une fois que les automobilistes ont patienté une heure dans les bouchons qu'il faut leur donner une solution mais avant.

Sur ce point, Arc Express aura un impact très faible

puisqu'il est en petite couronne alors que le Grand Paris propose une double boucle, à la fois au cœur et aux portes de la métropole.

Ensuite, je voudrais dénoncer un double langage surprenant, à propos de la ligne 14, artère essentielle pour Paris "intra-muros" avec, nous y comptons bien, ses deux futures stations, Cardinet et Maison Blanche, et son prolongement au nord et au sud.

Vous faites semblant de vous inquiéter aujourd'hui d'une possible saturation à l'horizon 2035, ce qui n'est tout de même pas demain.

Ce qui est étrange, c'est que lors de la concertation qui s'est tenue cette année même, le S.T.I.F. affirmait que le nouveau trafic pourrait facilement être absorbé, à propos de son prolongement à Saint-Ouen, et de la possibilité d'un prolongement ultérieur.

Il a même été dit, je cite, que "la ligne 14 garderait encore à cette date d'importantes réserves de capacité".

Alors, il faudrait savoir.

Cette ligne automatique est celle qui transporte le plus de voyageurs au monde. Elle a également la capacité d'évoluer techniquement avec des rames plus longues et à intervalles plus resserrés entre les trains.

Il s'agit donc là d'une mauvaise querelle.

Allons encore plus loin.

Vous demandez la révision de la loi sur le Grand Paris et vous refusez l'aménagement par la S.G.P. des 400 mètres prévus autour des gares, comme si vous vouliez dénier son rôle de maître d'œuvre du projet.

Que proposez-vous ? Une posture de rejet, un repli sur le S.T.I.F. qui n'a pas prouvé depuis 2006 qu'il prenait en compte les besoins urgents des transports collectifs à leur juste mesure.

Il a fini par produire un plan de mobilisation pour les transports, pourtant une urgence absolue, qui tarde à se mettre en œuvre.

Il présente enfin aujourd'hui un budget 2011 plus que timide, puisque son niveau d'investissement est inférieur de 15 % au budget 2010.

Enfin, puisqu'à l'occasion de ce projet d'avis sur le Grand Paris, vous avez cru bon, Monsieur le Président, d'exprimer encore une fois votre autosatisfaction de votre politique des déplacements, nous avons présenté un amendement sur votre projet des voies sur berges, en raison des graves conséquences que sa mise en œuvre pourrait avoir sur les déplacements franciliens.

Monsieur le Président, ce projet ne tient pas, il ne tient pas parce qu'il est étriqué et qu'il se concentre par idéologie pure et simple sur la partie circulée alors qu'aucun transport de substitution n'est prévu et qu'il y a tant à aménager par ailleurs.

Il ne tient pas parce que le traitement des reports de circulation est sous-estimé et que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Il ne tient pas parce que c'est un projet de court terme, ne comportant que des lieux d'agrément, alors que ce sont toutes

les fonctions du fleuve qu'il faut aborder. Pour un site aussi exceptionnel, nous avons besoin d'un grand projet élaboré au niveau francilien, en concertation avec nos voisins avant et non après-coup.

C'est pourquoi nous demandons que l'Atelier international du Grand Paris se saisisse d'un projet d'aménagement global à la hauteur de l'ambition naturelle de la métropole.

Mais le plus important dans ce débat, le plus grave peut-être, est ce qui ne figure pas dans votre présentation.

Paris, autrefois ville lumière, s'éteint et se replie dans une vision passiste et inadaptée du développement de la métropole. Alors que Bombay ou Shanghai rivalisent de créativité pour émerger en tant que villes monde, Paris préfère le statu quo et manque singulièrement de projets dignes de son rang. L'agglomération parisienne est aujourd'hui une attractivité menacée par une croissance modérée, un manque criant de visibilité internationale, des inégalités croissantes entre les territoires et un réseau de transports routiers et collectifs saturé.

En dépit de vos déclarations sur "Paris Métropole", il est curieux de constater que votre politique ne concerne que la Capitale, comme si Paris appartenait aux seuls Parisiens. A titre d'exemple, votre politique de déplacements ne fait que surcharger le boulevard périphérique et transformer les Maréchaux en mur infranchissable. Alors que, dans d'autres instances, vous appelez à une solidarité de l'agglomération, vous reportez en fait les programmes sur la proche couronne, vous asphyxiez un peu plus le cœur de l'agglomération.

Face à cette attitude qu'oppose le projet du Grand Paris, ce projet s'appuie sur la Capitale qui jouit d'une notoriété historique, qui lui a permis d'attirer les plus grandes entreprises mondiales. L'excellence des chercheurs, une main-d'œuvre qualifiée et des formations de haut niveau sont des atouts majeurs pour affronter la compétition mondiale. Il faut aujourd'hui aller plus loin et c'est tout le sens des pôles de développement fondés sur la connaissance et l'innovation connectés aux aéroports. Le Grand Paris, ce sont aussi des investissements d'avenir sur la recherche, avec le plateau de Saclay, véritable campus, et la Vallée des biotechnologies dans le Sud parisien.

Face à cette ambition pour un Grand Paris de la connaissance, vous oubliez vos principes d'équilibre de la métropole en vous opposant au départ de quelques grandes écoles sur Paris.

Le Grand Paris, c'est le développement des potentiels économiques de l'agglomération, du pôle financier de la Défense à la Cité Descartes où se conçoit la ville durable, en passant par le pôle de création numérique de la Plaine Saint-Denis. 70.000 logements créés chaque année, c'est aussi un cadre de vie rénové et une cohésion sociale retrouvée en réunifiant Paris et toute sa banlieue.

Les moyens de réaliser une telle ambition existent. Le Grand Paris n'est pas une utopie mais déjà une réalité. L'Etat prend ses responsabilités, il a annoncé qu'il s'engagerait financièrement sur le projet et cet engagement se traduit dans les faits. La dotation initiale de 4 milliards d'euros n'est pas un mythe. Il s'agit d'une partie des 6 milliards d'euros prêtés aux industries automobiles au début de la crise. En mars 2014 au plus tard, la totalité des prêts sera remboursée, 4 milliards seront fléchés vers la S.G.P. ; 2 milliards ont déjà été remboursés par Renault et P.S.A. en septembre dernier. Cette dotation permettra à la S.G.P. de lancer les emprunts pour financer les grands travaux. Ceux-ci démarreront fin 2013. D'ici là, la Société du Grand Paris disposera de 561 millions d'euros par an pour

financer les études et les premiers travaux. Ces 561 se décomposent ainsi :

- 300 millions d'euros provenant de la taxe déjà existante sur les bureaux, qui sera progressivement actualisée ;

- 200 millions d'euros de la taxe spéciale d'équipement Grand Paris ; cette contribution représentera une hausse de 0,14 point du taux de la taxe d'habitation et de 0,16 point de celui de la taxe foncière ; autant dire, mes chers collègues, une goutte d'eau dans l'océan, à côté du coup de massue fiscale que vous avez pratiqué ces deux dernières années ;

- 61 millions d'euros issus de la contribution forfaitaire sur le matériel roulant acquittée par la R.A.T.P.

De son côté, dès 2011, la S.G.P. disposera donc des moyens nécessaires aux préemptions foncières autour des gares.

Quant au réseau existant, le collectif budgétaire adopté jeudi dernier renforce les moyens de l'améliorer avec les 80 millions supplémentaires de recettes qui lui sont affectées. L'Etat répond donc présent parce que le Grand Paris est un projet d'intérêt national et c'est l'ensemble du territoire national qui bénéficiera de ce nouveau souffle.

Monsieur le Président, il faut dire la vérité : nous demandons de voter contre ce projet, c'est apporter la preuve que vous ne croyez pas au Grand Paris.

Sur ce dossier des transports d'Ile-de-France, la démagogie n'est pas de mise. Il faut des moyens immédiats pour améliorer très rapidement les conditions de vie des Franciliens et stopper leurs galères. Il n'est pas question de se soucier de leur avenir en oubliant leur présent. C'est la mise en œuvre du plan de mobilisation.

Quant aux infrastructures à construire, notre avenir, le résultat des deux débats publics en cours devra donner les moyens de parvenir, dans le cadre du Grand Paris, à une convergence qui se fera au plus grand bénéfice de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, je vous informe que vous avez laissé 9 minutes 30 pour vos trois collègues.

La parole est à Mme SACHS. Non ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - C'est moi qui commence pour mon groupe, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Comme vous voulez !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Président, dans cet avis, vous avez choisi d'adopter une posture politicienne...

(Brouhaha).

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous demande d'écouter votre collègue, s'il vous plaît !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je recommence, je vous remercie.

Monsieur le Président, dans cet avis, vous avez choisi d'adopter une posture politicienne. Nous le regrettons, compte

tenu des enjeux majeurs du projet du Grand Paris, ce projet qui, comme l'a justement dit le Ministre Maurice LEROY, nous dépasse tous par son ampleur et par sa nature.

Alors que selon M. Jean-Paul HUCHON, nous serions à la veille d'un accord historique, vous semblez dépassé par les événements et même à contre-courant. Vous disiez avoir un temps d'avance mais aujourd'hui, c'est vous qui avez un train de retard.

Rappelons quand même la situation des transports en Ile-de-France et vos réalisations depuis 2001 : les Vélib', les couloirs de bus, un tramway à 1 milliard d'euros, c'est-à-dire uniquement des transports légers et de proximité.

Pour quel résultat ? Une baisse de la circulation dans Paris de 25 %, certes, mais dans le même temps, elle est devenue la ville la plus embouteillée d'Europe. Le nombre de deux-roues motorisés a explosé de 47 % en 10 ans. Le nombre de voyageurs sur les R.E.R. a augmenté de 20 % ces 10 dernières années. La ligne du R.E.R. A est la plus empruntée d'Europe avec 700.000 voyageurs/jour. Les lignes B, C et D sont totalement saturées. La fameuse ligne 13 du métro s'est transformée en cauchemar quotidien. Le constat est là : en 10 ans, la situation des transports s'est considérablement dégradée.

Pour une raison essentielle : rien n'a été fait en termes de transports lourds et structurants. C'est pourtant là que les efforts de la Ville et de la Région auraient dû être portés. 70 % des trajets s'effectuent de banlieue à banlieue : cette donnée exprime bien les besoins de transports qui auraient dû guider vos priorités d'action avec la Région. Aujourd'hui, les obligations de transit par la Capitale pénalisent les Franciliens et surchargent les lignes du centre de Paris.

Face à cette situation de sclérose, il nous faut à la fois rattraper le temps perdu et s'inscrire dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous avons ce débat sur Arc express et le Grand-huit.

Vous le dites vous-même, Monsieur le Président, l'enjeu est considérable. Alors, je ne comprends pas votre façon de vouloir caricaturer des projets, d'attribuer prétendument à l'un toutes les vertus et d'en retirer volontairement à l'autre.

Vous dites dans votre communication que votre conception du réseau des transports publics de la métropole repose sur trois principes et je vous cite : "offrir des moyens de déplacement de banlieue à banlieue, réduire les inégalités territoriales, penser l'attractivité internationale de notre métropole".

Je suis heureuse de l'apprendre et je le partage également.

Mais, Monsieur le Président, vous énoncez là, peut-être sans le vouloir précisément, les objectifs du Grand Paris.

S'il y a bien un projet qui tienne compte de la structure des déplacements métropolitains de banlieue à banlieue, c'est le Grand-huit. Son tracé en moyenne et grande couronne permet de relier les territoires en expansion à la fois entre eux et à la Capitale. D'un strict point de vue de déplacement, c'est un système efficace parce que rapide et structurant et qu'il désengorge le centre en évitant les trajets de transit par Paris.

Sur le plan du développement durable, le passage en moyenne et grande couronne apparaît aussi essentiel, si l'on veut diminuer l'utilisation de la voiture.

Je rappelle quelques chiffres.

A Paris, il y a 0,4 voiture par habitant, en petite couronne 0,9 et en grande couronne 1,35. Evidemment, plus on s'éloigne de Paris, plus on a besoin de prendre une voiture.

Vous parlez de réduire les inégalités territoriales mais le Grand-huit est le seul qui prévoit un véritable désenclavement des territoires défavorisés, ceux que M. Jean-Paul HUCHON qualifiait, je le rappelle, de "champs de patates" en novembre 2009 : Clichy-Montfermeil, Sevran, Chelles, Noisy, Champigny, Créteil, Vitry, Villejuif, Arcueil, Massy. Pourquoi ne pas, tout simplement, reconnaître que M. HUCHON a dit une grosse bêtise ?

Au lieu de cela, vous semblez le reprendre à votre compte. Comment pouvez-vous dire qu'il ne desservira pas les zones d'habitat qui en ont besoin ? Vous pensez sérieusement que ces zones ne demandent pas une action prioritaire de désenclavement ?

On ne peut pas prétendre défendre la construction du Grand Paris sans produire un effort particulier en faveur de la cohésion territoriale.

La première des libertés, cela a été dit tout à l'heure, est celle de pouvoir se déplacer. Or, la population de ces territoires défavorisés en est aujourd'hui privée. Leur desserte par le Grand Huit, c'est d'abord un moyen de pallier le sentiment d'exclusion dont elles souffrent confinées dans leur banlieue.

Vous ne pouvez pas en attribuer le mérite au projet Arc Express quand son concepteur, M. Jean-Paul HUCHON, en faisait son principal point de critique ; c'est véritablement de la mauvaise foi.

Dans votre entreprise de caricature, vous réduisez aussi la logique du Grand Huit à la liaison entre de nouveaux grands pôles de développement économique.

Je viens de vous en démontrer le contraire, me semble-t-il, mais vous devriez néanmoins vous réjouir que le projet du Grand Paris ambitionne de créer la ville monde pour faire face à ses concurrentes internationales. Ces huit pôles vont permettre de créer les conditions de la croissance et de les répartir dans la Métropole. L'Est parisien cité Descartes, La Plaine Saint-Denis, l'Est de la Seine-Saint-Denis vont en bénéficier ; c'est une formidable opportunité de croissance pour ces territoires ; c'est surtout le contraire d'une politique pour les privilégiés.

Alors, Monsieur le Président, dans le cadre du débat public, il est légitime que vous puissiez évidemment émettre des réserves et des observations sur le projet du Grand Paris, mais il aurait fallu qu'elles soient de bonne foi.

La complémentarité entre les deux projets est indéniable, puisque 70 % du tracé d'Arc Express s'insère au sein des mêmes fuseaux que le réseau Grand Paris. Il n'y a donc qu'une solution : celle de s'entendre sur un tracé commun.

Le but du débat public est précisément de travailler à ces convergences. Il serait stérile de s'opposer par principe et de rester sur un combat d'ego.

Nous considérons que ce projet civilisationnel de ville monde doit transcender les clivages.

Aujourd'hui, il semble que M. HUCHON soit prêt à faire des avancées si l'on en croit sa rencontre avec le Ministre de la Ville, M. Maurice LEROY. Continuons les négociations dans une

démarche pragmatique et de consensus pour parvenir à une solution raisonnable.

Rejeter par principe ce projet serait refuser a priori d'avoir une ambition pour la Région capitale.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, nous ne suivons pas votre avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je veux attirer votre attention sur le fait que notre séance n'est pas terminée ; il y a encore aujourd'hui et demain.

D'une part, on ne s'écoute pas beaucoup et, d'autre part, tout le monde dépasse le temps de parole. Vraiment, mon devoir est de le faire respecter !

Pour le groupe Centre et Indépendants, il restera trois minutes, je suis désolé, mais je le dis pour tous les groupes.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, notre Conseil débattait du projet de loi du Gouvernement sur le Grand Paris, centré essentiellement sur le réseau de transport décidé par le Gouvernement.

Mon groupe avait alors fait connaître son avis. Il avait qualifié ce texte de technocratique, d'archaïque et d'antidémocratique - technocratique parce qu'il reposait sur le retour à un mode de gouvernance centralisé et autoritaire de l'État, archaïque parce qu'il méconnaissait les fondements de l'aménagement urbain d'aujourd'hui, antidémocratique parce qu'il ignorait délibérément les projets librement débattus et adoptés par les collectivités locales franciliennes - et nous avions conclu en appelant l'État à un partenariat loyal et équilibré.

Puis, est venu le temps de la discussion parlementaire, dans laquelle le Gouvernement est resté totalement sourd à nos propositions.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à formuler un avis sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris. Ce réseau étant rigoureusement identique à celui qui nous avait été présenté il y a plus d'un an et les mêmes causes produisant les mêmes effets, vous comprendrez, chers collègues, que notre avis soit négatif, conformément à la délibération qui nous est proposée, car fondamentalement, nous sommes convaincus que ce projet dit "du Grand Huit" ne répond pas aux besoins des Franciliens.

Nous partageons donc les réserves exprimées dans cette délibération sur les tracés, sur la solution technique, sur les modalités de financement qui d'ailleurs restent totalement obscures à ce jour et sur la philosophie même de ce réseau dont l'objectif principal est de relier jour et nuit et à grande vitesse des pôles économiques actuels ou futurs à l'horizon de 20 ans.

Pour ne prendre qu'un exemple, toute une partie de la rocade ouest de ce Grand Huit présente une estimation de trafic extrêmement faible au regard de son coût. Avec seulement quatre stations sur la boucle sud-ouest entre Nanterre et Orly - c'était cela les champs de patates de M. HUCHON, Madame CUIGNACHE-GALLOIS - cette ligne ne drainerait que 20 % du trafic mais représenterait plus de 40 % du coût d'investissement global du réseau.

Ce choix qui vise à investir massivement dans des territoi-

res à faible densité de population et d'emploi sans même les desservir est tout simplement aberrant, alors même que certains secteurs de la grande couronne ont un besoin urgent d'investissement, tant pour de nouvelles infrastructures que pour une amélioration conséquente des réseaux existants.

De la même manière, si Paris soutient depuis longtemps le prolongement de la ligne 14 pour désaturer la ligne 13, nous sommes, en revanche, plus que réservés quant à son prolongement sur une distance de plus de 50 kilomètres jusqu'aux aéroports de Roissy et Orly.

Il n'y a pas besoin d'être devin pour savoir que cette ligne serait totalement saturée dès son ouverture.

Restent enfin, puisque le temps m'est compté, les questions de financement qui ne sont toujours pas réglées, tant sur les coûts de gestion de ce réseau qui pèseront inévitablement sur le S.T.I.F. et donc sur l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes que sur la prise en charge financière de la réalisation de l'infrastructure.

Au printemps dernier, Madame DOUVIN, M. Christian BLANC vous avait indiqué, lors du débat au Sénat sur le projet de loi Grand Paris, que c'était l'État qui paierait l'infrastructure et que l'annonce par le Président de la République d'une dotation en capital de 4 à 5 milliards de la S.G.P. interviendrait avant la fin du débat parlementaire, c'est-à-dire en avril 2010. Nous sommes en décembre et nous n'avons toujours pas vu l'ombre de cette dotation, y compris dans la loi de finances.

Vous comprendrez, chers collègues, que dans ces conditions, nous avons les plus grands doutes sur la volonté du Gouvernement de mener à bien ce réseau de transport.

Il se trouve que, de plus, bien avant ce projet de l'État, Paris s'est associée très tôt à celui de la Région et de la quasi-totalité des collectivités territoriales franciliennes. Je parle évidemment du Plan de mobilisation porté par M. Jean-Paul HUCHON, auquel je veux rendre hommage, et qui repose sur une conception du réseau des transports publics et de l'aménagement de l'Ile-de-France fondamentalement différente de celle du Grand Huit.

Quelle est cette conception à laquelle nous croyons ?

Pour l'essentiel, c'est celle d'une métropole dense dans sa première couronne, socialement mixte dans sa totalité, d'une métropole qui ne tolère pas que des territoires y restent enclavés et à l'écart de son développement. Le réseau de transport public que nous voulons en découle ; c'est celui qui correspond aux besoins de déplacements de banlieue à banlieue, qui dessert non seulement les pôles d'emploi, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, mais également les zones d'habitat comme Arc Express notamment, c'est celui qui, partant de l'existant, maille véritablement le territoire francilien, assure la correspondance entre modes de transport différents et désenclave ce qui doit l'être, c'est celui, enfin, qui contribue au rééquilibrage à l'est de la région, sans oublier, bien entendu, les urgences portant sur la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes comme celles des R.E.R. empruntées quotidiennement par plus de 3 millions de voyageurs et dont certaines lignes se trouvent au bord de l'asphyxie.

En d'autres termes, nous pensons que le cœur de la politique de transport public dont les Franciliens ont besoin est exprimé par le plan de mobilisation des collectivités franciliennes qu'elles sont prêtes, d'ailleurs, à financer en bonne partie.

Alors, dans ces conditions, que faire ?

J'avais dit au nom de mon groupe il y a plus d'un an que renoncer au partenariat avec l'État que nous réclamons toujours aboutirait à une impasse dont les Franciliens seraient les premiers à pâtir, à condition bien sûr que l'État entende les élus locaux. Ce constat est, je crois, plus que jamais d'actualité.

C'est pourquoi je me réjouis que cet avis du Département de Paris ouvre des perspectives de convergence des deux projets dans la lignée de l'initiative prise par M. Jean-Paul HUCHON au mois de novembre dernier.

À notre sens, et c'est bien le sens de cette délibération, cette convergence qui doit rechercher les complémentarités entre les deux projets en présence devrait porter bien entendu sur les tracés des infrastructures nouvelles, tant il est vrai que ceux d'Arc Express et du Grand Huit en petite couronne ne sont pas incompatibles.

De la même manière, vont dans le bon sens les propositions d'une desserte du plateau de Saclay par un transport en commun en site propre, ou la liaison de Paris avec Roissy par la ligne 14, mais au prix d'une rupture de charge à Pleyel.

Plus fondamentalement, ce qu'il faut mettre en œuvre, c'est le plan de mobilisation des collectivités franciliennes, avec une priorité affirmée en faveur des lignes de R.E.R.

Par ailleurs, la convergence au bénéfice des Franciliens devra passer selon nous a minima par un partage équilibré des maîtrises d'ouvrage auxquelles évidemment devra participer le S.T.I.F.

Tous ces éléments plaident à l'évidence pour une révision de la loi sur le Grand Paris intégrant entre autres la nécessité de disposer du S.D.R.I.F. adopté par la Région, quitte à le réviser.

Enfin, l'engagement de l'État aujourd'hui est indispensable face à l'urgence et l'ampleur de ces projets. C'est pourquoi notre majorité parisienne a déposé un vœu pour que le Maire de Paris le saisisse à ce propos.

Pour conclure, nous appelons l'État à entrer dans la logique d'un véritable partenariat avec les collectivités locales, à réviser la loi sur le Grand Paris afin de ne pas créer une paralysie sur tous ces projets essentiels pour les Franciliens. L'avenir de l'Ile-de-France en dépend. Nous espérons donc que le Gouvernement s'y engagera et donnera très prochainement tort à Mme DOUVIN. Pour notre part, nous y sommes prêts.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN. - Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi d'abord d'exprimer notre satisfaction que nous puissions tenir un tel débat au sein de notre Assemblée sur une question majeure pour l'avenir de notre agglomération et donc de notre ville.

Malgré tout, je veux d'abord exprimer nos regrets, qui ne tiennent pas aux choix de notre Municipalité, que le débat sur la métropole se résume aujourd'hui à des choix binaires sur un réseau de transports publics, sujet certes important et dont vous savez qu'il me tient à cœur, mais qui ne saurait résumer à lui seul les questions majeures qui se posent à notre agglomération.

Depuis 10 ans, notre ville, grâce notamment à M. Pierre MANSAT, qui se démultiplie dans un dialogue continu avec l'ensemble de nos voisins, porte le souci permanent de construire la métropole, de dépasser les frontières étroites du petit Paris.

Nous ne méconnaissons pas les obstacles, les freins, les inquiétudes qu'il faut lever une à une et nous pouvons constater les progrès effectués depuis 10 ans. Nous savons que ce long cheminement est sans doute incompressible. Mais au regard des enjeux majeurs de dysfonctionnement de notre agglomération, de souffrance d'une part importante de sa population, que ce temps nous paraît long ! Que nous aimerions que l'on puisse aller plus vite vers la métropole !

Vous pouvez d'autant plus compter sur nous pour continuer de porter fortement cette volonté que nous avons de grandes ambitions pour cette métropole.

Elle peut être une chance formidable pour notre territoire si nous en faisons un outil de redistribution des richesses et de péréquation fiscale dans une agglomération qui voit chaque année s'accroître les disparités entre quartiers riches et quartiers pauvres.

Elle peut l'être aussi comme outil de transformation écologique de notre territoire, non seulement dans le domaine des déplacements sur lequel je reviendrai dans un instant, mais aussi en matière de lutte contre le dérèglement climatique et la dépendance pétrolière, et c'est notamment dans cet esprit que nous portons l'idée d'une S.E.M. énergétique métropolitaine.

Elle peut l'être encore comme outil de rééquilibrage territorial et de mixité des fonctions, alors que notre agglomération souffre des migrations quotidiennes imposées à nos concitoyens entre zones de logements d'un côté et zones de bureaux de l'autre, dont La Défense est l'exemple le plus caricatural et où certains voudraient encore accroître la densité de bureaux en détruisant le peu de logements qui y reste.

Enfin, cette métropole serait aussi une formidable occasion pour revitaliser la démocratie locale face à un État omniprésent et omnipotent, en donnant une véritable puissance d'action commune à nos collectivités pour décider elles-mêmes de nos destins.

Le débat sur les transports est donc essentiel mais ne saurait occulter tous ces autres chantiers majeurs.

Après ces regrets, j'en viens donc au fond même du dossier, et je le dis d'emblée : l'avis proposé correspond très largement à notre propre analyse.

Oui ! Il y a absolue nécessité à mettre en œuvre au plus vite le plan de mobilisation pour les transports élaboré par la Région. Il y a un retard gigantesque à rattraper après les longues années de sous-investissement qu'a connues notre région à l'époque du S.T.P., piloté par le seul État.

Depuis la décentralisation, les collectivités locales ont pu prendre en main la politique des transports publics et élaborer ce plan prioritaire qui est notre feuille de route commune. Je ne peux que souligner l'importance extrême d'Arc Express dans ce dispositif. Il y a une injustice historique à ce que Paris soit doté d'un aussi bon réseau de transports collectifs, et la petite couronne d'un aussi mauvais. Si nous voulons résoudre nos problèmes communs de mobilité, de droit à l'accès à la ville et au marché du travail pour tous, de réduction des consommations énergétiques liées à l'automobile et des pollutions qui en découlent, nous avons besoin d'une rocade de métro tel qu'Arc

Express. C'est l'intérêt de l'agglomération et c'est aussi l'intérêt des Parisiens qui, faute de ce réseau, respirent aujourd'hui quotidiennement un air toxique.

Oui ! En conséquence, il faut mobiliser les moyens financiers permettant de répondre à cette urgence, et c'est la raison pour laquelle nous voterons évidemment le vœu commun de la majorité municipale pour que l'État prenne sa part au financement de cet investissement ; une part certes minoritaire, car nous sommes des collectivités responsables, mais qui correspond grosso modo à la part de financement que l'État attribue aux projets des autres collectivités partout en France.

Oui encore ! Nous nous élevons avec le projet d'avis contre la façon dont l'État veut forcer la main des collectivités locales et des habitants en nous imposant le caricatural Grand Huit de M. BLANC.

Certes, l'hérésie que constituait un ministère à la région capitale a disparu, mais hélas, pas son succédané. Beaucoup a déjà été dit par les précédents orateurs sur l'aberration de ce projet, qui est avant tout un cadeau royal du Président de la République à ses amis bétonneurs, et il en a beaucoup, y compris sur les terres agricoles du plateau de Saclay.

Pour changer, je me permettrai d'attirer votre attention sur l'avis émis, non pas par des élus de gauche, mais par un organisme de l'État rattaché au M.E.D.E.T... Je ne sais plus comment il faut le dire... Vous savez, ce grand Ministère, dit au départ de l'écologie, et qui n'arrête pas de changer de nom chaque fois qu'on l'ampute de compétences.

Cette instance, c'est l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Son avis date du mois d'août, et il vaut son pesant d'or, tant il dénote par rapport au rapport officiel de l'État sur ses propres projets.

Ce rapport n'hésite pas à souligner les incohérences qui ont présidé à l'élaboration de ce projet. Je n'en cite qu'une : "Les calculs justifiant la pertinence du Grand Huit, qui sont fondés sur une croissance de la population trois fois plus importante que celle prévues par l'I.N.S.E.E., 669.000 habitants d'un côté, 1,8 million de l'autre", une paille...

Avec de telles approximations, pas étonnant que cette autorité s'inquiète de la réalité des prévisions de trafic et des modélisations effectuées par la société du Grand Paris et qu'elle s'interroge, doux euphémisme, pour savoir si les impacts du Grand Huit seront positifs ou négatifs d'un point de vue environnemental.

Quand on connaît la prudence traditionnelle des organismes de l'État sur leurs propres projets, tout est dit dans cet avis sur le côté artificiel, technocratique et totalement détaché de l'intérêt général de ce projet de Grand Huit auquel nous avons bien raison de donner un avis défavorable.

Pour autant, afin d'améliorer encore l'avis qui nous est proposé, notre groupe a déposé un certain nombre d'amendements que je voudrais ici expliquer succinctement.

Deux d'entre eux portent sur une proposition qui me tient à cœur et dont j'ai vu avec plaisir qu'elle a été reprise par l'atelier des architectes. Je l'ai dit, nous sommes très favorables à la réalisation des infrastructures lourdes prévues par le plan de mobilisation des transports. Mais elles ont deux handicaps : elles coûtent cher et sont longues à mettre en œuvre.

Or, la lutte contre le désenclavement des quartiers les plus déshérités de notre agglomération tout autant que la lutte contre les pollutions nécessitent encore plus qu'ailleurs des réponses immédiates.

C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons inscrit dans le Plan de déplacement de Paris, notamment pour le péri-phérique, comme nous l'avons dit lors de la campagne des élections régionales, et comme le disent aujourd'hui les architectes, nous proposons dès maintenant de renforcer le réseau de transports publics par des lignes de bus express reliant les quartiers enclavés avec les pôles d'emploi. Et pour que ces lignes soient rapides, nous proposons de réserver une voie de circulation de nos autoroutes et voies rapides à ces lignes de bus ainsi qu'aux taxis, aux véhicules transportant au moins trois personnes et aux véhicules les moins polluants. Beaucoup de pays le font déjà, même les Etats-Unis, le pays où l'automobile était reine, il y a peu encore. Il serait temps que l'on mette de l'intelligence dans nos voies dites rapides et si souvent saturées, faute d'organisation.

Autre sujet sur lequel nous vous proposons d'amender l'avis, le projet C.D.G. Express. Notre Assemblée en a déjà débattu à plusieurs reprises. Nous considérons que c'est un projet totalement à contre-courant.

Outre que ce projet est bâti sur des hypothèses économiques absurdes, supposant une croissance exponentielle du trafic aérien, alors que le prix du pétrole aura un impact négatif massif sur ce trafic dans les années à venir, il s'inscrit surtout dans une logique que nous ne cessons de dénoncer, celle d'un transport à deux vitesses, conforme à l'idéologie du Gouvernement : aux "golden boys" et aux voyageurs aisés, un transport rapide et confortable, privé mais subventionné par le contribuable, et pour le reste de la population, le R.E.R. B, un transport public certes encombré où cohabiter avec l'infrequente population de Seine-Saint-Denis, mais qui pourrait nettement s'améliorer, en qualité comme en quantité, si on lui accordait l'attention que l'on accorde à C.D.G. Express.

Pour nous, pas d'ambiguïté, notre avis devrait être une bonne fois pour toutes de dire que ce projet est obsolète, en confirmant que dans transports publics, il y a bien le mot "public".

Notre amendement suivant porte sur le réseau ferroviaire, celui de la S.N.C.F. Nous considérons, comme le projet d'avis, qu'une attention insuffisante a été accordée par les projets actuels au devenir de ce réseau, tant en ce qui concerne les gares TGV actuelles et à venir, qu'en ce qui concerne la modernisation des lignes de trains de banlieue, et celles des T.E.R. des régions voisines qui joignent notre agglomération. D'où notre proposition que soit examinée l'idée, déjà envisagée par la S.N.C.F., d'une rocade rapide en moyenne couronne qui relie ces gares.

J'en viens au sujet du fret. Je me réjouis que ce sujet ait une part conséquente dans cet avis, tant j'ai souvent regretté par le passé que cette question soit négligée par les experts des transports, considérant souvent cette question comme plus complexe et moins noble. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur d'un point de vue écologique et économique : comment acheminer les marchandises vers la ville, en réduisant les pollutions, dans un monde où le prix de l'énergie ira croissant ?

Même si une bonne part des enjeux dépasse la Ville de Paris, nous avons notre rôle à jouer. Nous avons commencé à le faire, lors du précédent mandat, avec la petite reine et d'autres

initiatives, pour réintroduire des espaces logistiques au coeur même de la ville. L'objet de notre amendement est de réaffirmer cette volonté et de poursuivre cette action.

Enfin, notre dernier amendement porte sur les questions financières.

Plusieurs pistes sont évoquées dans l'avis. Nous voulons en ajouter une, en application du principe pollueur-payeur. Depuis de nombreuses années, nous soulignons l'aberration que constitue l'utilisation gratuite des autoroutes et voies rapides franciliennes...

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut conclure, Monsieur BAUPIN.

M. Denis BAUPIN. - ... par les poids lourds en transit - je suis en train de conclure - alors qu'ils paient s'ils utilisent l'auto-route internationale : on est quasiment dans le "pollueur-payé". Nous proposons donc d'inverser la logique et de dégager ainsi des moyens utiles pour financer les transports publics.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, nous voterons donc d'autant plus favorablement cet avis que nos amendements auront été pris en compte, car nous considérons que les questions traitées par cet avis sont prioritaires, aussi bien pour la transformation écologique de notre agglomération que pour sa cohésion sociale et son efficacité économique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE. - Chers collègues.

Dans le peu de temps imparti, je voudrais vous faire entendre un message simple : enfin, enfin, nous parlons du Grand Paris, de la métropole. Enfin, depuis 2001, grâce à M. Bertrand DELANOË avec M. Pierre MANSAT. Et enfin, une volonté est désormais exprimée au sommet de l'Etat, même si les conséquences sonnantes et trébuchantes ne sont pas au rendez-vous.

J'ai tellement prêché dans le désert pour cet enjeu métropolitain que j'aurais sans doute fini par perdre espoir. Aujourd'hui, une formidable opportunité existe sur le plan des transports. Il faut la saisir.

Bien sûr, le projet du Gouvernement est critiquable. Des gares trop espacées, une déserte de proximité insuffisante, donc un projet tracé contestable, et surtout au sud-ouest des financements absents.

Bien sûr, le projet régional Arc Express, et l'ensemble du projet d'amélioration de l'offre de transports régionale, est légitime, soutenu par les collectivités locales. Mais, à l'évidence, il faudra additionner les volontés, les légitimités et les sources de financement, celles des collectivités et celles de l'Etat, pour aboutir rapidement à un grand projet commun d'intérêt général.

Monsieur le Président, vous êtes contraint pour faire entendre vos objections au Gouvernement de nous proposer d'y donner un avis défavorable, mais vous le faites dans un esprit ouvert et constructif, comme le Président de la Région.

Je me réjouis de cette ouverture d'esprit et, comme Conseiller de Paris du MRC, je manifesterai cette même volonté de convergence républicaine sur un sujet capital pour Paris, sa

métropole, et pour notre pays, dont c'est la locomotive, en optant pour une abstention constructive.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un orateur qui a tenu son temps, qui était pourtant très court. Merci.

Monsieur LELLOUCHE, vous avez la parole.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, faute de temps, je serai aussi extrêmement bref.

Je voulais vous dire, Monsieur le Président, qu'au-delà de nos différends politiques, cette discussion sur les transports de la métropole parisienne à l'horizon des vingt prochaines années, vous donnait le choix, au fond, et nous donne à nous, collectivité territoriale, le choix entre deux options.

Soit vous vous élevez au rôle qui devrait être le vôtre, Monsieur le Président, qui est le bâtisseur de cette métropole à horizon de vingt ans et, dans ce cas, il faut aller de l'avant. Il faut imaginer le Paris de l'avenir, dans une société humaine qui comptera 7 milliards d'habitants et où Paris devra peser sur la scène internationale. Soit, au contraire, vous faites de la proximité pour continuer à n'imaginer Paris qu'à l'intérieur de son périphérique.

Cette affaire des transports est tout à fait stratégique, d'ailleurs en cohérence, pardonnez-moi, avec cette vision extrêmement décevante qui est la vôtre, vous vous rabattez sur l'Arc Express, ce que vous appelez la rocade complète de métro automatique en petite couronne, c'est-à-dire au fond un peu plus que la même chose, sans vous préoccuper de l'avenir économique de la Capitale.

Le projet que le Président de la République, le Gouvernement, la majorité nationale, c'est de penser Paris dans une agglomération monde, et donc de proposer un système de transports qui relie, comme le font d'ailleurs la plupart des grandes villes autour de nous en Europe et dans le monde, le cœur d'habitation, le centre ville, à l'ensemble des pôles économiques, d'où le grand huit et d'où le projet de transports qui vous est proposé.

D'ailleurs, dans votre projet de délibération, vous dites vous mêmes qu'il ne s'agit pas d'opposer les projets locaux et le projet de métropole, mais au contraire d'en trouver les complémentarités. Or, malheureusement, le langage que vous utilisez vous même est un langage de combat idéologique, quand vous parlez de contresens historique, d'aberration économique ou urbanistique. Je pourrais vous renvoyer le compliment sur votre politique de circulation, comme l'ont souligné avant moi Mme CUIGNACHE-GALLOIS ou Mme DOUVIN.

Ce qui est ennuyeux également, et il me reste quelques secondes, ce sont les contrevérités que vous énoncez dans votre argumentaire. La première consiste à dire que Saclay n'existera pas - c'est choquant d'entendre cela de la part du Maire de Paris -, d'autant que Saclay fait déjà l'objet d'un programme extrêmement ambitieux - l'E.N.S. de Cachan, Centrale, l'université de pharmacie, les Mines s'y installent -, en s'appuyant sur une dotation capitale de 850 millions d'euros, auxquels s'ajoute un milliard d'euros apportés par les différents acteurs.

Vous savez, Monsieur le Président, que ce Gouvernement

est celui qui fait le plus d'efforts en matière de recherche. J'en veux pour preuve d'ailleurs l'attitude de la communauté de recherches elle-même.

Toute aussi grave est votre assertion selon laquelle l'ensemble de ce projet n'est pas financé. Vous écrivez que vous vous opposez, je cite : "à toutes augmentations de la fiscalité des ménages franciliens". En la matière, Monsieur le Président, vous êtes expert, puisqu'en l'espace de deux ans vous avez augmenté les impôts de 26 % et en dix ans vous avez recruté 10.000 fonctionnaires. Et c'est vous qui donnez des leçons de bonne gestion financière pour ce projet à l'Etat !

Au total, je trouve vraiment que la position qui est la vôtre est décevante, elle est tout à fait idéologique, elle ne sert pas l'intérêt de Paris, elle ne présente aucune vision pour l'avenir de notre Capitale. En un mot, c'est une occasion ratée de vous hisser au rôle qui devrait être le vôtre. Je dis cela sans aucun a priori et avec vraiment beaucoup de regret.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Madame SACHS, vous avez la parole et vous disposez de trois minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je ne souhaite pas limiter le débat d'aujourd'hui sur le Grand Paris à son seul volet du transport public.

En réduisant ainsi le champ du débat, on risque d'en oublier la raison même du projet : l'aménagement et le développement du territoire pour que Paris, ville monde dans une planète globalisée, maintienne ou retrouve sa place dans le concert des métropoles de demain.

Comme le rappelle l'article premier de la loi du 3 juin, le projet est urbain, social et économique, d'un intérêt national, car il unit les grands territoires stratégiques au premier rang desquels Paris est le cœur de l'agglomération parisienne.

"Le Grand Paris ne se résume donc pas à un grand métro". C'est la phrase d'accroche du premier message de M. Maurice LEROY, nouveau Ministre de la Ville, en charge du projet après M. Christian BLANC et M. Michel MERCIER.

Ce projet n'est ni de Droite ni de Gauche, c'est un projet de civilisation qui transcende les clivages.

L'ambition de ce chantier présidentiel est de donner une réponse à l'attractivité en berne de notre pays, à la croissance au ralenti de la zone euro.

Chercher la croissance n'est pas chez moi une idée fixe mais la conviction qu'elle seule crée de véritables emplois, des richesses indispensables au financement de notre modèle social.

Nous pensons, Monsieur le Président, que les huit pôles de développement dont Saclay - et pas hors Saclay -, ne sont pas réservés à des privilégiés. Ils offrent une véritable opportunité pour les zones aujourd'hui dites défavorisées.

Ils seront autant de leviers vers une économie de la connaissance et de l'innovation.

Dans cette perspective, le grand huit permettra d'assurer la fluidité entre les différents "clusters" et la Capitale.

Quant à son tracé définitif, le débat public suit son cours et un accord de bon sens est en passe d'être trouvé, malgré le débat de cet après-midi.

Monsieur le Président, au regard des enjeux considérables qui impliquent la construction du Grand Paris, notre Conseil doit s'engager davantage dans ce débat.

Renforcer l'attractivité de la métropole, c'est l'ouvrir sur le monde par son port, par la Seine mais aussi par ses aéroports.

C'est pourquoi je vous propose un nouveau concept, celui d'Aérotropolis, imaginé par KASARDA, qui analyse comment les aéroports sculptent le développement économique et urbain au XXI^e siècle.

Les autoroutes l'ont fait pour le XX^e, les chemins de fer au XIX^e, comme les ports au XVIII^e.

Voilà pourquoi réduire le projet Grand Paris à son seul réseau de transports, même ultramoderne, semblerait inapproprié, bien qu'il participe au pouvoir de séduction d'une métropole mondiale.

Aussi, nous porterons un Grand Paris vivifié par le dynamisme de toute la métropole, unifiée autour de Paris.

"Vouloir toujours, c'est le fait de Paris", disait Victor Hugo. Aussi, Monsieur le Président, faites entendre votre voix de Paris.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, je ne crois pas que je suis d'accord avec vous sur le fond.

Vous avez tenu votre temps de parole et vous avez beaucoup de mérite, parce qu'il y avait pas mal de brouhaha.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, c'est non sans une certaine tristesse ou non sans une forme d'amertume que je m'inscris dans ce débat.

En effet, si la question des transports avec celle du logement sont les deux grands sujets de préoccupation pour les Franciliens, ce débat s'organise dans la pagaille.

Je ne sais pas s'il s'agit d'une pagaille indescriptible, je ne sais pas si les flocons de neige feront tache d'huile, je ne sais pas si les services de Météo France l'avaient prévu ou non, mais nous constatons tous l'épais brouillard dans lequel s'organise ce débat public sur les transports.

Pourtant, les choses avaient plutôt bien commencé.

Le grand concours international, suite auquel furent mobilisés parmi les plus grands architectes et urbanistes, où la Ville de Paris a d'ailleurs pris toute sa part, fut un préalable utile qui aurait dû organiser et sous-tendre ce débat.

Bien entendu, il eût fallu s'en servir comme base de dialogue entre l'État et les collectivités locales.

Tout cela, nous le savons, a été balayé, je dirais est parti en fumée, si je voulais être taquin.

Pourtant, l'importance des enjeux m'amène à plus de gravité. En effet, ce n'est pas qu'un problème de méthode, c'est un problème de démocratie.

Ne pas avoir respecté les élus, ne pas avoir engagé un minimum de concertation préalable nous conduit aujourd'hui à devoir engager le débat devant les Franciliens avec deux projets.

Si l'on peut se réjouir que l'on tente de les faire converger, cela reste très frustrant de voir ainsi s'éloigner la perspective d'un véritable débat démocratique.

Pour en revenir au projet et singulièrement à la situation du sud-est parisien, nous nous trouvons dans une impasse révélatrice d'un défaut de concertation et d'analyse préalable.

Que nous ont dit les architectes sur le débat du Grand Paris ? Ils ont dit avec force qu'il convenait de partir de l'actuel pour développer l'Île-de-France, qu'il fallait imaginer la nouvelle ville durable, en privilégiant la compacité et la densité au centre, qu'il convenait de développer les transports en privilégiant les projets les moins coûteux pour permettre une desserte fine et rapide à mettre en œuvre, et quand je vois la situation du 13^e et d'Ivry, je constate des orientations contraires.

Ainsi, toute la force de nos nouveaux rapports avec les villes limitrophes est de considérer que le développement de "Paris-Rive gauche" et celui de l'opération Ivry Confluences ne sont pas concurrents mais bien complémentaires.

Pour assurer cette réussite, nous sommes allés jusqu'à financer ensemble, Paris et Ivry, les études de prolongement de la ligne 10 du métro.

Voilà une possibilité de développement extrêmement importante, tant en termes d'activité que de logement, située au cœur de l'agglomération et non dans les champs de betterave, et tout cela est ignoré, même pas pris en compte, aucune demande de rendez-vous avec le feu Secrétariat d'État n'a eu de suite.

Je retrouve une situation analogue avec la ligne 14. Le prolongement de la ligne 14 aux Olympiades fut l'objet d'une longue bataille et a donné lieu à une véritable mobilisation des habitants du 13^e arrondissement.

Cela étant, cela a pris du temps mais cet argument fut écouté car il était juste et la station Olympiades a vu le jour.

Concernant la future prolongation de la ligne 14, il semble que tout dialogue sérieux soit écarté. C'est d'autant plus regrettable que ce barreau central, ce lien rendu possible entre Orly et Roissy est un sujet qui, "a priori", rassemble.

Cela ne peut pas se faire sans étude sérieuse. Le bon sens impose par exemple d'éviter que ce lien ne s'opère qu'avec une simple ligne de 50 kilomètres de long.

À l'échelle du 13^e arrondissement, que constatons-nous ? Pas de réflexion sur une station intermédiaire entre le 13^e et le Kremlin-Bicêtre, une station Maison Blanche pourtant prévue à l'origine est rayée de la carte, le développement du quartier de la place de Rungis, où une Z.A.C. est en train d'éclore, n'est même pas pris en compte.

J'ai donc pris l'initiative de lancer une pétition, qui a déjà recueilli 3.000 signatures.

Le Conseil du 13^e a voté à l'unanimité le soutien de cette

initiative et la décision de déposer un cahier d'acteur, pour parler station Maison Blanche et desserte de la place de Rungis, a été prise.

Bien évidemment, il convient de réintroduire au nord la station Pont Cardinet, avec la même logique.

De manière plus générale, ne pas prendre en compte les 70 opérations d'aménagement parisiennes et leurs conséquences en besoin de desserte n'est pas sérieux car, et ce sera ma conclusion, si les élus parisiens sont les premiers à considérer qu'il est impératif de privilégier les liaisons banlieue/banlieue, si le Maire de Paris avait d'ailleurs pris l'initiative de demander leur développement, si les élus parisiens ont montré leur volonté de participer aux efforts budgétaires, avec d'ailleurs une contribution au S.T.I.F. en augmentation de 70 % ces dernières années, il n'est pas pour autant acceptable d'ignorer la voix des Parisiens, il n'est pas acceptable de ne pas entendre la voix des collectivités franciliennes, il n'est pas envisageable de se lancer dans ces projets sans une vue claire sur leur financement et sans une véritable participation de l'État.

La main tendue par le Président de la Région doit être saisie, c'est le sens de l'avis que nous portons aujourd'hui.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en exprimant l'avis du Département sur le réseau de transports du Grand Paris, nous avons évidemment une occasion unique de remettre Paris dans la course et de redonner à notre Ville son rôle central dans cette agglomération.

En effet, Paris, depuis plusieurs années, est la grande absente des débats sur l'urbanisme futur de l'Ile-de-France puisque le projet de schéma directeur régional et le projet Arc Express ignorent totalement la Capitale.

Malheureusement, Monsieur le Président, vous manquez cette occasion, une fois de plus, puisque l'exercice consiste à établir une synthèse des différents projets et d'exprimer nos priorités.

Or, vous énumérez le catalogue des diverses demandes de nos voisins ou de nos partenaires.

En ne voulant fâcher personne, vous en oubliez tout simplement Paris. Les seules revendications concernant la Capitale sont les deux stations de la ligne 14 et la modernisation de l'existant.

C'est bien maigre comme vision d'une politique des déplacements ambitieuse à l'échelle de la métropole.

C'est aussi maigre que votre bilan, qui se résume à avoir fait de Paris la ville la plus embouteillée d'Europe, puisqu'une étude vient de le constater. Or, les facilités de déplacement sont essentielles pour assurer la compétitivité du territoire.

A cet égard, Paris est déclassée et a pris du retard.

Tous vos grands projets de transport, que ce soit le tramway ou les couloirs de bus, sont fortement consommateurs d'argent public, d'une faible utilité, quand ils ne sont pas contrepro-

ductifs.

Vous ne pratiquez jamais l'évaluation des projets, ni avant, ni après. A ce propos, le dernier bilan de l'observatoire des déplacements date de 2008.

Votre projet de fermeture des voies sur berge à la circulation n'échappe pas à ces règles puisque, lancé sans concertation préalable, sans étude d'impact, son objectif est purement ludique ou pour satisfaire finalement votre ego.

Notre métropole a besoin d'une autre ambition et nous ne devons pas craindre de voir les choses en grand.

Quand la première ligne de R.E.R. fut inaugurée, elle était perçue à l'époque comme surdimensionnée. Aujourd'hui, c'est l'une des plus chargées au monde.

Les transports rapides, fiables, confortables, sont la condition nécessaire pour réduire la fracture territoriale et faire baisser la pression que Paris subit sur le logement.

Aussi, je propose que vous puissiez réorienter l'argent que vous gaspillez en achetant des logements occupés vers le financement de réseaux rapides du Grand Paris.

Les gens hésiteront beaucoup moins à habiter plus loin de Paris s'ils ne mettent pas plus de temps pour se rendre à leur travail ou sur leur lieu de loisirs. Avec des transports modernes et efficaces, les habitants des quartiers retrouveront l'accès aux richesses de la ville et les entreprises s'installeront et se développeront beaucoup plus facilement. Il faut donc frapper vite et fort, comme Madrid en 2003 était capable d'inaugurer 47 kilomètres de métro, alors qu'en Ile-de-France, c'était 1 kilomètre les meilleures années. La priorité doit être accordée aux transports les plus efficaces, les plus attractifs et les plus rentables pour la collectivité que sont le métro et le R.E.R., c'est-à-dire l'inverse des choix que vous avez opérés jusqu'ici.

Paris doit avant tout être le lien avec le monde entier par une liaison ferroviaire aéroportuaire, au standard international, et militer pour que Roissy puisse se développer afin de conserver son avantage compétitif face aux autres plates-formes européennes. Paris doit également rester au cœur du réseau ferroviaire national en se dotant d'une gare centrale T.G.V. L'idée a déjà été émise, il faudrait la mettre à l'étude.

Nous devons également veiller à ce que les transports du Grand Paris obéissent aux principes qui ont fait le succès de ceux de Paris, à savoir un réseau standardisé, maillé et hiérarchisé, simple d'utilisation et qui offre le choix entre différents modes de déplacements.

Comme vous le voyez, il ne faut pas considérer que le réseau des transports parisiens est achevé, mais poursuivre son développement et le porter au meilleur standard pour le connecter à tous les autres réseaux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai un peu de mal à m'y retrouver dans les critiques de l'opposition parce que tout à l'heure j'entendais une oratrice me dire que je ne m'occupais pas assez des voisins, de la banlieue, et là je crois que je viens d'entendre que je m'en occupe trop. Bon !

Mais sur l'ego, je vous promets d'y réfléchir et de vous prendre comme exemple.

(Rires).

Avec ça, je vais sûrement m'améliorer, mais je veux progresser sur votre chemin.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Je tiens à féliciter l'Exécutif, particulièrement Mme Annick LEPETIT et M. Pierre MANSAT, pour la qualité de leurs travaux, et à saluer votre volonté, Monsieur le Président, qui, depuis 2001, par un dialogue incessant, a permis au projet Arc express de voir le jour dès la Conférence métropolitaine de 2006.

Je salue également la mesure de vos propos qui travaillent à rendre les deux projets complémentaires.

Vos efforts sont méritoires, tant ces projets répondent à l'origine à deux conceptions diamétralement opposées. Peut-être ont-ils porté leurs fruits, si l'on en croit "le JDD" de dimanche dernier.

Par son projet, le Gouvernement de M. Nicolas SARKOZY créait un projet pharaonique pour hommes d'affaires et touristes mais pas pour les Franciliens. On supputait que les fonds seraient levés grâce à l'opération du Saint esprit, puis on reportait l'ensemble du coût, y compris l'exploitation, sur les collectivités franciliennes et les usagers. M. Maurice LEROY apporte une nouvelle piste qui fera plaisir à la droite parisienne : l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe sur les bureaux que vous avez dû voter, Mesdames et Messieurs, jeudi soir à l'Assemblée nationale. Vous nous bassinez avec les augmentations d'impôts lorsqu'ils sont réinvestis au profit des Parisiennes et Parisiens, mais vous les votez sans vergogne pour satisfaire les caprices du prince !

C'est symbolique des méthodes de la droite et, in fine, d'une conception différente des rapports entre le peuple et ses représentants.

Le projet d'Arc express repose sur une large concertation de quatre ans, avec de nombreuses collectivités locales et les habitants, avec plusieurs tracés qui ont permis des aménagements ; je pense notamment à la station du métro Pont Cardinet.

Ce projet, fort complet, répond à un impératif économique et à l'égalité face aux transports. Car l'inégalité d'accès, vous le dites très bien, Monsieur le Président, n'est qu'un autre nom pour désigner l'injustice sociale. C'est dans les zones les moins couvertes par les services publics que se trouvent nos concitoyens les plus modestes.

Projet collectif, projet concerté de notre côté ; de l'autre, le projet du Grand Paris bouclé en quatrième vitesse. Jugez un peu : suite à une déclaration de M. Nicolas SARKOZY, création d'un secrétariat d'Etat en mars 2008 ; trois mois après, consultation internationale ; puis, en juin 2010, loi relative au Grand Paris ; puis le ministère n'est pas renouvelé !

Passons !

Cerise sur le gâteau du projet initial du Grand Paris, qui ne prévoyait ni le financement ni la moindre coopération, ni l'expertise des besoins des populations franciliennes, la page 7 de la synthèse...

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez une seconde, parce qu'il y a du bruit, de tous les côtés.

Écoutez Mme BACHE, puis Mme KUSTER et, après, les réponses !

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

... la page 7 de la synthèse prenait bien acte de l'existence de projets antérieurs. Mais c'était à eux de s'adapter, alors que, cependant, ils étaient décrits comme étant, je le cite : "adressés en direction des quartiers les plus défavorisés". L'idée était simple : d'un côté, la noble question de l'économie et de son développement, chose sérieuse qui doit être gérée par le Gouvernement et, de l'autre, l'accessoire, le social, les besoins de la population que les collectivités locales doivent rendre compatibles. C'est ce concept même que la gauche a toujours refusé.

En effet, il y a nécessité d'allier bien-être de la population et dynamisme économique.

La volonté d'Arc express est donc logiquement de desservir les lieux de vie et de travail afin d'essayer de casser la spirale du métro-boulot-dodo et de contribuer à supprimer le schisme entre l'Est et l'Ouest de Paris. Il est important de relier les aéroports, le centre de Paris, les quartiers d'affaires et les centres touristiques pour notre dynamisme économique, mais se limiter à cela est une hérésie. Moins 30 minutes de Roissy à la Défense, moins 20 minutes d'Orly à gare de Lyon, bien, mais aussi, même si cela fait moins classe, moins 20 minutes pour les salariés habitant la couronne et se rendant à Créteil, Villejuif, Aubervilliers ou Gennevilliers. Sans parler de tous ceux qui en auront fini avec les bouchons pour se rendre à leur travail.

Je terminerai par ce qui m'apparaît comme deux points noirs du Grand Paris :

- le prolongement de la ligne 14 sur plus de 50 kilomètres, que nous craignons de voir saturée comme la ligne 13 ;

- le fonctionnement du Grand-huit 24 heures sur 24, nécessitant une lourde ingénierie, de la maintenance, de la sécurité et de la présence humaine. Tout cela pour combien de personnes entre minuit et 5 heures du matin ?!

Bref, pour les élues Républicaines et Socialistes, il y a urgence à ce que le Gouvernement revoie sa copie pour ne pas mettre en péril financièrement nos projets et empêcher l'amélioration significative du transport et de la vie des Franciliens que représente Arc express.

Serait-il en passe de le faire ? Tant mieux !

Dans l'attente, nous voterons cet avis négatif sur le projet initial.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci bien.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Président, permettez-moi de revenir à mon tour sur l'avis du Département de Paris sur le projet de réseau de transport du Grand Paris.

A travers l'avis défavorable que vous nous proposez d'émettre, force est de constater que vous ne mesurez pas, une fois de plus, les enjeux liés au Grand Paris. Que vous refusiez d'inscrire systématiquement, sinon idéologiquement, la Capitale dans cette formidable dynamique et dans le réseau de transport qui porte le développement économique de toute la région apparaît comme une ineptie totale.

Plus qu'un avis d'ailleurs sur le Grand Paris, votre délibé-

ration est plutôt un inventaire sur la politique des transports à Paris et en Ile-de-France où vous reprenez à votre crédit de nombreuses opérations passées ou en cours.

En tout état de cause, malheureusement, une fois de plus, vous ne vous inscrivez pas dans l'avenir, comme d'autres orateurs d'ailleurs viennent de le rappeler.

Pour ma part, je reviendrai sur les transports dans un instant, mais je ne résiste pas avant cela de vous interpellé une fois de plus sur l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles, qui sont d'ailleurs évoqués en quelques mots dans votre délibération.

Car cette discussion sur le Grand Paris, Monsieur le Président, tombe à pic, si j'ose dire.

En effet, le projet des Batignolles, vous le savez très bien, tel que vous l'envisagez, n'est pas à la hauteur du 81^e quartier de Paris. J'ai souvent, avec les élus de la majorité municipale du 17^e, déploré le parti pris urbanistique. Je me suis inquiétée de la commercialité des bureaux, de la sécurité du parc et des circulations aux abords, de la desserte en transport au Sud de la Z.A.C., de l'absence d'équipements culturels... et j'en passe.

J'ai donc à maintes reprises déposé de nombreux vœux en ce sens, toujours guidée par la volonté d'offrir aux Parisiens un quartier à la hauteur de leurs attentes, et ce, sans jamais remettre en cause les grands équilibres du programme, si ce n'est la concentration de logements sociaux qui, par le biais d'un amendement de Mme HIDALGO, a été portée à 55 %.

Cela ne vous aura pas échappé, Monsieur le Président, je suis tenace mais je suis aussi optimiste, surtout depuis que le Président de la République a annoncé la semaine dernière que les Batignolles seraient intégrées aux réflexions menées dans le cadre du Grand Paris, avec l'aide de l'Atelier international du Grand Paris. Comment ne pas se réjouir de cette nouvelle ? C'est, en effet, une nouvelle chance que ce projet connaisse l'ambition qu'il mérite.

Je n'ai peut-être pas été entendue par vous, Monsieur le Président, mais je l'ai été par M. le Président de la République et surtout, à travers moi, les habitants du 17^e ont été entendus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le Président avait pris, dès son discours du 29 avril, la mesure des enjeux liés du 81^e quartier de Paris en annonçant l'implantation de la future cité judiciaire qui comprendra, je le rappelle, le Tribunal de grande instance de Paris et les locaux de la Direction régionale de la police judiciaire.

Au-delà de ces avancées majeures, la Ville de Paris est à la traîne.

Pourtant, vous savez très bien, Monsieur le Président, que certains aspects du projet d'aménagement ne sont pas satisfaisants, loin s'en faut, mais mon optimisme à ses limites quand je lis en page 9 de votre avis : "Cette opération ne saurait être contredite par l'éventualité d'un nouveau contrat type, contrat de développement territorial".

Pourquoi, Monsieur le Président, refusez-vous de regarder ce projet sous un œil nouveau ? Pourquoi refusez-vous de l'envisager à la lumière de l'arrivée de la future cité judiciaire ?

On ne peut tout de même pas continuer comme si de rien n'était. Vous devez agir en homme responsable, garant de la

qualité et de la pertinence de ce projet.

Je vous le demande donc à nouveau solennellement, projetez, vous aussi, s'il vous plaît, ce quartier dans le cadre du Grand Paris et coopérez avec l'État dans ce sens !

Je reste certaine que nous y avons tous à gagner, à commencer par les Parisiens, ce qui ne devrait pas vous laisser indifférent.

Et puis, pour terminer, mais cela ne vous étonnera pas, comment ne pas souligner votre volte-face concernant la ligne 14 et l'arrêt à Pont-Cardinet ?

Je vous cite : "Paris récuse la non-prise en compte dans le réseau du Grand Paris de la nouvelle station de Pont-Cardinet. Se pose la question d'une desserte intermédiaire dans le secteur Pont-Cardinet dont la population exprimait le besoin lors de la concertation".

En faisant preuve d'un peu d'honnêteté intellectuelle, vous auriez dû ajouter : "la population et la majorité municipale du 17^e". A vous lire, on croirait même que vous portez ce projet de longue date. Je me dois quand même de rappeler les vives réticences sur tous les bancs de cette Assemblée...

M. LE PRÉSIDENT. - Soyez gentille, Madame, on m'avait demandé de vous ajouter du temps, ce que j'ai fait, vous êtes en train de le dépasser !

Mme Brigitte KUSTER. - Non...

M. LE PRÉSIDENT. - Si...

Mme Brigitte KUSTER. - Attendez, j'avais quatre minutes...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous aviez une minute, j'ai accepté quatre et vous êtes à 4 minutes 13.

Mme Brigitte KUSTER. - J'avais quatre minutes de temps de parole d'inscription, Monsieur le Président.

Quand j'ai commencé, dès le début de mon mandat, à réclamer au sein de toutes les instances compétentes un arrêt à Pont-Cardinet...

Si j'avais une minute, mon groupe ne m'a pas dit que j'avais une minute, auquel cas ce serait nouveau...

(Protestations sur les bancs de la majorité).

Je continue ? Cela ne vous dérange pas ?

Mais bon, l'essentiel est bien que ce dossier avance et je vais plutôt me réjouir que nous soyons plus nombreux aujourd'hui à le porter et que vous ayez entendu, pour une fois, les propositions des élus de la majorité du 17^e.

Je souhaite, bien sûr, que les résultats de la concertation menée l'année dernière par le S.T.I.F. soient pris en compte dans le réseau de transport du Grand Paris. Croyez-moi, j'y mets la même énergie et la même conviction, car je crois profondément à l'intérêt de cette opération et au fait que le réseau de transport du Grand Paris ne soit pas compatible avec une desserte fine des transports.

Vous le voyez, Monsieur le Président, que ce soit en matière de transport ou encore d'urbanisme, les terrains Clichy-Batignolles constituent un enjeu majeur qui a toute sa place aujourd'hui dans le cadre du Grand Paris.

Il est donc regrettable que vous n'émettiez pas un avis favorable sur le projet du Grand Paris.

En donnant un avis défavorable, l'Exécutif parisien se range du côté de ceux qui ont toujours refusé le progrès et la modernité, de ceux qui ont, finalement, toujours un train de retard.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - La bonne foi est en tout, parce que le seul groupe à qui j'ai accepté de donner quelques minutes en plus m'accuse après de ne pas le laisser parler. Je ne sais pas si je recommencerais.

(Brouhaha).

Chère Madame KUSTER, un bref commentaire, très bref...

Chacun adopte la méthode qu'il veut et on peut préférer se concerter pour l'aménagement de Paris avec l'opposition municipale plutôt qu'avec la majorité. Chacun fait comme il veut.

Je me permets simplement de vous rappeler qu'en matière d'urbanisme, c'est bien la majorité du Conseil de Paris qui décide et qui décidera, y compris pour les Batignolles.

Sur le T.G.I., j'ai fait preuve d'une grande ouverture d'esprit et d'un état d'esprit particulièrement constructif dont les Ministres de la Justice m'ont donné acte ; je vais continuer, mais je n'ai pas l'intention de céder mes pouvoirs à l'opposition municipale en matière d'aménagement urbain à Paris, je vais même vous dire qu'il n'en est pas question.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Madame Annick LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'ici, tout le monde se réjouit du débat et du fait que le Département de Paris soit sollicité pour donner son avis au projet de réseau de transport public du Grand Paris. Il faut également que nous nous réjouissons que nos concitoyens, depuis quelques semaines maintenant et encore à venir, soient également consultés sur ce projet, ainsi que sur le projet Arc Express. Ce n'était pas gagné, puisque ce n'était pas dans le projet initial de la loi porté par M. Christian BLANC il y a un an.

Tout d'abord, cela a été dit, Paris est favorable à Arc Express. Cette rocade permettra d'améliorer les temps de déplacement de banlieue à banlieue et les correspondances avec les lignes de R.E.R. et du métro existantes. Madame DATI, je vous le rappelle, des gains de temps jusqu'à 20 minutes sont ainsi attendus sur de nombreux trajets et les voyageurs gagneront jusqu'à 10 % d'espace en plus dans les rames de métro parisien.

Nous sommes donc tous favorables à cette amélioration de transport qui est demandée partout et je rappelle d'ailleurs que ce projet Arc Express a été voté à l'unanimité par le Conseil d'administration du S.T.I.F.

Nous souhaitons aussi le développement des territoires voisins, en particulier ceux de l'Est parisien qui doivent bénéfi-

cier de solutions rapides et de qualité, je le précise pour Mme CUIGNACHE-GALLOIS, comme Clichy-sous-Bois et Montfermeil, qui ne doivent évidemment pas rester à l'écart.

Le plateau de Saclay doit bénéficier, quant à lui, d'une desserte adaptée. La solution de transport en commun en site propre semble la meilleure à court terme.

Paris soutient fermement, et depuis longtemps, comme l'a souligné très justement M. Jean-Pierre CAFFET, le projet de prolongement de la ligne 14 dans l'optique de désaturer la ligne 13, mais est très réservée quant à son prolongement sur d'importantes distances.

Là aussi, le bilan de la concertation a été approuvé en juillet 2010, ce qui a permis au S.T.I.F. d'engager des études détaillées sur un prolongement de la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen qui prévoit un allègement de la charge de 20 % sur la ligne 13, alors que le projet de la double boucle initié par M. Christian BLANC propose, quant à lui, le prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'aux aéroports de Roissy et Orly et une autre liaison entre Roissy et Orly par La Défense, Versailles et Saclay.

Ce prolongement de la ligne 14 jusqu'aux aéroports, présenté comme la colonne vertébrale de la double boucle, soulève plusieurs questions : la saturation de la ligne 14 prolongée, pour laquelle la société du Grand Paris suggère de prévoir, à terme, des transports complémentaires, des difficultés d'exploitation d'un système de métro qui n'a pas été conçu initialement pour être étendu sur une distance de plus de 50 kilomètres. Et puis, Paris souhaite souligner la non-prise en compte dans la double boucle, ce qui est quand même un comble, de nouvelles stations qui sont à l'étude aujourd'hui ; je parle, bien évidemment, de la gare Pont-Cardinet et de la station Maison-Blanche dans le 13e arrondissement pour lequel M. Jérôme COUMET émet un vœu.

Plus précisément sur la desserte des aéroports, qui est importante pour Paris mais aussi pour l'ensemble de l'agglomération parisienne, d'abord, vers Roissy, des questions se posent entre l'articulation des projets : le prolongement de la ligne 14, on vient d'en parler, mais aussi C.D.G. Express, le barreau de Gonesse, la liaison ferrée la Défense - Roissy via Pleyel telle que proposée par les 10 équipes d'architectes.

Il conviendrait, par exemple, d'envisager la possibilité de prolonger la ligne 14 jusqu'à Pleyel et d'y prévoir une correspondance immédiate avec une ligne ferrée lourde, beaucoup plus efficace et rapide, qui relierait, par exemple, La Défense à Roissy.

Vers Orly, un certain nombre de questions se posent sur l'articulation entre les différents projets en cours et il existe d'autres options que de prolonger la 14.

Paris exige aussi des engagements fermes sur la participation financière de l'État. En effet, l'État doit préciser ses engagements financiers dans la réalisation de son propre projet, l'État doit aussi s'engager financièrement dans le plan de mobilisation. Cela a été rappelé par un certain nombre d'orateurs, le Président de la République, à la fin du mois d'avril 2009 a annoncé 35 milliards qui comprenaient à la fois le plan de mobilisation des transports et à la fois le projet double boucle. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous n'avons guère avancé, puisque l'État n'est pas capable de mettre en place les 4 milliards promis par plusieurs Ministres successifs pour la société du Grand Paris.

Paris souhaite donc que l'État puisse doter le S.T.I.F. de

nouvelles ressources de fonctionnement également, bien sûr, la réévaluation du versement transports, les amendements de M. CARREZ doivent être appliqués rapidement.

En revanche, nous demandons à nouveau que le Gouvernement ne mette pas en œuvre la taxe spéciale d'équipement, qui va être supportée par les ménages franciliens dès 2011. Et je le rappelle, elle a été votée la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Alors le Gouvernement, c'est vrai, s'agite beaucoup, on l'a encore vu récemment, par des interviews du nouveau Ministre en charge de ces questions. Le Président a parlé, il continue d'ailleurs à le faire. Les Ministres passent et ne restent pas alors que les Parisiens et les Franciliens attendent des solutions concrètes que propose le plan de mobilisation qui, lui, a été voté à l'unanimité ici même en juillet 2009.

Je vais, avec M. Pierre MANSAT, répondre à quelques amendements. M. Pierre MANSAT répondra aussi à un certain nombre d'amendements et de vœux qui ont été déposés.

L'amendement qui a été déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts" sur la mise en service de lignes de bus express sur les infrastructures autoroutières et les voies rapides. Bien sûr, nous émettons un avis favorable avec une légère réserve pour modifier, en tout cas supprimer la dernière phrase. Ce qui fera que l'amendement sera légèrement modifié, la dernière phrase étant : "Un tel objectif pourrait être expérimenté sur le périphérique". Je pense que nous pourrions bien évidemment, dans un temps futur, pourquoi pas, le faire. Aujourd'hui, le mettre dès maintenant dans notre avis ne me semble pas raisonnable. En plus, je rappelle que nous avons un magnifique projet, sur lequel nous étions encore, Monsieur le Président, en train d'en parler ce matin, qui est le prolongement du tramway sur les Maréchaux.

Concernant l'amendement n° 11 G, là aussi déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts", et qui concerne le fret ferroviaire, nous émettons un avis favorable. Je pense qu'il est très important que nous réaffirmions notre volonté de poursuivre la création d'espaces logistiques urbains à Paris. Nous sommes d'ailleurs en pleine réflexion sur le renouvellement de la charte marchandises qui date de 2006 - M. Denis BAUPIN le sait bien. Naturellement, ces questions sont majeures pour le développement du fret. Cela concerne évidemment Paris mais, bien au-delà, la métropole.

Concernant enfin le troisième amendement déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts", qui concerne l'éco-redevance poids lourd, là aussi, j'émetts un avis favorable. J'ai soutenu cette disposition qui est écrite dans la loi Grenelle I, c'est d'ailleurs l'article 11. Il prévoit une éco-redevance des poids lourds sur le réseau des autoroutes franciliennes. Je crains, alors que la loi dit et précise que cette mesure sera mise en œuvre en 2011, qu'elle ne le soit pas avant 2013 ; cela n'a pas été dit ni écrit officiellement mais en tout état de cause, on peut le penser à la fin de cette année 2010.

Sur l'amendement n° 13 G qui a été présenté par le groupe communiste et front de gauche, qui concerne l'engagement financier de l'État, je demande son retrait, tout simplement parce que cet amendement introduit une ambiguïté. Les 35 milliards d'euros demandés recouvrent la réalisation du plan de mobilisation et la double boucle - je le disais tout à l'heure : c'est un montant qui avait été annoncé par M. le Président de la République. Il est difficile de demander un engagement financier qui doit accélérer la réalisation de la double boucle tout en

complétant un avis défavorable sur cette même réalisation. Je pense donc que l'amendement ne peut pas figurer en tant que tel dans la délibération qui porte l'avis de Paris sur ce projet de transport.

Sur l'amendement n° 14 G déposé par tous les groupes de la majorité et qui demande que l'État participe au financement du plan de mobilisation pour les transports. l'Exécutif émet un avis favorable. Je ne ferai pas plus de commentaires dans la mesure où ce plan de mobilisation est connu ; il a été voté par les huit départements franciliens et la Région - là aussi un vote à l'unanimité - et il comporte en priorité, si je puis dire, la modernisation des R.E.R., et nous en avons bien évidemment extrêmement besoin. Il y a urgence, et je pense que nous pourrions voter ce vœu à l'unanimité.

Sur l'amendement n° 14 G bis, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., j'émetts un avis défavorable. D'abord parce qu'une partie, même une large partie de cet amendement, repose sur des phrases qui sont déjà dans la délibération, donc on ne va pas les écrire en double.

Deuxièmement, vous demandez d'ajouter qu'il soit tenu compte de l'engagement de l'État d'un montant de 4 milliards d'euros. Or, ce montant n'est pas dans la loi proprement dite. Certes, c'est dans l'exposé des motifs mais ce n'est pas dans la loi. Donc, ces fameux 4 milliards d'euros n'ont pas été votés, Monsieur LAMOUR, la semaine dernière. D'ailleurs, vous le sauriez si les huit députés de l'U.M.P.P.A. dont un certain nombre est représenté ici en Conseil de Paris avaient été présents la semaine dernière au moment des débats sur la loi de finances rectificative 2010.

Concernant le vœu n° 16 G présenté par M. Jérôme COUMET et les élus socialistes, qui demande la création d'une station Maison-Blanche sur la ligne 14 du métro, je donne bien évidemment un avis favorable, comme cela a été dit tout à l'heure en introduction par le Président. Nous souhaitons bien sûr que Maison-Blanche soit desservie par la ligne 14.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de cette réponse très complète.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Président, chers collègues, brièvement quelques réponses concernant trois vœux déposés au cours du débat avec malgré tout cette remarque préalable pour aller dans le sens de Mme Annick LEPETIT : nous sommes maintenant engagés dans un débat de deux mois autour du projet Arc Express ou autour du projet du métro automatique du Grand Paris. Et il en ressort quelque chose qui est une évidence absolue pour les milliers de Franciliens et métropolitains qui se sont exprimés dans ces débats, c'est l'urgence de rénover le réseau de transports R.E.R., et qu'il ne peut pas y avoir de nouvelles infrastructures de transports qui s'appuieraient sur un réseau primaire qui serait fortement dégradé, ce qui est le cas aujourd'hui. Cela va donc tout à fait dans le sens de l'avis que nous proposons d'adopter à l'occasion de ce Conseil.

Deux amendements du groupe E.E.L.V.A. concernant Charles-de-Gaulle Express. Ces amendements demandent l'abandon du projet Charles-de-Gaulle Express, notamment au motif qu'il incarnerait une certaine logique ségrégative. Je crois qu'il faut éviter d'être caricatural et qu'il ne faut pas ignorer la diversité des besoins et par conséquent, des solutions dont a

besoin notre métropole.

Certes, il y a besoin d'une desserte fine des territoires. Vous soulignez d'ailleurs à juste titre que le R.E.R. B fait l'objet de l'opération "R.E.R. B Nord Plus", qui sera achevée en 2012, et que cela permettra une amélioration générale de la qualité de service offerte sur cette ligne, mais il n'empêche que le lien entre le grand aéroport Roissy Charles-de-Gaulle et le cœur de la Capitale reste une priorité dont Paris a absolument besoin, que ce soit du point de vue du tourisme ou que ce soit du point de vue des déplacements d'affaires.

Donc, j'émettrai un avis défavorable sur les amendements n° 6 G et n° 7 G.

Par contre, un avis favorable concernant l'amendement n° 10 G du groupe E.E.L.V.A. concernant les interconnexions avec le réseau ferroviaire et réseau T.G.V. Autant, il est nécessaire de lutter contre l'inégalité d'accès au réseau de transports francilien, autant il est important de lutter contre l'inégalité d'accès au réseau à très grande vitesse. C'est donc le sens de cet amendement que je vous propose de retenir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup aux deux adjoints d'avoir bien précisé notre position.

Nous allons passer d'abord au votes des amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative au projet Charles de Gaulle express, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., concernant les réserves sur le projet Charles de Gaulle express, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la mise en service de lignes de bus express sur autoroutes et voies rapides, telle que légèrement modifiée à la demande de Mme LEPETIT, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 G amendée est adop-

tée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la mise en service de lignes de bus express sur autoroutes et voies rapides (ligne de bus express sur voies réservées), assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative aux interconnexions avec le réseau ferroviaire, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 11 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative au fret ferroviaire, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 11 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative visant à rendre payante les autoroutes et voies rapides franciliennes pour les poids lourds en transit, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 G est adoptée à l'unanimité.

Je crois que l'amendement n° 13 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré. Non ? Dans ce cas, quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ?

Mme Annick LEPETIT, rapporteure. - Défavorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à un engagement financier de l'Etat pour l'amélioration du réseau de transports, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 G déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relative à l'urgence de l'amélioration et rénovation des infrastructures de transports collectifs, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 G est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 G bis déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 G bis est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 G, déposée par les groupes de la majorité, relative à l'engagement financier de l'Etat au plan régional de mobilisation pour les transports, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 51 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 G, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la création d'une station "Maison blanche" sur la ligne 14, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 52 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, SG 8 G).

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt cinq minutes, est reprise à dix sept heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Un petit coup de cloche et nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2010, DA 15 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de boissons et de produits de la chocolaterie et de sucre issus ou non du commerce équitable et de produits alimentaires de petite épicerie, issus ou non de l'agriculture biologique, pour l'ensemble des services de la Ville et du Département.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons le projet de délibération DA 15 G relatif à la signature d'une convention constitutive d'un groupe de commandes pour la fourniture de boissons et de produits de la chocolaterie et de sucre issus ou non du commerce équitable.

Je donne, dans le silence s'il vous plaît, la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Depuis de nombreuses années, les élus de notre groupe interviennent pour que la part des produits issus de l'agriculture biologique augmente dans les repas servis dans les cantines scolaires ou dans les établissements qui accueillent la petite enfance à Paris. Inscrite dans le contrat de mandature qui oblige au passage progressif à l'alimentation issue de l'agriculture biologique, cette demande récurrente entre peu à peu en application.

Ainsi, chaque fois qu'une délibération concerne la fourniture de produits alimentaires bio ou issus du commerce équitable, elle est soumise au Conseil de Paris. Nous nous en réjouissons.

Nous avons donc examiné le groupement de commandes proposé dans cette délibération qui concerne la fourniture de boissons et de produits divers de petite épicerie au Département et à la Ville de Paris. L'objectif de la création de ce groupement est de mutualiser les commandes pour obtenir les meilleurs prix pour fournir les services, ce qui est de bonne méthode.

Il semblerait aussi que la délibération prévoit que ces lots puissent être issus du commerce équitable ou soient bio ou les deux.

Cela dit, dans cette délibération qui vise quatre lots, un certain nombre de points demeurent obscurs et nous souhaiterions avoir des précisions, notamment sur les actes d'engagement des lots 3 et 4 qui concernent le bio et ne sont pas disponibles sur O.D.S.

Par exemple, on n'a pas d'information sur l'absence de montant minimum pour le lot 3 qui est 100 % bio et la part du bio dans le local.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Je voudrais donc savoir quel est réellement l'engagement pris en faveur du bio et du commerce équitable pour la fourniture de ces produits ? Parce que nous sommes préoccupés par le respect des engagements que la Ville a pris en la matière et qui passe par l'augmentation de la fourniture aux services de produits de ce type.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Danielle FOURNIER.

Madame Camille MONTACIÉ, vous avez la parole.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, juste déjà pour régler la question technique, si certains lots n'ont pas de minimum, c'est tout simplement parce que le minimum constitue un engagement juridique d'achats. Si on veut aller en dessous, on ne peut pas, on est obligé d'acheter ce qu'on a fixé, donc on peut faire des marchés sans seuil minimum. En revanche, on met un seuil maximum qui est celui de l'acceptabilité financière.

Voilà, juste déjà pour régler cette question.

Ensuite, je voudrais dire que, effectivement, il est important de faire aujourd'hui un bilan de l'achat bio et équitable. Je ne vais pas faire ici un bilan exhaustif de nos achats. Simplement pour dire que je suis tout à fait favorable au principe de la réalisation d'un tel bilan ; il va s'insérer dans un bilan plus global de la demande publique et, dans ce domaine, la demande de Mme FOURNIER rejoint un vœu déposé en 1ère Commission par M. Jacques BOUTAULT, auquel je répondrai, je pense, demain parce qu'il passe en 1ère Commission du Conseil Municipal.

De toute façon, je tiens quand même à préciser à Mme FOURNIER que la Ville mène une action absolument systématique pour le développement des produits bio dans la restauration municipale, qu'il s'agisse des crèches, des écoles mais aussi de la restauration des personnels.

Donc, on fournira plus d'éléments lors du bilan.

Actuellement, la Direction des achats est en train d'achever la rédaction d'un guide d'achat de l'alimentation biologique pour mieux orienter l'action des acheteurs de la Ville, parce que c'est important aussi de former les acheteurs de la Ville à ce type d'achat. C'est ce que la DA est en train de faire.

Là encore, on va passer un marché où il est question... Je pense aux traiteurs pour les cocktails, les petits fours, etc., où il y a aussi une part de bio. C'est le dernier marché qu'on préparait tout à l'heure.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MONTACIÉ. Merci pour ces clarifications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA15 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DA 15 G).

2010, DDEES 128 G - Signature d'une convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution d'une subvention - Montant : 1.574.000 euros

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEES 128 G relatif à la signature d'une convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation, pour l'attribution d'une subvention de 1.574.000 euros.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il nous est demandé de signer une convention avec Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution d'une subvention de 1.574.000 euros ; c'est quand même une somme conséquente qui nécessiterait qu'on puisse en débattre et qu'on soit un peu plus nombreux, quand on voit la somme.

Forcément, l'innovation, tout le monde est pour. La délibération, dans son exposé des motifs, vante, de plus, l'innovation urbaine au service de l'écologie. On y parle transports plus propres, logements de haute qualité environnementale, énergies nouvelles et renouvelables ou encore accessibilité. Toutes ces préoccupations, on ne peut que les approuver.

Nous avons déjà débattu ce matin au sujet du mobilier urbain devenu intelligent, et vous connaissez notre opposition à certaines innovations comme les panneaux publicitaires A.C.L., je n'y reviens pas, dans le métro, qui peuvent aussi, demain, s'installer sur la voie publique.

J'ai appris, bien sûr, qu'il pouvait s'agir d'autres types de mobilier urbain ; on a connaissance des conteneurs, par exemple, avec capteurs capables de signaler automatiquement quand ils sont pleins ou bien de mobilier interactif pour les personnes en situation de handicap.

Ce type d'innovation, évidemment, semble plus qu'intéressant.

Heureusement, l'adoption du vœu de tout à l'heure, qui nous engage vers la rédaction d'une charte relative au mobilier intelligent va nous permettre de préciser nos objectifs et principes en la matière, notamment contre toutes les dérives de marchandisation de l'espace public ou d'augmentation du matraquage publicitaire, mais tout cela nous montre bien que toute innovation n'est pas forcément bonne à prendre et qu'il faut absolument que le politique garde toutes les responsabilités qui sont les siennes.

De nombreuses autres innovations peuvent être découvertes sur le site Innov'City, qui répondent à de vrais enjeux écologiques et sociaux comme, par exemple, l'habitat solidaire pour mieux vieillir chez soi et comme troisième solution au troisième âge après les maisons de retraite et l'aide à domicile.

Ce Laboratoire Paris Région Lab a pour mission, justement, de favoriser l'émulation, l'innovation urbaine, en accompagnant les collectivités territoriales et en apportant son expertise, son concours à la commande publique. Elle peut également impulser les expérimentations en permettant à des porteurs de projets innovants d'expérimenter sur des équipements publics.

Elle doit également se charger d'opérer une veille stratégique et la promotion de Paris comme territoire d'innovation et d'expérimentation.

Par ailleurs, en 2011, la partie "incubateurs" de Paris Développement va être intégrée au Lab, qui va donc devenir un opérateur de pépinière et d'incubateur et donc il y a une mission supplémentaire qui va s'ajouter à celles qui existent déjà et parmi les six incubateurs de pépinière concernés, mes chers collègues, on retrouve Paris Innovation Finance, et là, forcément, nous sommes beaucoup moins d'accord au niveau du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche et nous avons un peu plus de problèmes.

Je souhaite rappeler que les acteurs financiers, franchement, en ce moment, n'ont pas besoin d'être soutenus financièrement pas le public. Après avoir mené l'économie mondiale au bord du précipice, justifiant une intervention historique des États, les banques n'ont pas eu besoin de plus de quelques mois pour renouer avec les profits, les taux d'intérêt usuriers et les bonus des traders, malgré toute l'aide qui leur a été accordée.

Alors, on en a déjà parlé au printemps dernier, mais dans ce pôle de compétitivité finances et innovation, et je vous fais grâce de notre critique des pôles de compétitivité puisque j'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet ce matin, on compte parmi les membres fondateurs, en plus de la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, la Fédération bancaire française, la Fédération française des sociétés d'assurance, l'Association française de gestion financière, la C.C.I.P., Nyse, Euronext, qui gère la Bourse de Paris. Nul doute que ces associations et les entreprises qui y adhèrent ont largement les moyens de se passer de subventions publiques.

Paris Innovation Finance vante la recherche sur la maîtrise et la couverture des risques et le développement de nouveaux produits financiers plus transparents, le développement de nouveaux produits financiers et les systèmes de gestion du risque.

Petit rappel quand même : selon le rapport de juillet 2009 de M. Gilles CARREZ, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale en 2007, 930 établissements bancaires et financiers avaient bénéficié du crédit impôt recherche et, à lui seul, ce secteur avait obtenu 312 millions d'euros de crédit impôt recherche, soit 18 % du total.

Pour quel résultat ? La finance continue à cancérer toute notre économie. Alors, on nous rassure, on nous précise que Paris Finance Innovation ne représente qu'une toute petite partie de l'activité que l'incorporation au Lab devrait permettre de mieux réguler en privilégiant notamment la finance durable et la finance responsable.

Franchement, il y a d'autres types d'innovations urgentes en la matière, qui seraient déjà de valoriser l'innovation politique qui consiste à défendre la nationalisation des banques ou la création des pôles publics financiers...

M. Christian SAUTTER, président. - Il faudrait penser à conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

... mais en attendant, privilégions au moins et valorisons au moins les banques qui n'ont pas recours aux produits toxiques comme la Caisse des dépôts ou le Crédit coopératif.

Voilà qui me semblerait bien plus pertinent politiquement de valoriser comme innovation dans le rapport aux banques et à la finance.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme COHEN-SOLAL va vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais répondre à Mme Danielle SIMONNET assez rapidement, parce que, d'abord, je crois que M. Jean-Louis MISSIKA, ce matin, en Conseil municipal, a eu l'occasion de répondre longuement à un certain nombre d'arguments que vous lui avez présentés.

Je comprends certains de vos arguments sur les finances, sur le fait que Paris donne trop d'argent à des organismes qui s'occupent uniquement de finances, mais reconnaissez que quand on fait de la recherche, on peut peut-être aller dans le sens de ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est-à-dire de la finance qui soit un peu plus équitable ou de la finance qui soit un peu moins nocive ou un peu moins toxique. Pourquoi ne pas, après tout, aller dans ce cadre-là ?

Ce que nous proposons en l'occurrence pour le Paris Région Lab, c'est aussi d'aller vers d'autres formes de finances.

Laissons les chercheurs chercher, si j'ose dire, et surtout trouver des moyens de faire en sorte d'orienter la finance vers des choses qui nous semblent, à nous tous, plus intéressantes !

En tout cas, en ce qui nous concerne, ce projet est un projet qui permettra à Paris et à la Région d'aller de l'avant, comme on vous l'a expliqué ce matin. Cela nous semble, en tout cas, être une pépinière sur laquelle, et la Région et la Ville de Paris pourront être valorisées.

C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 128 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 128 G).

2010, DDEEES 126 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ecole de la 2e Chance de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 400.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la 2e Commission, avec l'examen du projet de délibération DDEEES 126 G. Il s'agit de l'Ecole de la deuxième chance de Paris et, plus précisément, d'un avenant n° 1 à la convention qui porte sur 400.000 euros.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Président, le Département de Paris va donc attribuer à l'Ecole de la deuxième

chance une subvention de 400.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Nous la voterons bien volontiers, eu égard aux forts bons résultats affichés par celle-ci.

Les chiffres sont éloquentes : en 2009, 51 sorties positives de jeunes en direction de l'emploi ; en 2010, 69 sorties positives.

Ce dispositif intéresse des jeunes qualifiés de volontaires et motivés et je crois qu'il faut l'être entre 18 et 26 ans pour reprendre son parcours de formation.

Je me félicite également que dans le programme d'enseignement, l'enseignement des savoirs de base comme le développement des compétences sociales, comportementales et citoyennes ne soit pas oublié.

Vous vous en doutez, mon problème n'est pas là. Il est dans le fait que ces Ecoles de la deuxième chance soient aujourd'hui devenues nécessaires pour rattraper quelques échecs, mais pas l'essentiel de l'échec, et j'aimerais que nous ayons un Gouvernement qui s'attelle plutôt à donner des moyens à l'école de la première chance, celle ouverte à tous, celle de la République.

Une enquête récente démontre, s'il en était encore utile, qu'on a bien dégradé cette école et qu'il serait temps de lui redonner les moyens de redevenir ce qu'elle a été pendant si longtemps, l'une des meilleures du monde, que de nombreux pays nous enviaient, celle qui permettait aux fils et filles d'ouvriers ou de paysans d'intégrer les grandes écoles, celle qui permettait aux enfants d'émigrés de devenir des Georges Charpak, pas celle qui reproduit les inégalités sociales, celle qui avait de l'ambition pour tous, pas celle où 40 % des élèves ne savent pas lire à l'entrée en sixième, celle qui prend les enfants au niveau où ils sont pour les faire grandir, les élever au sens littéral, pas celle qui supprime les R.A.S.E.D.

J'aimerais que l'Ecole de la deuxième chance ne soit qu'une solution temporaire et que ce Gouvernement cesse avec ses discours démagogiques. Il faut redonner à l'Éducation nationale un budget digne, les moyens d'enseigner partout en milieu urbain, et qu'on arrête avec les fermetures de classes et de Z.E.P., en milieu rural, et qu'on arrête avec les fermetures d'écoles, dans les centres-villes comme dans les quartiers et les banlieues et que la soi-disant mise en place de l'aide personnalisée ne serve pas de prétexte au Ministre de l'Éducation pour supprimer l'enseignement spécialisé, que les collèges et les lycées des quartiers populaires aient des sections valorisantes plutôt que de supprimer la carte scolaire, qu'ils aient également droit, par un système de bonification par exemple, à des professeurs formés plutôt qu'à des jeunes sans expérience, que l'école ignore la R.G.P.P. plutôt que d'être confrontée encore à des suppressions de postes par milliers. Et je salue en mon nom, au nom de mon groupe et sans doute au nom de l'ensemble de la majorité municipale tous ces enseignants qui, dans ces conditions difficiles, s'attachent à maintenir les conditions minimales du service public de l'éducation.

L'école de la République doit devenir l'école de la chance égale pour tous et l'école de la deuxième chance ne sera qu'un médicament transitoire.

Dans cette attente, une fois de plus, Paris palliera et nous voterons cette subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame

BACHE.

Je devais répondre primitivement mais, puisque je suis à la tribune, je vais laisser la parole à Mme Gisèle STIEVENARD grâce à laquelle, il faut le dire, cette école de la deuxième chance de Paris a été fondée.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au lieu et place de M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Chers collègues, je partage tout à fait les convictions de Mme BACHE sur l'importance à accorder à l'école de la première chance et aux moyens à donner à l'Éducation nationale.

On mesure bien aujourd'hui les difficultés auxquelles les professeurs sont confrontés, ainsi que les élèves.

Avec M. SAUTTER et l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons porté ce projet de l'école de la deuxième chance qui a ouvert en mars 2007. Elle propose un parcours de formation vers l'emploi à des jeunes déscolarisés, éloignés de l'emploi, qui sont volontaires pour saisir l'opportunité qui leur est offerte.

Cette école accueille quelques centaines de jeunes, dont un grand nombre trouve une issue positive en emploi, en alternance ou en formation qualifiante.

L'école a ouvert rue de l'Est dans le 20e arrondissement puis a pris des locaux rue de Boucry dans le 18e. Sachez que, bientôt, nous inaugurerons de nouveaux locaux magnifiques, 45 rue d'Aubervilliers, dans le courant du mois de janvier prochain, car les travaux sont en cours de finition.

Nous avons effectivement l'objectif de nous adresser au maximum de jeunes possibles. Pour l'année scolaire prochaine, nous monterons à 320 jeunes reçus et accompagnés.

La subvention est donc recalibrée à 400.000 euros.

Le financement de l'E2C est également abondé par l'État, la Région, le F.S.E., la taxe d'apprentissage et la C.C.I.P. et nous siégeons régulièrement à son Conseil d'administration.

Je me réjouis aussi qu'un certain nombre d'entreprises jouent le jeu d'accueillir nos élèves pour leur donner des débouchés positifs lors de leur séjour dans cette école de la deuxième chance qui leur met le pied à l'étrier vers l'emploi.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 126 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 126 G).

2010, DDEES 94 G - DASES 538 G - Signature de conventions relatives à des actions d'insertion progressives par le biais du travail à la carte, dit "premières heures", au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi. Montant total : 600.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 94 G - DASES 538 G concernant la signature de conventions relatives à des actions d'insertion progressives par le biais du travail à la carte, conventions dites de "premières heures", au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi. C'est une initiative à 600.000 euros.

M. Ian BROSSAT interroge et Mme DAGOMA répondra au nom de Mme TROSTIANSKY, de moi-même et d'elle-même, bien évidemment.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Président, chers collègues.

Nous sommes appelés, vous l'avez dit, à délibérer sur un dispositif innovant d'insertion par l'activité économique, qui s'adresse à des publics fragilisés et très éloignés de l'emploi.

Je tiens à exprimer ma satisfaction devant la prise en compte par notre Majorité des besoins spécifiques des Parisiens en situation de grande précarité et de son engagement pour leur proposer des cadres de réinsertion les mieux adaptés.

Le haut niveau de notre engagement dans le secteur de l'insertion par l'activité économique se mesure à l'augmentation constante du soutien financier que lui apporte notre Département, en augmentation depuis le début de la première mandature, qui s'élève à 4,2 millions d'euros en 2010. Nous nous en félicitons.

Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, les chantiers d'insertion constituent des dispositifs particulièrement bien adaptés aux personnes éloignées de l'emploi. La signature d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi permet à la fois une remobilisation dans et par le travail et fait bénéficier le salarié d'heures de formation indispensables en vue d'une insertion durable et réussie.

Cependant, une partie du public en difficulté inscrite dans ce parcours d'insertion ne parvient pas à tenir le rythme correspondant, en moyenne de 26 heures hebdomadaires.

Aussi, le dispositif qui fait l'objet de cette délibération propose un rythme adouci et progressif de travail à destination de Parisiens en situation grave d'exclusion.

Notre Département, par le biais d'une convention, proposera aux organismes qui accueilleront et accompagneront ces personnes en réinsertion, chantiers d'insertion mais aussi entreprises d'insertion ou régies de quartier, des aides financières composées d'une partie forfaitaire à l'entrée et à la sortie du bénéficiaire et d'une partie modulée selon la durée de travail mensuel effectuée par le salarié.

Ces aides seront plafonnées à 630 euros mensuels par bénéficiaire du dispositif.

Bref, par sa souplesse, par sa capacité à proposer un cadre sur mesure, à la carte, ainsi que par les mécanismes d'incitation financière qui bénéficieront aux différents organismes d'insertion et aux régies de quartier, notre Département montre

sa capacité à prendre en compte les besoins d'aide sociale les plus spécifiques et mobilise en même temps le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour toutes ces raisons, nous approuvons pleinement et avec enthousiasme cette délibération et souhaitons plein succès à cette heureuse initiative.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Mme Seybah DAGOMA va vous répondre avec enthousiasme.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie M. Ian BROSSAT pour son intervention sur cette délibération baptisée "premières heures".

Vous le savez, l'économie sociale et solidaire est l'un des piliers de la politique de Paris pour l'emploi. Elle promeut une économie plus humaine et dispose de nombreux outils efficaces, permettant le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées.

En 2009, 2.584 allocataires du R.S.A. ont ainsi retrouvé un emploi grâce à cette délégation, ce sont près de 50 % des retours obtenus dans le cadre du plan départemental d'insertion.

À Paris, comme M. Ian BROSSAT vient de le dire, nous investissons 4,2 millions d'euros cette année dans les structures d'insertion par l'activité économique.

À titre indicatif, je rappelle que notre collectivité ne consacrait en 2000 que 320.000 euros à l'insertion par l'activité économique.

Parmi ces structures, on trouve donc les régies de quartier, les entreprises d'insertion, les entreprises temporaires de travail et d'insertion, les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion.

Ces derniers visent à remobiliser ou à préqualifier les publics les plus éloignés de l'emploi et recrutent des salariés sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée initiale de 6 à 12 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de 26 heures en moyenne.

25 % des heures liées à ce contrat sont consacrés à la formation des bénéficiaires.

L'année dernière, à Paris, 31 chantiers d'insertion ont été financés, permettant l'emploi de 537 personnes dont 346 allocataires du R.S.A.

Je profite de cette occasion pour m'inquiéter, quelques jours après le lancement de la 26e campagne hivernale des Restos du Cœur sur le conventionnement de certains chantiers d'insertion assurés par cette association qui semble vouloir être remis en cause par l'État. Ce serait particulièrement inopportun.

En dépit de l'efficacité de ces dispositifs, pour certaines personnes, ils s'avèrent encore parfois trop exigeants. Or, notre conviction est que nul n'est inemployable.

Notre devoir est donc de nous adapter afin que les personnes ayant connu une expérience difficile dans leur vie puissent rebondir. Je pense aux sans domicile fixe, aux personnes sor-

tant de prison ou encore aux mères isolées.

Pour eux, nous proposons donc un dispositif d'accès à ces chantiers d'insertion par une procédure adoucie, ces personnes pourront effectuer au sein d'associations intermédiaires des missions ponctuelles pour des organismes relevant de l'insertion par l'activité économique.

A titre indicatif, je vous précise que les associations intermédiaires font travailler chaque année près de 4.500 personnes.

Ce dispositif à la carte se déclinera en trois temps :

- un accueil individualisé suivi d'un accompagnement pendant toute la durée du parcours de la personne sur une période de 12 mois maximum,

- une mise à l'emploi progressive sous la forme de missions (très courtes, courtes puis plus longues), modulées en fonction de la situation physique et psychologique de chacun,

- une mise en place d'accompagnement renforcé en fin de parcours afin d'optimiser les possibilités de sortie positive du dispositif.

Le budget, vous l'avez dit, s'élève à 300.000 euros la première année et 300.000 euros la seconde pour 100 bénéficiaires accueillis.

En effet, ce chiffre de 100 personnes nous paraît être un objectif raisonnable pour cette action innovante dans la mesure où les publics visés sont en situation de grande exclusion.

La plupart d'entre eux seront identifiés par des maraudes, des associations en charge du suivi de personnes sans domicile fixe, par des équipes d'intervention sociale ou encore par des permanences sociales d'accueil et des espaces solidarité d'insertion.

Nous sommes convaincus que "premières heures" permettra à de nombreux Parisiens en difficulté de garder espoir et de retrouver leur dignité par le travail. Je ne résiste pas, pour conclure, à citer Pierre Mendès France : "l'optimisme, c'est, chevillée au corps, la foi dans la valeur de l'être humain, dans son énergie et son courage, la conviction qu'il est capable de surmonter les obstacles, même ceux qu'il porte en lui, de choisir les chemins difficiles ; c'est la certitude que la justice prévaudra dans notre vie sociale et que pour cela, l'effort et le combat valent d'être soutenus".

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DAGOMA. Il disait aussi : "gouverner, c'est choisir".

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 94 G - DASES 538 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 94 G - DASES 538 G).

2010, DASES 580 G - Signature d'une convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5. 000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 580 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Les amis du bus des femmes", domiciliée dans le 20e arrondissement, pour l'attribution d'une subvention de 5.000 euros.

M. Ian BROSSAT intervient, et Mme CAPELLE lui répondra.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Président, chers collègues, j'espère faire en sorte de permettre à Mme Liliane CAPELLE de rester concentrée tout au long de mon intervention, mais je suis sûr que ce sera le cas.

L'association "Les amis du bus des femmes" agit depuis 1994 aux côtés des femmes prostituées et remplit des missions de prévention des maladies sexuellement transmissibles, d'information sur leur droit d'accès aux soins.

Elle porte également secours aux personnes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle sous l'emprise de réseaux mafieux aux pratiques inhumaines.

Je me félicite à cet égard de l'amendement budgétaire de 30.000 euros qui a été adopté ce matin à l'initiative du groupe communiste et élu du parti de gauche, qui vise à lutter contre ce phénomène qui s'aggrave à Paris et en banlieue et du coup, à soutenir les associations qui se battent sur ce terrain.

La situation générale des prostituées se dégrade dangereusement. Les associations dénoncent en particulier les effets délétères de la loi de sécurité intérieure adoptée à l'initiative de M. Nicolas SARKOZY le 18 mars 2003.

Cette loi criminalise l'activité des prostituées en créant le délit de racolage passif passible de deux mois de prison et de 3.750 euros d'amende.

Ces femmes déjà vulnérables, jamais à l'abri des violences d'un client ou d'un proxénète, doivent en outre vivre dans l'angoisse permanente de la répression policière, et pour quels résultats ? Chassées, obligées de rester cachées, elles sont d'autant plus durement exposées aux risques d'agressions. Leur condition sanitaire se dégrade, et un nombre grandissant d'entre elles tombe dans la grande précarité.

"Les amis du bus des femmes" constate au cours de leurs rencontres et lors de l'accueil à leur permanence parisienne que les prostituées âgées vivent des situations particulièrement difficiles.

Cette délibération vise à ce que "Les amis du bus des femmes" bénéficient d'un budget de 5.000 euros pour dresser un état des lieux sur la situation des prostituées âgées de plus de 60 ans et formuler des propositions destinées à améliorer leur situation. C'est tout l'objet de cette délibération à laquelle nous exprimons notre soutien.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Président BROSSAT.

Je donne la parole à Mme CAPELLE, avec qui Mme Fatima LALEM vient de discuter. Je suis donc sûr que cela va être une réponse quasiment collective.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, Monsieur BROSSAT, président du groupe, merci d'avoir regardé cette délibération avec attention parce qu'effectivement, quand j'ai reçu cette demande, c'est vrai que ça m'avait un peu étonné, non pas que je ne connaisse pas le sujet, mais c'est vrai qu'on ne s'était jamais posé la question de savoir ce que devenaient ces femmes, passé un certain âge, et que leurs conditions de vie sont effectivement extrêmement difficiles. Elles sont en général très, très abîmées par la vie qu'elles ont rencontrée.

Ce qui m'a intéressé dans cette délibération, c'est la demande d'une enquête pour trouver des réponses positives et concrètes très rapidement, pour permettre justement à la collectivité de pouvoir leur venir en aide de manière extrêmement concrète. Et donc, c'est le sens de cette délibération, et je vous remercie beaucoup de la voter, j'espère, à l'unanimité.

Monsieur BROSSAT, je partage tout à fait ce que vous avez dit pour la première partie de votre intervention concernant la répression contre les prostituées puisque c'est de ça qu'il s'agit et que je préférerais nettement qu'on parle de répression contre la prostitution et non pas contre les prostituées.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 580 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 580 G).

Vœu déposé par l'Exécutif visant à mettre en place un réseau logement seniors.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission par l'examen du vœu référencé n° 16 G bis dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, visant à mettre en place un réseau logement seniors.

C'est Mme Liliane CAPELLE qui va le présenter.

Il y a une demande d'explication de vote de M. CARON-THIBAUT.

La parole est à Mme CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Je serai très brève pour présenter ce vœu puisque tout le monde l'a sous les yeux. Simplement, ce vœu donne une autre réponse, une réponse alternative au choix des personnes âgées, des seniors de rester dans leur quartier en général, dans leur logement si c'est possible.

Il s'agit de trouver des accords avec les bailleurs sociaux pour que les personnes âgées puissent rester dans leur arrondissement. C'est donc tout un travail qui se fait, qui est parti de la mairie du 3e arrondissement, avec les bailleurs sociaux, avec le Centre d'action sociale, avec la régie de quartier.

J'insiste beaucoup : nous avons besoin des régies de quartier pour que les petits travaux soient faits régulièrement. Ce vœu est évidemment un vœu de l'Exécutif parce qu'il nous semble intéressant de varier. Les personnes âgées ne sont pas "les personnes âgées" : il y a autant de personnes âgées qu'il y a d'autres personnes dans la vie, et que leur besoin de loge-

ment est aussi différent qu'elles le sont. Voilà le sens de ce vœu.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Ce réseau logement senior que nous avons monté à la mairie du 3e arrondissement a pour but d'offrir une alternative aux hébergements traditionnels pour les seniors. Puisque les seniors vont de 60 jusqu'à plusieurs années et que bien souvent, certains nous disent qu'ils sont certes âgés mais pas si vieux et qu'ils n'ont pas forcément envie de rentrer dans les maisons de retraite malgré tous les travaux que nous faisons. Ils ne se sentent pas forcément à l'aise dans ce type d'hébergement que nous proposons.

Je voudrais souligner que ce vœu répond à un des défis du vieillissement pour la Capitale, qui n'est pas uniquement que le vieillissement et le fait de tomber dans la grande dépendance, mais le fait de vivre le vieillissement au quotidien et de pouvoir être maintenu à domicile dans les meilleures conditions sociales en s'intéressant particulièrement aux personnes âgées, pas que les plus précaires, mais aux personnes âgées qui sont véritablement dans des situations d'habitation et d'isolement très prononcées.

Enfin, j'aimerais remercier tous les partenaires de cette expérimentation, qui est le fruit d'un an de travail de réflexion à la mairie : le C.A.S.-V.P., la S.S.D.P., le Pacte de Paris, la régie de quartier et les bailleurs sociaux présents dans le 3e.

Merci, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 53 G).

2010 DASES 287 G - Signature d'une convention avec l'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne (ECGAMVP) (12e) fixant les conditions d'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure. Montant total : 200. 000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 287 G relatif à la signature d'une convention avec l'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne (ECGAMVP) (12e) fixant les conditions d'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 16 G ter.

Le montant total est de 200.000 euros et, comme vous l'avez lu, cet amendement technique est vraiment technique : il propose une ventilation de cette somme de 150.000 euros d'un côté et de 50.000 euros de l'autre.

Sauf si vous avez des questions, je propose de passer au

vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 16 G ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 16 G ter est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 287 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 287 G).

2010, DASES 141 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Coordination Toxicomanies" (18e) pour soutenir financièrement ses actions de médiation concernant les problèmes liés aux drogues qu'elle coordonne dans le Nord-Est parisien. Montant total : 267.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 141 G relatif à la signature d'un avenant n° 2 à une convention passée avec l'association "Coordination Toxicomanies" (18e), pour soutenir financièrement ses actions de médiation concernant les progrès liés aux drogues qu'elle coordonne dans le Nord-Est parisien. Il s'agit d'un montant de 267.000 euros.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD. - Chers collègues, vous le savez, depuis le printemps 2009, les points de fixation des territoires du Nord-Est parisien, qu'il s'agisse du quartier des gares, de la porte de la Chapelle, du quartier de Stalingrad et du bassin de la Villette, ont connu une hausse importante de la fréquentation des toxicomanes, qu'il s'agisse d'occupants permanents ou de consommateurs de passage.

L'évacuation par les forces de police, sans accompagnement sanitaire à la hauteur de plusieurs scènes ouvertes, comme le squat de la Briche à Saint-Denis, la fermeture du grand squat de la Commanderie, les bouleversements urbains des portes de Paris et la porosité entre Paris et certaines communes limitrophes ont eu pour conséquence le redéploiement des consommateurs et des dealers intra-muros.

La diffusion du crack et les modes de survie des consommateurs entraînent malheureusement de lourdes difficultés dans le quartier, et pour les habitants d'un territoire qui y sont confrontés en première ligne.

Cela prend diverses formes, à la fois un sentiment d'insécurité légitime, lié à une mendicité agressive, et nous savons qu'un consommateur a besoin en moyenne de 50 euros par jour pour payer sa consommation.

Qu'il s'agisse également des encombrements, des souillures, des amas de poubelles générés par les squats qui posent

des problèmes d'hygiène et de propreté très mal vécus par les riverains.

Qu'il s'agisse enfin des halls d'immeubles et des cages d'escalier détournées de leur usage pour devenir des lieux de consommation, de trafic, voire de prostitution.

Pour atténuer les conséquences de la présence du crack sur l'espace public, le travail de dialogue et de médiation réalisé sur le terrain par des associations comme "Coordination toxicomanie" est donc plus que jamais essentiel. Il a pour finalité - je crois qu'il est important de le rappeler - de favoriser et d'accompagner les sorties de dépendance.

Dans le 19e arrondissement "Coordination toxicomanie" intervient sur le terrain, va à la rencontre des usagers bien sûr, mais aussi permet un dialogue avec les riverains. L'association mène des actions de médiation avec les commerçants du quartier. Elle rencontre les habitants, les gardiens d'immeuble et elle participe à des réunions publiques, ainsi qu'à la cellule de veille opérationnelle des usagers de drogues de Stalingrad que nous avons souhaité mettre en place.

Ce travail de terrain dans la proximité est pour nous une priorité absolue et une nécessité pour l'amélioration durable de la situation, et je souhaite que l'essentiel des moyens supplémentaires dégagés par cet avenant permette de renforcer très concrètement les interventions de terrain, qui sont celles qui aujourd'hui s'avèrent les plus urgentes.

Je veux évidemment profiter de l'occasion pour saluer et remercier M. Jean-Marie LE GUEN pour son engagement permanent sur ces problématiques extrêmement difficiles et importantes, et pour l'attention bienveillante qu'il réserve aux quartiers qui souffrent de ces situations.

Paris soutient, et continuera de soutenir aussi longtemps que nécessaire, l'action des acteurs de la réduction des risques sur le terrain, comme "Coordination toxicomanie", mais il est clair aussi que le Département de Paris ne pourra suppléer à l'ensemble des carences, conséquence d'importants désengagements de l'Etat, et n'aura de cesse de l'interpeller tant qu'il laissera les territoires seuls face à ces questions.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Donc, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

De quoi parlons-nous ? Nous parlons d'un problème de scène ouverte, comme on dit dans le langage de la lutte contre les toxicomanies. C'est-à-dire que nous parlons d'une situation avérée, quotidienne, permanente, qui a lieu dans un des quartiers de Paris, mais on pourrait parler d'autres quartiers où, avec d'autres formes de drogues, nous nous trouvons confrontés à des situations de ce genre.

M. François DAGNAUD a parfaitement décrit la situation telle qu'elle se passe, notamment du côté de la place Stalingrad. Il a parfaitement décrit la détresse des personnes concernées et aussi évidemment les nuisances tout à fait considérables qui sont celles que subissent certaines populations, mes chers collègues, celles qui sont effectivement dans ces quartiers où, d'une façon volontaire ou moins volontaire, on a relégué une partie de la population.

Monsieur le Président, nous allons, d'une façon très paradoxale, finalement voter. Je dis cela au moment où M. LAMOUR s'en va, et où pourtant il est souvent concerné par ce type de sujets. C'est pourquoi j'aurais bien aimé l'interpeller, s'il avait bien accepté de rester quelques instants, mais non, je n'arriverai pas à le retenir...

(Rires).

Pour lui dire tout simplement que je serais intéressé de connaître la position du groupe U.M.P. sur cette délibération, parce que de fait nous allons renforcer l'action de la gestion sur une scène ouverte, avec l'excellente action de la mission de la "Coordination Toxicomanie", notamment leurs équipes et son directeur, M. Pierre LEYRIT, en prenant acte du fait qu'il existe des zones de scènes ouvertes, pour lesquelles à la fois la Ville engage des moyens bien au-delà de ce qu'est sa mission, mais aussi l'Etat.

Donc, nous sommes de concert à reconnaître qu'il existe des situations tout à fait problématiques, et pour lesquelles nous allons mettre en place des solutions de médiation. Non pas interdire ou réprimer la toxicomanie en l'occurrence, mais tout simplement gérer un phénomène problématique pour les personnes concernées et pour les populations alentour, sans que ceci, semble-t-il, ne pose de problèmes ni à l'Etat, ni - nous en saurons plus dans quelques instants - au groupe U.M.P.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, s'il n'y a pas d'explications de vote...

Non, non, il ne faut pas troubler la sérénité de notre Assemblée à cette heure tardive de l'après-midi.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 141 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 141 G).

2010, DASES 551 G - Signature d'une convention avec l'association "Comité Médical pour les Exilés" (COMEDE) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous restons bien paisibles et nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 551 G. Il s'agit, Monsieur LE GUEN, gardez vos forces, d'une convention avec l'association "Comité médical pour les exilés", la COMEDE, une subvention de 10.000 euros sur laquelle Mme CAPELLE veut vous interroger.

Madame CAPELLE, vous avez la parole.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Monsieur le Président.

Plus qu'interroger, je veux surtout saluer cette délibération, qui va nous permettre d'attribuer une subvention à la COMEDE, cette association d'aide à l'intégration des exilés en France.

Qu'il s'agisse de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'étran-

gers malades ou de mineurs étrangers isolés, ce "Comité médical pour les exilés" travaille depuis 1979 à la promotion de la santé de ces personnes.

C'est la première fois que ce comité demande une subvention pour son centre de santé situé au sein de l'hôpital Bicêtre. Ceci est lié avec l'augmentation des besoins pour la prise en charge médico-psychologique.

La moitié des patients de COMEDE ont été victimes de violences dans leur pays, et un quart soumis à la torture. Ces chiffres sont à rapprocher du durcissement par le Gouvernement des conditions d'accès au statut de demandeur d'asile qui, comme le soulignait lors de notre séance de novembre, ma collègue Mme Marinette BACHE, a augmenté le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat.

D'ailleurs, lors de cette dernière séance, elle avait déposé un vœu, qui avait été voté par la majorité de gauche de ce Conseil, demandant au Gouvernement de revenir sur sa mise en cause de l'A.M.E. Je ne veux pas manquer l'occasion de me satisfaire de la prise de position des sénateurs, qui ont repoussé cette atteinte au libre accès aux soins pour tous, mais aussi à l'honneur de notre pays.

Je veux féliciter le Département de Paris, qui à travers cette subvention et la signature de la convention avec la COMEDE, prend l'exact contre-pied de la droite au pouvoir, en agissant concrètement pour permettre à tous ceux qui vivent sur le sol français d'avoir accès dans des conditions décentes à des soins de qualité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Monsieur LE GUEN, tout est dit ou pratiquement ?

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, ce qui est dit est dit et bien dit, notamment sur le fait que c'est la première fois que nous sommes amenés à subventionner cette action, que ceci se passe dans le cadre évidemment de la restriction du droit d'asile qui fait en sorte que ces personnes n'ont plus le droit à la C.M.U. mais à l'A.M.E., mais que dans le même temps il y a une restriction de l'A.M.E. et là-dessus malheureusement je suis obligé de nuancer les propos un moment optimistes de Mme Liliane CAPELLE parce que le Sénat n'a pas tenu sa position en commission mixte paritaire et les fameux 30 euros seront appliqués.

En quelque sorte, mes chers collègues, c'est toujours intéressé que je verrai le vote du groupe U.M.P., puisque, au même moment où ceux-ci sont en train de diminuer l'action de l'Etat sur l'aide médicale d'Etat, j'imagine que, d'une façon fort compassionnelle et parfaitement hypocrite, ils voteront cette délibération dans un même mouvement, transférant ainsi des charges de l'Etat sur la Ville.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 551 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 551 G).

2010, DASES 567 G - Signature d'une convention avec l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine" (FFSU) pour l'attribution d'une subvention en vue de coordonner et de valoriser les actions visant la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics. Montant : 35.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 567 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine", pour l'attribution d'une subvention de 35.000 euros pour coordonner et valoriser les actions visant à la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, au-delà des catastrophes naturelles, nous sommes tous préoccupés par la montée des autres risques et les menaces encourues par les populations des milieux urbains. Communes et Départements tentent de participer sinon à une éradication difficilement possible de certains de ces risques, au moins à la réduction de quelques fléaux qui, avec la mondialisation et le développement des communications se propagent à grande vitesse.

Ainsi, en est-il du trafic et de la consommation des drogues et, si notre volonté est d'agir dans l'intérêt des Franciliens, et des jeunes surtout, dans les secteurs géographiques qui circonscrivent des populations vulnérables, nous ne devons cependant pas oublier qu'en la matière, la lutte première dépasse le cadre local.

Il faut tout de même parler des sources du fléau. Certes, les cartels de la drogue semblent loin, à la frontière des États-Unis. Comme le dit Mme CLINTON, 25 à 29 milliards de dollars sont générés par l'exploitation de la drogue et les dégâts sont à la mesure de l'importance du système mis en place. Le système est structuré loin de Paris et de sa banlieue mais les ramifications se développent. Les chefs mexicains se retrouvent en Espagne.

Par ailleurs, nous savons aussi que 80 % des substances illicites - il faut, au-delà de la drogue, parler aussi de la contrebande, des trafics d'armes et d'êtres humains - entrent en Europe par des voies connues et la route des Balkans. 120 tonnes d'héroïne consommées en région parisienne ; 100 passeront par cette voie.

Selon le criminologue M. Xavier RAUFER, on peut observer une diffusion croissante de cocaïne dans le sud de l'Europe.

D'après Europol, la quantité de cocaïne importée dans l'Union européenne serait passée de 50 à 300 tonnes en l'espace de six ans, de 2003 à 2009. Nous en voyons les conséquences. D'ailleurs, tout est bon, même le progrès scientifique, pour favoriser la dépendance. Le cannabis a été scientifiquement modifié. Grâce à la manipulation génétique, le taux de toxines THC (Tétra Hydro Cannabitol) est passé de 3 à 4 % dans la plante à l'état naturel à 20 % une fois modifiée et cultivée.

Les conséquences sont graves pour nos sociétés ainsi que pour les toxicomanes dépendants : escroqueries, braquages, absentéisme au travail, naissance d'enfants mal formés suite à la consommation de crack. La liste est longue et, de fait, on doit traiter des problèmes conjoints de délinquance criminelle et de santé publique.

Si ces problèmes sont globaux, s'ils dépassent les responsabilités départementales, la nécessité d'agir par anticipation est d'autant plus importante. L'analyse du terrain montre à l'évidence que, sur les zones géographiques bien ciblées par le "Forum Français pour la Sécurité Urbaine", l'objectif de prévention des conduites à risque est une réponse à cette délinquance.

Le projet de délibération est évocateur. Il met en évidence des vulnérabilités sociales et des conflits de culture qui créent des zones facilitant le commerce de la drogue et, au-delà de l'enrichissement des dealers, le fatal développement de la consommation et le basculement possible dans la criminalité. Les techniques modernes d'investigation sociologique (recherche - action) permettent d'ailleurs de donner des débouchés concrets à l'analyse de la situation.

Le but du F.F.S.U. est de décrire et de mieux comprendre le processus d'entrée dans les trafics et d'en déduire les leviers pertinents pour la prévention.

Je note d'ailleurs l'organisation prochaine par le F.F.S.U. d'un colloque "sécurité et prévention, un équilibre à trouver", qui devrait intéresser tous les élus municipaux chargés de la sécurité ainsi que les correspondants défense qui ont pour mission de sensibiliser les populations et les pouvoirs publics aux questions de sécurité et de défense.

Il nous paraît donc opportun de soutenir par une subvention cette association dont l'action est tout à fait remarquable dans l'intérêt des jeunes Franciliens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

M. LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Mme CHRISTIENNE a dressé une vision géopolitique du problème du trafic de la drogue, qu'il me paraît opportun de rappeler, même si cela pose évidemment des questions non résolues au plan national. Mais c'était important.

Elle rappelle aussi, si j'ai bien compris son intervention, l'importance de mettre en place des politiques de prévention. Effectivement, personne ne peut croire une seconde que, tant que nous n'aurons pas géré le problème de la demande, d'une façon ou d'une autre, nous n'aurons pas des problèmes avec le trafic et avec l'offre. Vous avez bien raison, Madame.

Je veux simplement rappeler, à travers quelques mots, les engagements qui sont ceux de la Ville de Paris et, tout d'abord, le travail très important mis en œuvre par Mao PENINOÛ pour concilier justement les différents usages de la nuit et, dans ces différents usages de la nuit, faire en sorte que nous ayons des interventions de prévention, et de prévention sanitaire. C'est un travail innovant aujourd'hui au sein de la Capitale mais qui nous permettra, je le crois, d'être plus efficaces justement pour essayer de maîtriser cette demande et, en tout cas, de faire progresser la prévention.

Je rappelle très rapidement que nous allons subventionner très largement une enquête sur la connaissance de la consommation de ces produits par les jeunes Parisiens. C'est 54.000 euros pour les fameuses enquêtes Trend et ESCAPAD. C'est également une enquête pour mieux comprendre l'engagement des jeunes dans le trafic, qui est menée en liaison avec l'Etat et avec le Département de la Seine-Saint-Denis, sur lequel nous intervenons aussi une grande journée - d'ailleurs après-demain, le 16 décembre - d'échange sur le sujet. Enfin, une intervention, en rapport avec ce que je disais, de l'action menée par M. Mao PENINOÛ sur la problématique des risques en milieu festif, et notamment le programme que nous développons, le programme "fêtez clair" là-dessus.

Voilà, Madame, les éléments de réponse que je peux vous donner sur les engagements de la Ville, dans le sens que vous souhaitez, en matière de lutte en faveur de la prévention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je donne la parole à M. GAREL, pour une explication de vote, 2 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Je voulais remercier Mme Odette CHRISTIENNE parce que c'est vrai que cette délibération ne nous avait pas sauté aux yeux, mais, après son explication, nous n'allons pas la voter, parce que ce discours de guerre à la drogue qui a échoué aussi bien en France, en Colombie, en Afghanistan ou aux Etats-Unis, il y a un discours complètement archaïque et qui n'a aujourd'hui aucune...

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés)

Mais si, bien sûr !

Bien sûr que si !

Moi, je l'ai reçu comme ça. En tout cas, nous ne voterons pas cette délibération.

M. Mao PENINOÛ. - ... *(Hors micro - inaudible)*.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur PENINOÛ, on reste paisible !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 567 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 567 G).

2010, DASES 568 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) pour l'attribution d'une participation en vue de la réalisation de l'enquête ESCAPAD-Paris et signature d'une nouvelle convention avec ce même organisme. Montant total : 54.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen d'un projet de délibération assez proche : le projet de délibération DASES 568 G. Il s'agit d'une convention passée avec l'Observatoire français des Drogues et Toxicomanies.

L'intervention portait sur les deux ? Donc, nous allons passer au vote de ce projet de délibération pour lequel le débat a déjà eu lieu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 568 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 568 G).

2010, DASES 606 - DFPE 45 G - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon, pour l'attribution de deux subventions pour l'aménagement d'un centre de santé et d'un centre de protection infantile situés 6-6bis rue Clavel (19e). Montant total : 1.261.584 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 606 - DFPE 45 G. C'est une convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour deux subventions pour aménager un centre de santé et un centre de protection infantile à une adresse, 6-6 bis, rue Clavel dans le 19e arrondissement. Le montant total est de 1.261.584 euros.

C'est Mme Léa FILOCHE qui intervient et M. LE GUEN qui répond.

Madame FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il nous est proposé de voter ce soir par ce projet de délibération une subvention assez importante en matière d'amélioration de l'accès aux soins, notamment pour les habitants du Nord-Est parisien.

En effet, dans le cadre des restrictions diverses imposées par les choix du Gouvernement en matière de déremboursement ou encore de non couverture égalitaire sur tous les territoires, il paraît important d'avoir une politique volontariste en matière de santé à Paris.

Il est aujourd'hui convenu que l'âge vieillissant des médecins pratiquant en secteur 1 met en péril la prévention et les soins et que les spécialistes sont de moins en moins accessibles pour un nombre croissant d'habitants.

C'est dans ce contexte que la fondation "Œuvre de la Croix Saint-Simon" exerce -en toute laïcité, bien entendu- une action dans le domaine sanitaire et social, afin d'apporter son aide matérielle et morale à tout ceux qui connaissent des difficultés dues aux maladies, à l'âge, à l'isolement, aux charges de famille ou à l'insuffisance de ressources.

Une partie de ces activités s'exerce au sein d'un bâtiment situé, vous l'avez dit, 6-6 bis rue Clavel, dans mon arrondissement, à savoir un centre de santé, un centre de protection infantile, un centre de planification et d'éducation familiale et deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Ce bâtiment n'est aujourd'hui plus du tout conforme à l'accueil du public, vétuste et inadapté à l'activité de la fondation. Des travaux s'imposent d'urgence.

Le centre de santé verra notamment son offre de soins dentaires, avec ces travaux, augmenter avec huit fauteuils et deux cabinets de chirurgie et, à moyen terme, une garde pédiatrique sera proposée le week-end.

Le centre de protection infantile sera mieux identifié et plus accessible par une entrée desservant les activités petite enfance, communes aux deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Le centre reste implanté au rez-de-chaussée. Sa surface reconfigurée permettra le maintien de son activité importante.

Par ailleurs, un établissement multiaccueil de 40 places supplantera les 25 places actuelles du jardin maternel, tandis que le fonctionnement de la crèche familiale de 60 places est maintenu.

Le coût total de cette opération est estimé à 3.978.372 euros et le plan de financement prévoit une subvention du Département à hauteur d'un million pour le centre de santé et de 246.586 euros pour le centre de protection infantile, soit un total que vous avez évoqué.

Les travaux débutent à la fin de ce mois, d'où l'urgence de cette délibération, et se dérouleront jusqu'en juin 2012.

Je termine. Ces financements vont donc permettre non seulement d'augmenter les capacités mais en plus d'améliorer les conditions d'accueil des usagers de ce centre qui a connu une forte augmentation de la fréquentation en 2009 : 2.977 personnes en janvier contre 4.148 en décembre.

Bien que ni la Ville ni le Département n'aient vocation à pallier le désengagement de l'État en matière d'accès aux soins, il est aussi de notre responsabilité de permettre à chacun, y compris aux plus démunis, de pouvoir accéder à des soins de qualité et dans de bonnes conditions.

C'est l'objectif essentiel de ces délibérations que je vous invite à voter.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Merci, Madame FILOCHE.

Monsieur LE GUEN, je vous donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Cette délibération, très significative, comme l'a souligné Mme Léa FILOCHE, est très emblématique évidemment des problèmes d'accès aux soins dans le quart nord-est parisien et surtout de la volonté de la Ville de Paris de s'inscrire dans une offre croissante en matière d'accès aux soins, notamment dans ces quartiers, ce qui permettrait d'éclairer tout le contexte dans lequel aujourd'hui nous avançons un certain nombre de politiques.

Deuxième élément, très emblématique aussi, ce dossier, il l'est de la très grande fragilité structurelle de certains centres de santé à Paris.

Car, en fait, ce dossier est bien connu du Conseil de Paris. C'est le dossier "enfance et famille" sur lequel, depuis des années, nous nous sommes penchés et pour lequel je pense qu'il y a eu déjà des subventions très significatives engagées.

En fait, la réflexion que nous devons avoir, c'est que la dégradation médicale et financière vont souvent de pair et que le redressement que nous allons aujourd'hui mettre en œuvre se fait sur les deux plans.

Malheureusement, ce centre, je le rappelle, présentait jusqu'à présent de graves carences de gestion, un bâtiment vétuste et effectivement peu accessible, avec un déficit annuel de 700.000 euros pour un budget de 4 millions d'euros.

Il était impossible de continuer en l'état, c'est pourquoi cette association a été contrainte de vendre son patrimoine pour financer son déficit et qu'enfin elle s'est retrouvée placée en redressement judiciaire puis liquidée et cédée par le T.G.I. de Paris aux "Œuvres de la Croix Saint-Simon".

C'était tout à fait emblématique de notre volonté de soutenir et de développer la modernisation de l'offre de soins pour les Parisiens puisque, dès ce moment-là, nous nous sommes portés partie prenante et garants de l'action sanitaire que nous voulions entreprendre.

Nous avons soutenu cette offre de reprise par un gestionnaire sérieux, qui prévoyait le maintien de la quasi-totalité des salariés existants, en engageant également avec eux un programme de développement de leur offre de soins, huit fauteuils dentaires, ce qui permettra une forme d'équilibre, avec un centre d'implantologie, mais aussi un centre de P.M.I. et, vous l'avez souligné, une approche renouvelée en direction de la petite enfance, ce qui est aussi un sujet de santé publique tout à fait majeur dans ce quartier.

La Ville investit massivement, elle verse plus d'1,2 million d'euros pour cette structure et elle tisse un partenariat étroit.

C'est pourquoi, d'ailleurs, cette œuvre a un rôle moteur dans la coordination parisienne des centres de santé, que nous avons mise en place pour le développement, le rayonnement et le renforcement de l'action des centres de santé et l'accès aux soins, notamment dans le Nord-Est parisien puisque, bien évidemment, c'est là que la fragilité de la médecine libérale et des centres de santé existant jusqu'à présent justifie un renforcement puissant de l'action municipale.

Je vous remercie donc de voter cette subvention, qui témoigne plus que toute autre de la volonté réelle de la Ville sur ces sujets.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 606 - DFPE 45 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 606 - DFPE 45 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir du centre CPAM rue de Lagny (20e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 17 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de

gauche et apparentés, relative au centre C.P.A.M. de la rue de Lagny, dans le 20e arrondissement.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - C'est Mme Marinette BACHE qui doit le présenter.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien, alors, Madame Marinette BACHE, avec grand plaisir.

Mme Marinette BACHE. - Partagé, Monsieur le Président.

En effet, la Direction de la C.P.A.M. de Paris a entrepris la réfection de son centre de la rue Lagny.

Depuis, aucune information n'a été donnée aux usagers qui voient la fermeture de ce centre se prolonger et, bien évidemment, ils s'en inquiètent.

Pour dire la vérité, la Mairie du 20e, les élus du 20e arrondissement, échaudés par le précédent qui a concerné la fermeture définitive du centre de la rue Villiers de l'Isle-Adam, rejoignent totalement l'inquiétude des habitants. La Maire a d'ailleurs écrit à la C.P.A.M. sur ce sujet.

Le 20e, et particulièrement le sud de l'arrondissement, eu égard à sa population, a besoin de services de proximité, du maintien de ses services de proximité. Tout ne peut pas se régler par Internet.

La modernisation des services publics, d'ailleurs, ce n'est pas seulement plus de technique, c'est aussi plus d'humain, particulièrement dans ces quartiers populaires.

Pour tout cela, je propose de voter ce vœu qui demande à la C.P.A.M. à la fois un engagement écrit sur la réouverture du centre de la rue Lagny et également d'organiser une réunion d'information.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Monsieur Jean-Marie LE GUEN, quel est le point de vue de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout à fait favorable. Je comprends tout à fait l'émoi de nos collègues du 20e arrondissement.

Indiscutablement, l'accès au droit est une question qui est toujours posée, surtout avec la complication croissante qui est faite, on le rappelait il y a quelques instants, sur les problématiques de C.M.U. et sur les problématiques d'A.M.E.

Il est tout à fait utile, évidemment, que les habitants du 20e arrondissement puissent avoir la garantie d'avoir un accès facilité à leurs droits et notamment à leur droit à l'assurance maladie.

L'Exécutif reprend à son compte le vœu de nos collègues du 20e arrondissement et de Marinette BACHE en particulier.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 54 G).

2010, DASES 390 G - Subvention à l'association "les Amis d'agir ensemble contre le chômage et pour l'abolition du chômage et les exclusions". Montant : 5.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 390 G relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Les amis d'agir ensemble contre le chômage et pour l'abolition du chômage et les exclusions".

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

Cette intervention a deux objectifs. Tout d'abord, et c'est sans doute le plus important, rendre hommage à Claire Villiers, qui était l'une des cofondatrices d'"Agir ensemble contre le chômage", qui était une femme et une militante formidable, qui a été vice-présidente du Conseil régional et qui est décédée la semaine dernière, après avoir lutté, avec grand courage aussi, pendant des années contre un cancer.

Je voulais profiter de cette occasion pour que notre Assemblée lui rende un hommage, je pense, mérité.

Je souhaitais aussi intervenir pour dire que cette subvention de 5.000 euros, qui est beaucoup moins importante que ce que demandait "Agir ensemble contre le chômage", nous semblait faible et nous souhaiterions, si ce n'est cette année mais l'année prochaine, qu'une subvention un peu plus importante soit accordée à cette association qui, malheureusement, a de plus en plus de travail, puisqu'à cause, en particulier, des politiques de ce Gouvernement, le chômage ne fait qu'augmenter.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Mme Claire Villiers était une grande militante et elle a été aussi une excellente adjointe au Conseil régional, donc je m'associe à votre hommage.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je me joins également à l'hommage qui est rendu à Mme Claire Villiers, à la fois pour son action de militante dans les actions de solidarité, mais également pour tout ce qu'elle a fait en direction du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cette subvention de l'Association des "Amis d'agir ensemble contre le chômage", je pense effectivement que M. Sylvain GAREL a raison d'avoir porté l'attention de notre Conseil sur ce projet. Je crois que vous n'ignorez pas les uns et les autres les vicissitudes qu'a connues l'association, qui a été victime de prises de positions et d'actions de l'association nationale "Agir contre le chômage" qui a perturbé un peu et à plusieurs reprises le fonctionnement des services départementaux et, par conséquent, qui ont compliqué un peu les discussions avec cette association locale "Les Amis agir ensemble contre le chômage".

Ce qui est important, c'est vraiment cet engagement de la collectivité parisienne aux côtés des associations de défense

des chômeurs et précaires et, comme vous l'avez souligné, on en a évidemment besoin, donc on a repris contact avec l'association et on travaille à la reprise d'une subvention du Département de Paris.

Je pense qu'on a, à la fois, des dépenses de fonctionnement qui vont être couvertes par cette subvention et à la fois on essaie de voir comment on peut multiplier ces permanences, et on a proposé à l'association plusieurs pistes : à la fois la mutualisation de locaux avec une autre association de chômeurs, mais aussi le recours aux Maisons des associations qui mettent à disposition à la fois des locaux et du matériel informatique.

Pour conclure, je voulais juste dire qu'on a un autre projet de délibération, une convention avec l'association "Chômeurs et précaires de Paris", à ce Conseil général et qu'on a voté aussi en juillet une subvention à l'association Apéis, donc ce sont plus de 50.000 euros que le Conseil de Paris a accordés récemment aux associations de défense des droits des chômeurs et des précaires.

Vraiment, c'est un sujet de préoccupation et un soutien à l'ensemble de ces associations.

Je propose qu'on vote ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 390 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 390 G).

2010, DASES 603 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aurore" (15e), relative à la mise en place de maraudes dans le sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne. Montant : 171.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet DASES 603 G concernant la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Aurore (15e), pour mettre en place des maraudes dans le Sud-Ouest de Paris et le Bois de Boulogne, 171.000 euros.

M. Claude DARGENT interroge Mme TROSTIANSKY et M. MENGUY donnera une explication de vote.

Monsieur DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Président, chers collègues.

Dans le contexte toujours difficile des grands froids et après le décès tragique d'un sans domicile fixe il y a peu de temps, je souhaite rappeler ici l'implication de notre collectivité en matière de solidarité, tout particulièrement en période hivernale, et cela même s'il est toujours souhaitable de faire plus encore, mais la délibération montre ici cette implication.

Alors que la prise en charge des personnes sans abri est de sa compétence, l'État se montre actuellement tellement défaillant que la Ville de Paris doit se substituer à lui pour assu-

rer la solidarité.

C'est dans ce contexte que Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe chargée de la lutte contre l'exclusion, a récemment livré les éléments qui composent le plan hiver 2010-2011.

Cette délibération qui nous est soumise réaffirme le soutien de la collectivité parisienne qui développe de façon significative son intervention en complément, donc, des financements trop faibles de l'État, afin d'améliorer le dispositif d'urgence sociale parisien.

Ainsi, cette délibération propose un soutien financier à l'association "Aurore" dans son activité de mise en place des maraudes dans le sud-ouest de Paris et dans le Bois de Boulogne. Comme nous le savons, ces maraudes permettent d'aller au devant des personnes vivant dans la rue, de manière à leur offrir une prise en charge sanitaire et sociale, voire vitale, indispensable.

Pour faire face au manque chronique de places d'hébergement, la Ville de Paris ouvre des gymnases et des centres d'hébergement provisoires, afin de mettre à l'abri les personnes à la rue en cas de grand froid.

C'est dans ce contexte que les élus de gauche ont souhaité que le 15e arrondissement prenne toute sa part à cette solidarité.

A la suite d'un vœu déposé par le groupe des élus de gauche que je préside au dernier conseil d'arrondissement, le Maire du 15e s'est d'ailleurs trouvé contraint d'ouvrir, quelques jours avant ce Conseil, une salle offrant une quinzaine de places rue Violet, mais l'important, c'est le résultat.

L'inauguration de la Bagagerie Antigél en présence de Mme Anne HIDALGO en octobre dernier résulte également d'une volonté politique importante des élus qui ont accompagné ce projet depuis ses origines.

Plus récemment, le lancement de la campagne des Restos du Cœur, dans le 15e arrondissement également, a constitué une étape importante.

Enfin, cette intervention est également l'occasion pour moi de féliciter tout particulièrement l'association "Aurore", qui fait beaucoup pour notre arrondissement, mais également pour tout Paris, pour la solidarité mais également pour l'accueil des mineurs étrangers isolés rue Alphonse-Bertillon et les femmes victimes de violence.

Dans le 15e, le foyer Vaugirard, également géré par cette association, accueille des travailleurs migrants parisiens.

Enfin, je tiens à remercier ici les habitants et les associations qui œuvrent chaque année pour la solidarité à Paris. Ils jouent un rôle irremplaçable que notre collectivité peut appuyer, et elle le fait largement, mais qu'elle ne pourrait certainement pas remplacer, et je voulais le souligner ici.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, cher Claude, je voulais remercier M. Claude DARGENT de la façon dont il a vraiment

souligné l'implication et l'effort financier de la collectivité parisienne, mais aussi en saluant le travail des associations, pour venir en aide aux plus démunis tout au long de l'année et peut-être de manière particulière pendant cette période hivernale.

Nous avons effectivement un travail important qui est réalisé au niveau des maraudes et le financement de ces maraudes confiées à l'association "Aurore" dans l'Ouest parisien, comme vous l'avez également citée, La Bagagerie, montrent bien notre volonté de rééquilibrer l'action en termes de territoire dans la prise en charge des personnes les plus démunies.

Vous avez évoqué le centre d'hébergement Bertillon qui nous a permis l'an dernier d'héberger 149 mineurs durant près de six mois et nous avons décidé de mettre à nouveau cette année un bâtiment à disposition d'"Aurore" dans le 9^e arrondissement pour héberger à la fois des mineurs et des majeurs. C'est un centre d'hébergement temporaire qui ouvrira dans quelques jours, la semaine prochaine, je pense.

Vous vous souvenez aussi de la suppression par l'État des places d'hébergement pour les jeunes femmes en errance, l'association A.P.A.S.O., en juin dernier, et pour laquelle je m'étais engagée à intervenir auprès du Préfet. Je voulais vous informer que ce centre a pu rouvrir il y a une quinzaine de jours jusqu'au 31 mars. C'est vrai qu'on a besoin de ce centre d'accueil pour jeunes filles ; je les ai rencontrées la semaine dernière et on a vraiment besoin de ce centre d'hébergement pour les accueillir.

On a effectivement des centres d'hébergement pour 550 places et également des gymnases et des salles en mairie, comme vous l'avez réexpliqué.

A ce sujet, c'est vrai, Monsieur DARGENT, que vous réclamiez avec les élus de l'opposition dans le 15^e arrondissement l'ouverture d'un lieu de mise à l'abri dans la mairie, et cela depuis plusieurs années. C'est vrai que le vœu que vous avez déposé en ce sens, devant le Conseil d'arrondissement, n'a pas été vain puisque, pour la première fois cette année, la mairie du 15^e a ouvert cette salle municipale - je voulais vraiment le saluer - qui permet d'accueillir une quinzaine de personnes pendant cette période hivernale.

Enfin, Monsieur DARGENT, vous avez souligné la qualité et la pertinence du travail réalisé par l'association "Aurore", et aussi également dans le centre d'hébergement Suzanne Képès dans le 15^e arrondissement.

Je voulais vraiment dire à quel point ce centre, qui met à l'abri des femmes victimes de violence, fait vraiment un travail tout à fait formidable de prise en charge de tous ces traumatisés qui sont liés à des violences.

On sait vraiment qu'on a des besoins et on intervient de façon tout à fait déterminée auprès de l'État, avec Mme Fatima LALEM évidemment, pour qu'un deuxième établissement de ce type puisse être créé à Paris.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Monsieur MENGUY veut donner une explication de vote. Je lui donne la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Président, il convient sur ces sujets de saluer avant tout l'engagement des bénévoles et des associations qui, au quotidien, s'engagent sans relâche pour apporter une aide élémentaire mais néces-

saire aux plus démunis, à ceux qui sont frappés par un accident de la vie ou par une grande souffrance et une grande misère.

Je crois que ces personnes, lorsqu'on leur vient en aide, finalement se moquent bien de savoir si c'est une aide qui vient de la droite ou de la gauche, et toutes les collectivités publiques qui s'engagent assument leurs responsabilités d'élus, que ce soit la mairie d'arrondissement, la Ville, le Département ou l'État.

Je salue évidemment l'engagement de l'association "Aurore" qui est bien implantée dans notre arrondissement. Il faudra peut-être voir aussi les modalités en termes de besoins complémentaires de locaux.

Mais je regrette, encore une fois, le ton polémique de M. Claude DARGENT, qui semble vouloir agiter le chiffon rouge sur des sujets qui ne le méritent pas. J'en veux pour preuve la question des Restos du Cœur, qui grâce à l'intervention de M. Philippe GOJJON et M. Jean-François LAMOUR, et à l'engagement de Mme Sylvie CEYRAC, l'adjointe au maire du 15^e, ont pu pérenniser leur local dans le 15^e.

Je crois que, toutes et tous ici sur ces bancs, nous devons nous en féliciter, qu'ils soient de droite ou de gauche. Donc, nous voterons ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole, mais soyez brève.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure. - Evidemment, je ne voulais pas revenir par rapport au budget sur l'ensemble des remarques qui viennent d'être faites, je voulais juste donner un chiffre sur l'engagement de l'État et de la Ville sur la lutte contre l'exclusion. Un exemple : sur l'aide alimentaire, qui est de la responsabilité de l'État, la Ville met à contribution 6 millions d'euros par an et l'État, 3 millions d'euros.

C'est juste pour relativiser les propos qui viennent d'être tenus sur un exemple éclairant.

M. Christian SAUTTER, président. - Je pense que cette précision était utile et, vu l'heure, je pense, Monsieur MENGUY, que nous allons passer au vote.

(Brouhaha).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 603 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 603 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement des maraudes d'intervention sociale dans le 11^e.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au financement d'une maraude d'intervention sociale dans le 11^e.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons, toujours en 6^e Commission, examiner les propositions de vœu référencées n° 18 G et n° 19 G dans le fascicule, déposées respective-

ment par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatives au même sujet : le financement des maraudes d'intervention sociale dans le 11e arrondissement.

Je donnerai la parole successivement à M. Philippe DUCLOUX, qui est très concentré et à M. Alain LHOSTIS, puis c'est Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Monsieur DUCLOUX, vous avez la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Toujours concentré, Monsieur le Président, surtout que mon micro fonctionne aujourd'hui, donc c'est très bien.

Le vœu que je vous présente, au nom de M. Patrick BLOCHE, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relatif comme vous l'avez justement dit, Monsieur le Président, au financement du projet d'accueil de nuit de bas seuil porté par le Centre d'action sociale protestant.

Malgré l'implication croissante de la Ville de Paris dans la lutte contre la grande exclusion, celle-ci relève de la compétence de l'Etat. Des équipes de rue ou maraude, en se donnant l'objectif de sortir de la rue des personnes sans domicile fixe, assurent de fait une mission de service public pour le compte de l'Etat.

Malgré les engagements pris par ce dernier, le nombre de places disponibles en Ile-de-France dans des structures d'hébergement pérennes, comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S.) ou les centres d'hébergement de stabilisation (C.H.S.) demeurent insuffisants.

De nombreuses personnes sans domicile fixe refusent, pour des raisons de promiscuité, de sécurité ou liées à leur propre parcours personnel, de se rendre dans des centres d'hébergement d'urgence, même en période de grand froid.

La grande majorité des personnes sans domicile fixe, qui refusent de se rendre dans des centres d'hébergement d'urgence, sont connues des acteurs de terrain, en particulier des équipes de rue ou de maraudes.

Il y a un peu de bruit et c'est un peu...

M. Christian SAUTTER, président. - Vous y avez contribué tout à l'heure, donc un peu d'indulgence pour vos collègues !

(Rires).

M. Philippe DUCLOUX. - Vous avez raison !

Ces équipes de rue ou maraudes ont le plus souvent tissé des liens de confiance avec ces personnes et se disent en capacité de les convaincre de se rendre dans les structures d'accueil de bas seuil moins contraignantes que les centres d'hébergements d'urgence.

La population sans domicile fixe vivant dans le 11e arrondissement et dans les arrondissements limitrophes, et refusant de se rendre dans les centres d'hébergement d'urgence, est importante. La création d'une structure de bas seuil serait selon les acteurs de terrain une réponse pertinente pour permettre d'engager, dans de bonnes conditions, un travail social avec ces personnes.

Le Centre d'action sociale protestant (C.A.S.P.) a proposé, dans le cadre de réunions de travail en mairie du 11e arrondis-

sement, un projet d'accueil de nuit dont l'objectif est justement de permettre à des personnes de renouer des liens sociaux et d'entamer, si possible, un parcours de réinsertion.

Ce projet a suscité l'adhésion des équipes de rue ou maraudes qui viennent en aide aux personnes sans domicile fixe vivant dans le 11e arrondissement ou dans les arrondissements limitrophes.

Le Centre d'action sociale protestant a déposé, avec le soutien de la mairie du 11e arrondissement, une demande de financement auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Considérant que cette demande de financement demeure, à ce jour, sans réponse, alors même qu'elle se justifie pleinement pour les raisons que je viens d'exposer, je vous propose, sur proposition de M. Patrick BLOCHE et des élus socialistes radicaux de gauche et apparentés, que le Maire de Paris fasse toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement pour obtenir de celle-ci le financement de ce projet d'accueil de nuit porté par le Centre d'action sociale protestant.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Je donne maintenant la parole à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Je remplace Mme BIDARD, empêchée professionnellement, mais j'ai un petit doute sur l'ordre des choses, puisque j'ai cru comprendre que mon prédécesseur faisait référence au n° 21 G...

M. Christian SAUTTER, président. - Non, là vous présentez le vœu n° 19 G.

M. Alain LHOSTIS. - Attendez, Monsieur le Président, si vous me le permettez.

J'ai entendu demander de rapporter le vœu relatif au financement du projet d'accueil de nuit bas seuil porté par le Centre d'action social protestant, qui est le n° 21 G.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous verrez avec votre président de groupe. Si vous voulez bien avoir la gentillesse de présenter le vœu n° 19 G.

M. Alain LHOSTIS. - Je vais présenter le vœu n° 19 G mais je préférerais qu'on se comprenne. Apparemment, on se comprend difficilement, ce qui explique peut-être que pour dire la même chose, on ait deux vœux.

Pour les raisons qui viennent d'être rappelées, qui sont un peu similaires, la Ville de Paris et les associations, en accord avec l'Etat qui avait pris la décision de financer en 2009 et 2010 quatre postes de coordinateurs référents, avec comme première mission de réaliser une étude précise permettant d'évaluer le niveau de prise en charge sociale des personnes sans domicile fixe dans chacun des arrondissements parisiens.

Pour le 11e arrondissement, dans lequel une population importante nécessite une prise en charge attestée par le travail des équipes de rue et de maraude, l'association Charonne, qui sur le terrain dispose d'une connaissance fine du territoire du 11e, réalise un travail en direction de celle-ci, mais a un problème car elle est limitée par l'absence de travailleurs sociaux en son sein.

L'équipe de rue de l'association Charonne est très active. Elle a même accepté de s'occuper de l'hébergement provisoire en salle municipale avec l'assentiment de la Ville de Paris, mais aussi de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des personnes vivant dans la rue pendant la période hivernale dure.

Cette association souhaite renouveler et développer un projet de maraude d'intervention sociale et elle demande le financement de quatre postes de travailleurs sociaux, demande qu'elle a déposée auprès des services déconcentrés de l'État auprès de la D.R.I.H.L. Il n'y a pas de réponse, comme pour le dossier qui vient d'être rapporté.

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émettrait le vœu que le Maire de Paris fasse également toutes les démarches auprès de la Préfecture de Paris pour qu'une suite favorable soit donnée à la demande des quatre postes de travailleurs sociaux pour permettre à l'équipe de rue de l'association "Charonne" de développer son projet de maraude d'intervention sociale.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS. Nous verrons le vœu n° 21 G dans un instant.

Pour l'instant, nous sommes sur les vœux n°s 18 et 19 G, et Mme TROSTIANSKY va donner l'avis de l'Exécutif sur ces vœux cousins.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, avant de répondre à ce vœu, je voulais remercier très chaleureusement la mairie du 11e arrondissement qui pour la première année a ouvert une salle municipale pendant la période hivernale, qui permet à 20 personnes de bénéficier d'un lit et d'un repas chaud durant cette période de grands froids que nous traversons actuellement. Nous sommes allés sur place avec M. Patrick BLOCHE rencontrer l'association "Charonne". Il y a à la fois des places pour les hommes et pour les femmes et je pense vraiment que c'est un lieu de proximité, comme l'ont rappelé les élus, et on est vraiment dans un lieu proche des habitudes de vie des personnes qui sont dans la rue.

Cela va vraiment dans le sens de notre politique de proximité et de coordination des acteurs de la précarité.

En fait, c'est un peu une conclusion logique du constat que nous avons présenté lors de la réunion du comité de pilotage stratégique des maraudes qui s'est tenu en novembre dernier à la Préfecture de Paris.

Donc, juste deux mots. En fait, ce bilan des maraudes de Paris a présenté à la fois des chevauchements dans l'offre des maraudes d'intervention et des zones non couvertes, comme celle du 11e arrondissement, qui compte environ 150 personnes sans abri.

Donc, évidemment, on est tout à fait favorable à avancer sur ces maraudes d'intervention.

Je voulais juste rappeler à nouveau que dans un domaine qui est de la compétence de l'État, notre collectivité consacre chaque année 490.000 euros au financement de trois maraudes associatives à la fois dans le Nord et l'Ouest parisien et également dans le bois Vincennes. Notre effort va encore s'intensifier puisque nous avons voté un amendement au budget pour un abondement de 50.000 euros ce matin qui va permettre de financer les maraudes des 11e et 20e arrondissements, et nous attendons évidemment le cofinancement de l'État pour avancer sur ces projets.

Donc, je propose d'apporter un soutien à ces vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Nous allons donc voter successivement sur les deux vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 55 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 56 G).

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 20 G dans le fascicule, déposée par les groupes de la majorité, relative à la situation des exilés qui séjournent dans le 10e arrondissement.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Je serai bref parce que au regard de cette situation des exilés qui résident dans notre arrondissement, ces citoyens temporaires, comme j'aime à les appeler, et qui sont dehors encore en ce moment, et nous irons d'ailleurs avec Mme Olga TROSTIANSKY tout à l'heure sur place, nous avons une grande difficulté sur le fait qu'il y a insuffisance d'accueils de nuit, mais il y a un autre problème, et qui se révèle avec encore plus d'acuité par les grands froids d'aujourd'hui, c'est le fait qu'il n'y a pas de possibilité d'accueil de jour.

Nous avons déjà interpellé à plusieurs reprises le Conseil du 10e arrondissement et le Conseil de Paris, je le rappelle, le Préfet de police, sur le fait que la caserne Château-Landon qui depuis sept ans est désaffectée et qui est en attente de travaux et ceux-ci étant sans arrêt reportés, nous souhaitons que la cour et le rez-de-chaussée de la caserne puissent servir de lieu d'accueil de jour pour les personnes vivant à la rue d'une façon générale, et plus particulièrement les exilés qui séjournent dans notre arrondissement. Avec la possibilité d'envisager de créer une bagagerie, d'y faire la distribution des repas, d'en faire un lieu de repos et de détente, et cela de façon provisoire en attendant le démarrage toujours hypothétique des travaux.

Je regrette d'ailleurs à ce sujet que nous n'ayons pas eu ce vœu en Conseil municipal. Ainsi nous aurions pu entendre le Préfet de police à ce sujet, mais il nous répondra sans doute

ultérieurement ; il ne l'a pas fait jusqu'à présent depuis quelques mois, mais pourquoi pas ?

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Madame TROSTIANSKY, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, rapidement, puisque la situation des exilés présents dans le 10e arrondissement a déjà fait l'objet de nombreuses interventions au Conseil de Paris.

Je voulais rappeler que c'est la responsabilité de l'État de financer des places d'hébergement et d'assurer un accompagnement social et sanitaire adapté.

Il ne s'agit pas seulement de mise à l'abri pendant la période hivernale mais de places d'hébergement pérenne qui respectent le principe de non-remise à la rue.

Cela exige également un renforcement des places de C.A.D.A., qui sont des lieux pour les demandeurs d'asiles en Île-de-France, où il y a vraiment beaucoup de pénurie en la matière.

Au niveau de la collectivité parisienne, on confirme année après année la solidarité avec les exilés, et on va vraiment au-delà de nos obligations légales par le financement du kiosque d'information et d'orientation que nous finançons seuls, sans l'État, et également d'un centre pour mineurs étrangers isolés, boulevard de Strasbourg.

Je voulais en profiter pour dire que le restaurant solidaire que nous avons ouvert en septembre, de la rue de Vellefaux, accueille chaque soir un grand nombre d'exilés, et également qu'il y a un nombre d'exilés important qui dorment dans les gymnases qui sont ouverts par la Ville dans le cadre du plan hivernal.

Peut-être en conclusion, vous dire, Monsieur le Président, que nous avons proposé à l'État une coordination des actions autour des exilés pouvant prendre la forme d'une M.O.U.S. afin d'améliorer leurs conditions de vie, et également s'attardant aussi sur la situation sanitaire. Mais il n'y a pas de résultat aux demandes que nous faisons à l'État à ce propos.

Donc c'est vrai qu'il est particulièrement incompréhensible, tant pour les associations que pour les habitants, de voir un bâtiment comme la caserne Château-Landon, qui reste vide année après année alors que l'on a des dizaines, voire des centaines de personnes qui errent toutes la journée dans les rues, faute de places de structure d'accueil, et c'est la raison pour laquelle je m'associe vraiment pleinement à ce vœu, qui a été voté à l'unanimité dans le 10e arrondissement.

Je pense effectivement que nous allons saisir le Préfet de manière à avoir une réponse formelle par écrit, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je trouve que M. LHOSTIS a eu une bonne idée en déposant aussi ce type vœu au Conseil municipal de façon à pouvoir interroger le Préfet directement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 57 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement du projet d'accueil de nuit "bas seuil" porté par le Centre d'action sociale protestant.

Vœu déposé le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au financement du projet d'accueil de nuit "Bas seuil" (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au couple des propositions de vœu référencées n° 21 G et n° 22 G dans le fascicule, déposées par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatives au financement du projet d'accueil de nuit "Bas seuil" (11e).

M. LHOSTIS avait raison.

M. DUCLOUX a quelque peu anticipé, mais c'est dans son caractère.

Souhaitez-vous représenter le vœu n° 21 G ?

Vous pouvez peut-être le faire rapidement, et je donnerai la parole à M. LHOSTIS, et Mme TROSTIANSKY répondra.

Monsieur DUCLOUX, vous avez la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Président, il faut avoir un temps d'avance dans la vie, c'est important. J'étais un peu perturbé, comme vous disiez, par M. le Président BROSSAT tout à l'heure. J'ai une confusion entre le n° 18 G et le n° 17 G mais M. Alain LHOSTIS a très bien défendu ce double vœu, et je suis très heureux que ces deux vœux aient été votés.

Je voulais, à travers mon propos, dire à Mme Olga TROSTIANSKY, déjà la remercier, puisqu'on a lancé le plan "grand froid" dans le 11e arrondissement. Elle a souligné le fait que la salle de l'avenue Jean-Aicard a été ouverte, et c'est vrai que l'effort conséquent que la Ville mène en lien avec les arrondissements, malheureusement aujourd'hui, est de fait par rapport à une situation qui est de plus en plus dramatique.

Je vous relirai simplement la dernière partie de ce vœu, Monsieur le Président, qui vise à faire en sorte que le Maire de Paris entreprenne toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement pour obtenir, comme je le soulignais tout à l'heure, le financement de ce très beau projet d'accueil de nuit porté par le Centre d'action social protestant.

Je le réitère, je le redis, parce que c'est quelque chose d'important.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Les bonnes actions doivent être soulignées. Merci, Monsieur DUCLOUX.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Dans le 10e, nous anticipons, puisque nous avons trouvé notre point G commun sur le texte pré-

cèdent puisque je le présentais au nom de la majorité de l'arrondissement, mais enfin on se retrouve avec le 11e également, et je crois que ce que vient de rappeler Mme Olga TROSTIANSKY sur la nécessité d'une prise en charge continue des personnes à la rue, et là, on retrouve bien, avec ce lieu de proximité qui serait créé, que l'on appellera de "bas seuil", on l'a vu dans d'autres domaines comme par exemple la prévention des toxicomanies, c'est-à-dire des lieux à proximité de là où se trouvent les personnes en errance.

Evidemment, cette proposition qui est soutenue par la Municipalité du 11e, mais malheureusement, pour l'instant, à laquelle proposition la D.R.I.H.L. n'a pas donné de suite, d'où les deux vœux, qui sont communs au fond, que le Maire de Paris fasse toutes les démarches nécessaires auprès des services déconcentrés de l'Etat pour obtenir le financement de ce projet d'accueil de nuit.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Madame TROSTIANSKY, quel est votre avis sur les vœux n° 21 G et n° 22 G.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, ce qui semble important, c'est tout le soutien que l'on peut apporter aux sans-abri, à la fois le soutien matériel et humain, et faire en sorte que l'on puisse améliorer leur vie quotidienne et aussi jouer un rôle de passerelle vers l'insertion.

Donc, on a 15 E.S.I., des espaces solidarité insertion, que l'on finance pour 3,6 millions d'euros. Ces lieux d'accueil de jour s'adressent aux plus exclus de manière inconditionnelle et l'objectif est de pouvoir, le moment venu, les réorienter vers des dispositifs d'insertion et, objectif principal, les sortir de la rue.

Selon ce que l'on a aussi, c'est la volonté de prendre en compte les questions liées à l'addiction, à la souffrance psychique et au vieillissement et encore une fois peut-être à toutes les conséquences d'une désocialisation qui est prolongée dans la rue.

Ce qui est important, c'est que l'on puisse promouvoir l'innovation sociale, l'expérimentation et que l'on puisse justement avancer sur des expérimentations. Dans cet esprit, ce vœu va dans le sens du renforcement de la complémentarité du dispositif de veille sociale et cela me semble tout à fait essentiel de proposer des lieux d'accueil de proximité la nuit en direction des sans-abri qui peuvent juger, pour diverses raisons, que les centres d'hébergement sont encore trop contraignants ou qui refusent de quitter le quartier où ils ont des habitudes de vie.

Je propose d'adopter ces vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 58 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 59 G).

2010, DASCO 71 G - Subventions à cinq associations et une société coopérative pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 9 collèges parisiens. Montant total : 45.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à la 7e Commission par l'examen du projet de délibération DASCO 71 G relatif à l'attribution de subventions à cinq associations et une société coopérative pour implanter des résidences d'artistes au sein de neuf collèges parisiens. Le montant total est de 45.000 euros.

Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Président, il s'agit plutôt d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui présente un très grand intérêt.

Comme je le soulignais hier après-midi lors du débat budgétaire, l'éducation artistique fait partie des grandes priorités du budget culturel et patrimonial pour 2011, et nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en déplorant un manque de formation des enseignants pour l'éducation artistique par le Rectorat et la suppression de 150.000 postes d'enseignants qui ne pourront qu'impacter sur ce domaine.

Le Département de Paris participe depuis plus de cinq ans au financement de projets éducatifs organisés par les collèges. Entre 2009 et 2010, près de 2.630 collégiens, soit 52 collègues, ont pu bénéficier d'actions culturelles de 16 associations dans leurs établissements. Et le dispositif "L'art pour grandir", développé conjointement par Mmes Colombe BROSSEL, Danièle POURTAUD et M. Christophe GIRARD, entend aller encore plus loin dans la démarche.

L'implantation des résidences d'artistes dans les collèges, je le disais, est particulièrement intéressante. A l'heure d'Internet, il est de notre devoir d'éduquer les enfants à la diversité des cultures, afin qu'ils résistent à l'uniformisation et qu'ils développent leur liberté de penser.

Cette année, pour la première fois à Paris, et suite à l'expérience très réussie de l'installation des "Talens lyriques" au collège Varèse dès 2007, neuf collèges vont accueillir les artistes en résidence.

Les collégiens de ces neuf établissements des 4e, 12e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements verront s'installer en leur sein en 2011 des associations artistiques extrêmement variées, ayant des objectifs divers, allant des arts du cirque ou de la musique classique à la danse.

Ainsi, je préciserai que les jeunes du collège Maurice Utrillo dans le 18e arrondissement auront la chance de découvrir le travail des musiciens d'un orchestre philharmonique avec l'Association des Concerts Padeloup, tandis que ceux du collège Mendès France dans le 20e participeront à la réalisation de

l'album et du spectacle d'un artiste de la chanson française, proposée par l'association "CHROMA/Zébrock".

J'aimerais souligner que le partenariat réussi du collège Varèse du 19e que j'évoquais, avec l'association "Talens lyriques" dont je parlais à l'instant, s'étendra à trois autres collèges en 2011, notamment au collège Modigliani dans le 15e arrondissement à l'initiative de notre collègue M. Gilles ALAYRAC, ainsi que dans le 4e et le 18e, initiant ainsi les jeunes à une culture musicale classique, inspirée des répertoires instrumentaux et vocaux des XVIe et XVIIe siècles.

La musique de chambre et l'opéra de chambre, quant à eux, souvent éloignés des références de nos jeunes, seront abordés dans le 14e, tandis que les élèves du collège Paul Verlaine du 12e arrondissement découvriront le travail du chorégraphe et danseur Juha MARSALO à travers le projet "Open danse".

Enfin, les arts du cirque s'inviteront au collège Honoré de Balzac du 17e arrondissement, avec le projet d'installation d'un chapiteau dans l'enceinte de l'établissement.

Le budget 2011, dont nous parlions hier et que nous venons de voter, prévoit la mise en place de plus de 30 résidences d'artistes dans les milieux scolaires dès l'année 2011-2012, l'objectif étant qu'un quart des collèges parisiens puisse bénéficier d'une résidence d'artistes d'ici la fin de la mandature.

Pour ces raisons, je voulais attirer l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Madame BROSSEL, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - D'abord, un remerciement à Mme Laurence GOLDGRAB qui, en cette heure tardive, est arrivée à nous parler de culture au collège, ce qui est déjà en soi une gageure !

Vous dire que ce programme que nous développons avec M. Christophe GIRARD, avec Mme Danièle POURTAUD, est un programme qui est important d'abord, évidemment, en termes d'accès aux institutions et à la pratique artistique et culturelle, mais également parce qu'il nous semble qu'implanter de cette manière des résidences d'artistes dans des collèges, c'est aussi la meilleure façon, la plus efficace pour le Département de participer à la lutte contre la dévalorisation d'un certain nombre d'établissements scolaires, victimes de l'assouplissement de la carte scolaire qui voit d'un certain nombre d'établissements partir les élèves qui faisaient la mixité sociale et scolaire dans ces collèges et donc travaillaient à la restauration de leur image.

C'est aussi ce que nous pouvons faire, comme élus et comme collectivité locale. C'est pour cela que ce programme sera amplifié l'année prochaine.

Juste un tout petit point d'information pour l'ensemble de nos collègues : on a cette délibération aujourd'hui et nous aurons trois autres projets dès le mois de février, qui ne pouvaient pas être intégrés dans cette délibération. On aura donc 12 résidences sur l'année 2010-2011 :

- une à La Gaîté Lyrique, avec le collège Montgolfier ;

- une à François Dolto, dans le 20e, avec le théâtre de la Marionnette ;

- et puis une sur laquelle on a eu l'occasion d'échanger avec M. Christophe GIRARD, puisqu'elle est financée par le 1 % culturel, à Aimé Césaire, bien sûr, le collège que nous venons d'inaugurer dans le 18e arrondissement.

C'est donc un projet sur les rails et un projet ambitieux pour nous et qui nous semble important dans la période que vit aujourd'hui l'Education nationale et que vivent les collèges parisiens.

Donc, merci d'avoir attiré l'attention sur ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASCO 71 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture du Cours Saint Louis (9e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant la proposition de vœu référencée n° 23 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la fermeture du Cours Saint-Louis, dans le 9e arrondissement.

C'est Mme Laurence DOUVIN qui va le présenter en une minute et M. BRAVO, maire du 9e arrondissement, ajoutera quelques mots.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, le Cours Saint-Louis vient d'annoncer sa fermeture, qui est prévue pour l'année 2012 et il n'est pas en mesure de financer les travaux d'aménagement et de mise aux normes nécessaires, donc l'établissement va être fermé. Il est évident que cette situation va affecter de nombreuses familles dans le 9e et dans le 18e arrondissement, et il va y avoir des difficultés pour ces familles, étant donné que nous savons bien que les inscriptions scolaires sont marquées par des attentes longues dans les établissements.

Nous considérons que le Cours Saint-Louis est un établissement qui est installé depuis 160 ans dans le 9e arrondissement, qu'il en constitue un élément majeur du patrimoine artistique.

C'est pourquoi nous demandons par ce vœu que la Ville et le Département s'engagent à mettre tout en œuvre pour qu'il demeure un établissement scolaire ou un lieu dédié à l'éducation.

Dans le même temps, nous demandons aussi à la Ville et au Département de s'engager à garantir la liberté de choix des familles afin qu'elles puissent replacer leurs enfants, à compter de l'année 2012-2013 dans l'établissement désiré, afin qu'elles ne soient pas géographiquement pénalisées par cette ferme-

ture.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Monsieur BRAVO, Maire du 9e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jacques BRAVO. - Chers collègues, je ne comprends pas très bien ce vœu.

Toute l'équipe municipale du 9e arrondissement se mobilise déjà pour contribuer à résoudre les difficultés des familles et des 600 élèves du Cours Saint-Louis en fédérant le maximum d'initiatives pour y arriver dans le respect de tous nos partenaires.

Je trouve que ce vœu divise plus qu'il ne rassemble. Il est teinté par un double langage politicien, car la fermeture du Cours Saint-Louis n'est pas qu'une question de gros sous, comme j'ai pu le lire ou bien l'entendre.

Mais je veux rester à la fois bref et dans une option très positive, pour conduire aux meilleures solutions dans le respect du choix des familles. Je fais toute confiance à Mme Colombe BROSSEL, l'adjointe du Maire de Paris pour les affaires scolaires, et à la DASCO parce que ce sujet sera compliqué. Il va se dérouler sur deux ans et je pense que nous y arriverons.

Voilà ce que je voulais vous dire simplement sur ce dossier sensible.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BRAVO.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour qu'elle donne l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 23 G.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci.

Je partage l'étonnement de M. Jacques BRAVO. Je ne vous en jette pas du tout la pierre, Madame DOUVIN, je sais que vous lisez un vœu que vous n'avez pas nécessairement rédigé.

Ce vœu n'a aucun rapport, ni avec la réalité ni avec la répartition des compétences légales qui incombent aux uns et aux autres, dans le monde dans lequel nous vivons.

La décision de fermer l'établissement scolaire à la rentrée 2012 a été prise par la congrégation religieuse qui gère cet établissement et par le diocèse.

On en prend acte, évidemment, mais nous ne sommes ni partie prenante ni, de quelconque manière, engagés par cette décision.

Alors, le souci du Département, aujourd'hui, est de pouvoir accueillir les élèves qui souhaitent rejoindre l'enseignement public dans les collèges du 9e, lorsqu'ils résident dans cet arrondissement où lorsqu'ils résident dans le secteur des établissements qui pourraient être concernés puisque, depuis 2004, nous sommes responsables d'établir la sectorisation.

Mai, seul l'État, et en l'espèce le Rectorat, l'Académie de Paris, est responsable de l'affectation des élèves dans les établissements.

Donc nous, Département, avons d'ores et déjà intégré la

fermeture de l'établissement dans les prévisions d'effectifs nécessaires. Quand il s'agira de redéfinir les secteurs de recrutement des collèges, nous aurons intégré l'ensemble des éléments, mais, évidemment, nous ne pouvons, ni la Ville ni le Département, nous engager "à garantir la liberté de choix des familles afin qu'elles puissent replacer leurs enfants (déjà, le concept de "replacer un enfant"... enfin bref, passons) à compter de l'année scolaire 2012-2013 dans l'établissement désiré" puisque, je vous le répète, la décision d'affectation relève uniquement du Rectorat.

Pour toutes ces raisons, évidemment, j'appelle à voter contre ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Une explication de vote de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Rapidement, parce que Mme Colombe BROSSEL a dit des choses avec lesquelles je suis évidemment d'accord. Ce vœu est proprement ahurissant !

Il s'agit du fait que, dans cette affaire, c'est le diocèse qui est en faute, et vous nous demandez à nous, à la Ville et au Département, de mettre la main à la poche et d'intervenir pour permettre à une école privée de continuer à fonctionner.

C'est absolument ahurissant ! C'est ridicule !

J'ai même entendu M. Christophe DECHAVANNE, dans un grand journal du matin, nous expliquer qu'après tout, quelques millions d'euros, pour la Ville de Paris, ce n'était pas grand-chose.

Qu'il paie lui-même, après tout ! Il a largement les moyens de le faire.

Je souhaite que l'on en reste à un principe simple : à école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés.

Je crois qu'ainsi les choses seront très claires et on évitera de tomber dans le ridicule avec ce type de vœu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Une explication de vote de M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Président, on ne peut pas laisser dire des choses comme cela.

Si c'est écrit, lisez-le, plutôt que de constater juste ce qui est écrit.

J'entends bien ce que nos collègues M. BROSSAT et Mme BROSSEL nous disent, mais, enfin, je ne comprends pas.

Quand un vœu de la Gauche demande à ce que la Ville de Paris mette tout en œuvre pour taper sur l'État parce que ceci, parce que cela, dans ces cas-là, vous dites : "Bravo, on va relayer le vœu parce que c'est inadmissible, etc."

Là, vous ne vous posez pas la question de la compétence.

Bizarrement, quand c'est l'inverse, on nous fait un cours de droit des collectivités territoriales en nous disant : "Non, vous comprenez, ce n'est pas de notre compétence alors je vous demande de voter contre".

C'est deux poids, deux mesures. C'est une première incohérence.

Monsieur BROSSAT, lisez bien le vœu, franchement. On demande que la Ville et le Département mettent tout en œuvre.

Il faut faire preuve un peu d'imagination plutôt que de monter sur vos grands chevaux sur la question.

Essayez au moins de concourir à ce que l'éducation soit bien défendue à Paris et que l'on trouve des solutions pour que la Ville et le Département mettent tout en œuvre avec le Rectorat, avec toutes les parties prenantes, mais à deux contradictions face à nous, on va voter le vœu parce que, franchement, on est très étonnés de ce genre de position dogmatique plutôt que constructive.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Le fait que vous votiez le vœu que vous avez déposé ne me paraît pas surprenant.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 23 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DAC 814 G - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention. Montant 2.000.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 814 G. Il s'agit d'une signature avec l'établissement public de coopération culturelle, le "104", dans le 19e arrondissement, d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention.

Vous appréciez le beau français. Il s'agit de 2 millions d'euros.

Il y a deux interventions, celle de Mme Karen TAÏEB et celle de Mme Danielle FOURNIER, puis M. Christophe GIRARD répondra.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président et mes chers collègues.

Il s'agit donc, comme vous venez de le dire, d'attribuer dès le début de l'exercice 2011 un acompte sur la subvention 2011 à l'établissement public de coopération culturelle du "104", soit 2 millions d'euros calculés sur la base de 50 % de la subvention 2010.

L'occasion pour moi de féliciter son nouveau Directeur, M. José Manuel GONÇALVÈS auquel on a confié les clefs du "104", les clefs n'étant pas le mot qui convient car les portes resteront grandes ouvertes. C'est en substance le mot d'ordre du nouveau Directeur.

Bien sûr, également remercier la première équipe de Direction, MM. Frédéric FISBACH et Robert CANTARELLA qui ont imaginé ce haut lieu de culture, qui promettaient l'ouverture, le passage, les convergences, le carrefour... Je me souviens des premières réunions et de leurs idées abondantes et visionnaires.

Hélas, malgré leur volonté et leurs bonnes intentions, le "104" est resté un magnifique écrin imposant, voire intimidant, où le public n'a sans doute pas osé entrer.

Avec José Manuel GONÇALVÈS, les portes seront grandes ouvertes et cela sera écrit à l'entrée.

Une des premières œuvres sera d'ailleurs celle de Pascale-Marthine TAYOU, des enseignes lumineuses de tous les pays avec le mot "Open" accroché du côté de la rue Curial.

"Open", le mot est donc lancé.

C'est l'ouverture avec un grand "O", l'ouverture avec le Manège Carré Sénart de M. François DELAROSIÈRE.

Le "104" ne doit plus ressembler au château de la Belle Culture au Bois Dormant mais vivre et faire vivre un quartier qui en a besoin.

Pas non plus une forteresse, pas de remparts si l'on veut que le public ait envie d'y entrer.

Le "104" doit être ce pourquoi il a été créé, ce pour quoi il a été pensé et devenir le vrai carrefour culturel attendu par le public, les artistes eux-mêmes et je dirai même les élus que nous sommes.

L'idée de M. José Manuel GONÇALVÈS de s'ouvrir aussi aux autres lieux culturels comme le théâtre du Rond-Point ou le théâtre de la Ville est excellente.

Enfin, on peut se féliciter des intentions artistiques mais aussi de la mutualisation des ateliers qui permettra d'accueillir le plus de projets possibles.

Je voudrais enfin remercier M. Christophe GIRARD qui a su réagir et agir et souhaiter bonne chance à M. José Manuel GONÇALVÈS et à toute l'équipe du "104" qui elle est présente depuis le début du projet.

Et, enfin, que 2011 soit l'année du "104".

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je souhaite, à l'occasion de la présentation de ce projet de délibération et de cette convention d'objectifs, évoquer moi aussi les évolutions tout à fait positives de ce lieu culturel, dont nous avons débattu plusieurs fois ici, et qui semble, sous l'impulsion de son nouveau Directeur, on pourrait dire, prendre son envol.

Pour ma part, outre le programme détaillé qu'a présenté Mme Karen TAÏEB, j'ai apprécié aussi que la première action en

avant première de l'ouverture soit une soirée réservée aux voisins, non pas une soirée avec un programme spécial pour les habitants du nord-est parisien, mais une invitation pour ces habitants à découvrir le lieu, sa programmation, ses activités et à se l'approprier, l'appriivoiser, ce qui n'avait pas été le cas auparavant.

Je peux dire que ce lancement a été un vrai succès et que les missions d'intérêt général qui visent au développement culturel en organisant la rencontre des publics avec les œuvres et avec les artistes semblent, pour le coup, vraiment prendre forme et cela doit permettre à ce lieu de participer à la dynamisation de son environnement, à renforcer l'attractivité de ce territoire, en favorisant le développement d'activités économiques nouvelles, ainsi que le prévoit la convention d'objectifs qui accompagne la prévision de subventions.

Pour ma part, je me limiterai donc à une simple interrogation, une question, sur la durée de cette convention qui est d'un an simplement, alors qu'une convention sur plusieurs années semblerait plus judicieuse.

D'ailleurs, je note que le rédacteur, qui était sûrement très malicieux, de cette délibération a écrit "un an" avec un "s", donc peut-être que cela anticipe sur la suite possible.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission. - Merci beaucoup.

Dans l'ordre, à Mme Karen TAÏEB d'abord, pour ce qu'elle vient de dire, qui est très juste, et également Mme Danielle FOURNIER qu'en effet, j'ai croisée vendredi soir, et saluer aussi M. François DAGNAUD, premier adjoint, qui était présent, et j'ai pu, en effet, évaluer par moi-même, ayant été présent vendredi soir, samedi toute la journée et dimanche jusqu'à 20 heures au "104", où des milliers de Parisiens et de Franciliens sont venus découvrir ce lieu tant attendu.

Alors, il est vrai que le nouveau directeur, M. José Manuel GONÇALVÈS, qui est un homme d'expérience, un homme de culture, a su, en très peu de temps, puisqu'il est là depuis un mois, construire une programmation qui relève, en effet, de la rencontre, comme l'a dit Mme Danielle FOURNIER, de l'intérêt général.

La nouvelle programmation à la fois riche, exigeante, généreuse, imaginée par M. GONÇALVÈS et mise en œuvre par toute l'équipe du "104", s'adresse aussi bien aux voisins de l'établissement, à qui la soirée d'ouverture, comme cela vous a été dit par Mme Danielle FOURNIER, était consacrée, où on voyait en effet des familles, des enfants très nombreux, découvrir le beau, découvrir la culture dans son expression la plus sophistiquée mais également la plus ouverte.

À l'entrée de la rue Curial, il y avait là un artiste, M. Johan LORBEER, qui s'est attaqué, suspendu dans l'air, à la façade du "104".

Ensuite, M. Michelangelo PISTOLETTO, grand artiste italien de l'Arte Povera a, quant à lui, fait déambuler petits et

grands dans les méandres de son labyrinthe de carton.

Le Manège Carré Sénart, conçu par le génial M. François DELAROSIÈRE, a investi Aubervilliers où retentissent désormais les cliquetis de ces animaux de bois et de fer, grande parade d'un bestiaire imaginaire où aucun animal n'a été maltraité, Madame FOURNIER.

Sans oublier les concerts de l'Ensemble orchestral de Paris, avec de la musique baroque, une compagnie chorégraphique du Dahomey.

Il était formidable de voir la librairie le Merle Moqueur inondée de livres, en famille ou seul, de découvrir également la Maison des petits avec une file d'attente, les restaurants et cafés bondés de monde.

En coproduction avec le Théâtre du Rond-Point, "La Loi du Marcheur", mise en scène par Eric DIDRY, sur les textes et la pensée de Serge Daney, célèbre critique de cinéma de "Libération" décédé du sida en 1992 et incarné remarquablement par M. Nicolas BOUCHAUD, refusait du public.

M. Michelangelo PISTOLETTO a eu une définition du "104" que j'ai trouvée très appropriée et que je vous livre, en disant qu'il n'y avait jamais d'espace comme celui-là pour la culture dans une ville, qu'il n'en avait jamais rencontré et qu'il l'appelait une "place publique de l'art" ou une "place de l'art public".

Je voulais vous dire tout cela, j'aurais pu dire beaucoup plus de choses encore, mais je vous encourage vraiment à aller visiter le "104" et dire aux cassandres et aux grincheux que, dorénavant, c'est la vie et l'art et la culture dans le 19^e qui ont pris date et rendez-vous pour l'année 2011.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 814 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 814 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech (Conseil d'administration) (R. 33 G) :

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Marie-Chantal BACH.

Conférence du territoire de santé de Paris (R. 34 G) :

Titulaires :

- Mme Olivia POLSKI ;
- Mme Karen TAIEB.

Suppléantes :

- Mme Sylvie WIEVIORKA ;
- Mme Frédérique PIGEON.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 35 G) :

Titulaire :

- Mme Liliane CAPELLE.

Suppléantes :

- Mme Claire DESCREUX ;
- Mme Hawa COULIBALY ;
- Mme Caroline DELIGNY ;
- Mme Valérie LACOUR.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 33 G à R. 35 G).

Modification de la composition de Commissions.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe de la modification des Commissions suivantes :

- M. NAJDOVSKI quitte la 6e Commission et rejoint la 7e Commission, en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 14 décembre 2010 à dix neuf heures trente cinq minutes).

Votes spécifiques.

MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 11 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris et attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 250.000 euros.

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de

CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 12 G - Signature d'un avenant à la convention passée entre le Département de Paris et l'APUR et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011. Montant : 759 000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEES 126 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ecole de la 2e Chance de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 400.000 euros.

Mmes Colombe BROSEL, Claudine BOUYGUES, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEES 127 G - Signature d'une convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 830.000 euros.

MM. Christian SAUTTER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Jean-Bernard BROS, Mme Seybah DAGOMA, MM. Jacques BOUTAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre GABORIAU et Mme Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEES 129 G - Signature d'une convention avec l'association PARIS DEVELOPPEMENT pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.771.250 euros.

M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD et M. Ian BROSSAT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 814 G - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention. Montant 2.000.000 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 602 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) pour l'attribution d'une participation au financement de l'accueil provisoire de mineurs étrangers isolés, rue Alphonse-Bertillon, (15e) pendant l'hiver 2009/2010. Montant : 137.073 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 611 G - Signature d'une convention avec l'association ADECA 75 (Association pour le dépistage des cancers à Paris) (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le projet Côlon géant.- Montant : 10.000 euros.

M. Pierre AIDENBAUM ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 345 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association LICRA (1er) fixant le montant de la subvention du Département pour ses actions parisiennes d'information, d'éducation et de lutte contre le racisme.

Montant : 38.000 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 585 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Aurore (15e) fixant la participation du Département au budget de fonctionnement du centre d'accueil pour femmes victimes de violence (15e). Montant : 280.421 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 603 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Aurore (15e), relative à la mise en place de maraudes dans le sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne. Montant : 171.000 euros.

Mmes Liliane CAPELLE, Lynda ASMANI, M. Jacques BOUTAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, MM. Patrick BLOCHE, Rémi FERAUD, Mmes Claude-Annick TISSOT, Pauline VERON, MM. Philippe DUCLOUX, Jean VUILLERMOZ, Mmes Frédérique CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Colombe BROSSEL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, Virginie DASPET, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Anne-Constance ONGHENA et Halima JEMNI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 317 G - Signature de deux avenants aux conventions passées avec les Missions Locales Paris Centre et Paris Est dans le cadre du fonctionnement de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance. Montant total : 70.000 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 618 G - Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'association Aurore (4e), relative aux modalités de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement du foyer Vaugirard (15e). Montant : 230.639 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 619 G - Fixation du montant des participations allouées par le Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) au titre de l'année 2010. Montant total : 3.646.231 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DUCT 173 G - DASES 583 G - Signature d'un avenant à la convention tripartite passée avec l'association l'Interloque et la Ville de Paris pour l'attribution d'une participation. Montant : 15.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010, DASCO 76 G - Subvention à l'association SOS Racisme-Touche pas à mon Pote (19e) pour une action de lutte

contre les discriminations dans les collèges parisiens. Montant : 15.000 euros.

2010, DASCO 77 G - Dotations complémentaires aux collèges (3e tranche). Montant : 10.624 euros.

2010, DASCO 52 G - Approbation du contenu et des modalités d'attribution de concessions de logement dans des EPLE relevant de la compétence du Département de Paris.

2010, DASCO 59 G - Subventions à diverses associations intervenant en collège dans le cadre de projets éducatifs et signature de conventions avec 2 d'entre elles. Dotations aux collèges pour le financement de 22 projets éducatifs Montant total : 69.978 euros.

2010, DASCO 60 G - Financement de voyages scolaires organisés pour 2010-2011 (2e tranche). Montant total : 211.886 euros.

2010, DASCO 65 G - Signature de l'avenant 2 au marché passé par la RIVP auprès de l'entreprise DUMEZ relatif aux travaux supplémentaires réalisés au lycée-collège Jacques DECOUR (9e).

2010, DASCO 70 G - Fixation des tarifs de restauration dans certains collèges publics, pour l'année 2011.

2010, DASCO 73 G - Dotation pour travaux d'entretien au lycée-collège Henri IV (5e). Montant : 4.700 euros.

2010, DASCO 74 G - Approbation de l'attribution du nom de collège Aimé CESAIRE à l'EPLE situé 22 rue Pajol (ou 2 voie k/18) (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DASES 299 G - Subvention à l'association le PariSolidaire (17e) au titre de 2010. Montant : 10.765 euros.

2010, DASES 303 G - Subvention à l'association Comité de quartier en Faveur du Développement (17e) au titre de 2010 Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 431 G - Subvention à l'association CANOPY (18e), pour son activité auprès des aînés parisiens au titre de 2010. Montant : 3.700 euros.

2010, DASES 461 G - Subvention à l'association Les petits frères des pauvres (11e) pour le projet de commémoration du 65e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 462 G - Subvention à l'association Pour que l'esprit vive (10e) au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 582 G - Subvention à l'association Grands Parrains Paris (3e) au titre de 2010. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 612 G - Signature d'avenants n° 4 aux conventions passées avec les Points Paris Emeraude/Centres Locaux d'Information et de Coordination (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation au titre de l'exercice 2011. Montant total : 1.919.284 euros.

2010, DASES 624 G - Dotation du prix 2010 Les Initiatives de la Bienveillance de la Mairie de Paris. Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 628 G - Signature de conventions avec 12 associations et 3 fondations, gestionnaires de services presta-

taires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale, pour l'attribution de participations. Montant : 2.479.505 euros. Signature d'une convention avec l'association UNA Paris. Montant 100.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010, DASES 485 G - Signature d'une convention avec l'association Oeuvre de Secours aux enfants pour l'attribution d'une subvention en faveur des personnes handicapées et âgées. Montant total : 32.000 euros

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010, DDEEES 76 G - Subvention au fonds de concours T3 ouvert à la RGF de Paris dans le cadre du programme de travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de Commerce de Paris. Montant : 50.000 euros.

2010, DDEEES 129 G - Signature d'une convention avec l'association PARIS DEVELOPPEMENT pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.771.250 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010, DASES 45 G - Signature d'une convention avec l'association LEA POUR SAMY (11e) pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de nouveaux locaux. Montant : 60.000 euros.

2010, DASES 112 G - Signature d'une convention avec l'association AGATE (12e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 124 G - Subvention à l'association Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires, (12e). Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 127 G - Subvention à l'Association pour l'Informatique comme Ressource des déficients visuels (AIR) (9e), formations informatiques destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 128 G - Subvention à l'Association pour l'Informatique comme Ressource des déficients visuels (AIR) (9e), acquisition de matériel informatique adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes. Montant 5.000 euros.

2010, DASES 423 G - Subvention à l'association OMBELLE (2e) pour l'organisation du spectacle (Ce jour du jeudi 11 novembre 1943...). Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 432 G - Subvention à l'association Amicale des Déficients Visuels et Aveugles Réunis pour les Loisirs (20e). Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 433 G - Subvention à l'Association des Elèves Interprètes Français en Langue des Signes Française (AEILSF) (20e). Montant : 1.300 euros.

2010, DASES 435 G - Subvention à l'Association Travail et Handicap dans la Recherche Publique (20). Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 508 G - Signature d'une convention avec l'association Art, Culture, Tourisme Internationaux des Sourds (ACTIS) (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 509 G - Subvention à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e). Montant : 10.000

euros.

2010, DASES 515 G - Subvention à l'association Groupement FNATH, association des accidentés de la vie de la Région Parisienne (11e). Montant : 8.000 euros.

2010, DASES 522 G - Subvention à l'Association des Familles et amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Education et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER) (94 500 CHAMPIGNY SUR MARNE), pour l'organisation d'un séminaire national. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 536 G - Subvention à l'association LA LOVENITA (20e) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 554 G - Subvention à GEM LE PASSAGE (6e) pour l'organisation d'une exposition de peinture et d'un atelier d'écriture. Montant : 900 euros.

2010, DASES 557 G - Signature d'une convention avec l'association AUTISME FRANCE (15e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 630 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Prepsy pour son Service d'Accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010, DASES 487 G - Signature de l'avenant n° 1 à la convention et fixation du montant de la participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de la structure Relais 18 Hébergement gérée par l'association Arc 75 pour ses actions d'insertion pour l'année 2010. Montant : 250.157 euros.

2010, DASES 602 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) pour l'attribution d'une participation au financement de l'accueil provisoire de mineurs étrangers isolés, rue Alphonse-Bertillon, (15e) pendant l'hiver 2009/2010. Montant : 137.073 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DSTI 27 G - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif au maintien en condition opérationnelle de l'application SATIS, à la réalisation d'un service de Help Desk et de maintenance matérielle.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DF 28 G - Modification des modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées à des organismes de logement social de droit privé en M52.

2010, DU 11 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris et attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 250.000 euros.

2010, DU 12 G - Signature d'un avenant à la convention passée entre le Département de Paris et l'APUR et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011. Montant : 759 000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DJS 8 G - Subventions à sept associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs et signature de conven-

tions avec deux d'entre elles. Montant total : 107.484 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010, DASES 560 G - Signature d'une convention avec l'association Foyer Jorbalan. Montant : 22.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010, DASES 67 G - Signature d'une convention avec l'association Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) (10e) pour la réalisation de travaux. Montant : 50.000 euros.

2010, DASES 78 G - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Médecins d'Afrique/Europe (20e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.133 euros.

2010, DASES 79 G - Signature d'une convention avec l'association AIDES pour l'attribution d'une subvention. Montant : 250.000 euros.

2010, DASES 179 G - Subvention à la Fondation Jeunesse Feu Vert (12e) pour soutenir l'insertion professionnelle et prévenir l'engagement de jeunes dans le trafic. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 227 G - Signature d'une convention avec l'association Savoir Apprendre (94 400 VITRY SUR SEINE) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (17e). Montant: 1.200 euros.

2010, DASES 452 G - Signature d'une convention avec l'association D'ici - D'ailleurs (20e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.). Montant : 1.500 euros.

2010, DASES 483 G - Subvention à l'association Santé Charonne (ASC). Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 502 G - Subvention à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si (19e) pour des actions auprès des parisiens confrontés au VIH/SIDA. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 545 G - Subvention à l'association Drogues et Société (94000 Créteil) afin de soutenir l'insertion professionnelle des usagers de drogues par la technique des récits de vie. Montant total : 12.000 euros.

2010, DASES 552 G - Signature d'une convention avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'achat et l'aménagement d'un véhicule. Montant : 24.930 euros.

2010, DASES 563 G - Subvention à "l'Association Française pour la réduction des Risques" (AFR) au titre du financement des troisièmes "Rencontres Nationales de la Réduction des Risques" qui ont eu lieu les 14 et 15 octobre 2010 à Montreuil (93). - Montant : 6.000 euros.

2010, DASES 564 G - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Forum Européen pour la Sécurité Urbaine pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.900 euros.

2010, DASES 565 G - Subvention à l'association Pour Loger (93100 Montreuil) afin de poursuivre une démarche de prévention des conduites addictives et à risques en direction de foyers accueillant des adolescents et jeunes adultes. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 611 G - Signature d'une convention avec

l'association ADECA 75 (Association pour le dépistage des cancers à Paris) (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le projet Côlon géant.- Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 627 G - Subventions attribuées respectivement à 2 associations, le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie et Techno Plus, dans le cadre d'une convention annuelle, afin de soutenir l'Extension du programme "Fêtez Clairs" pour atteindre de nouveaux publics. Montant total : 67.000 euros.

2010, DASES 631 G - Signature d'une convention avec l'association Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie en Ile de France REPOP (15e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 4.890 euros.

2010, DASES 635 G - Signature d'une convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DASES 357 G - Signature d'une convention avec l'association EOLE pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 358 G - Signature d'une convention avec l'association GAEP pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 359 G - Signature d'une convention avec l'association Culture 2+ (18e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DVD 248 G - Signature d'une convention avec la Ville de Paris pour l'aménagement de la porte de Montmartre et de la rue Valléry Radot (18e) au titre du contrat particulier avec la Région Ile de France pour la période 2009-2013. Attribution des subventions correspondantes.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DLH 7 G - Signature d'un avenant n° 14 à la convention conclue le 20 avril 2005 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DPA 12 G - Approbation du principe de restructuration d'une crèche collective et mise en accessibilité d'un centre de PMI, 2, rue de Moussy (4e). Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et le Département de Paris et approbation de la demande de subvention concernant cette opération.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DDEEES 88 G - Signature d'une convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France pour l'attribution d'une subvention et d'une aide financière dans le cadre de son action de soutien des porteurs de projet de création d'activité. Montant total : 731.800 euros

2010, DDEEES 115 G - Approbation et signature de marchés "Passerelles linguistiques vers l'emploi" pour des parisiens

nes bénéficiaires du RSA socle majoré. Montant : 460.015.20 euros.

2010, DDEEES 120 G - Approbation d'un pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique sur le territoire de Paris.

2010, DDEEES 123 G - Signature d'une nouvelle convention avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris et de leurs référents (ou tuteurs).

2010, DDEEES 127 G - Signature d'une convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 830.000 euros.

2010, DDEEES 130 G - Signature de l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi de Paris".

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, DASES 327 G - Subvention à l'association Alphabétisation et Enseignement pour Adultes (ALEA) pour son action de formation sociolinguistique. Montant : 1.500 euros.

2010, DASES 344 G - Signature d'une convention avec l'association Fédération de Paris du Secours populaire français (18e), pour l'attribution d'une subvention pour l'action de ses permanences d'accueil et de solidarité. Montant : 40.000 euros.

2010, DASES 345 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association LICRA (1er) fixant le montant de la subvention du Département pour ses actions parisiennes d'information, d'éducation et de lutte contre le racisme. Montant : 38.000 euros.

2010, DASES 504 G - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association La Chorba (12e) pour la fixation du montant de la participation du Département de Paris au budget de l'activité de distribution de repas au titre de 2010. Montant : 175 000 euros.

2010, DASES 519 G - Subvention à trois associations pour leurs actions globales de lutte contre les exclusions dans des sites de la politique de la ville. Signature de deux conventions annuelles d'objectifs avec l'association Accueil Goutte d'Or. Montant total : 28.500 euros.

2010, DASES 546 G - Subvention à l'association Relais Logement (15e) correspondant au loyer et aux charges des locaux appartenant à la Ville de Paris. Montant : 14. 000 euros.

2010, DASES 584 G - Signature d'une convention avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris (11e) pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité. Montant : 41.400 euros

2010, DASES 585 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Aurore (15e) fixant la participation du Département au budget de fonctionnement du centre d'accueil pour femmes victimes de violence (15e). Montant : 280. 421 euros.

2010, DASES 588 G - Subventions à trois associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 6.500 euros.

2010, DASES 590 G - Subvention à l'association Atouts Cours (18e), pour son action de formation sociolinguistique extensive dans un site de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 592 G - Subvention à l'association Culture 2 + (18e), pour son action de formation sociolinguistique extensive dans un site de la politique de la ville. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 599 G - signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés et le Département de Paris et attribution d'une participation pour le financement d'une action de prévention des expulsions - Montant : 40.000 euros.

2010, DASES 605 G - Subventions à deux associations pour leurs actions de lutte contre les exclusions. Montant total : 9.500 euros.

2010, DASES 614 G - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec les associations France Terre D'Asile (18e) et Emmaüs (1er) pour les dépenses de fonctionnement du Kiosque du 10ème arrondissement qui accueille des personnes migrantes et exilées. Montant total : 358.152 euros.

2010, DASES 615 G - Subvention à l'association L'un est l'autre (19e) pour son action d'aide alimentaire. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 616 G - Signature d'une convention avec l'association Emmaüs (1er) pour la prolongation de la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) mise en oeuvre par l'association en direction des personnes sans domicile fixe du bois de Vincennes. Montant : 112.000 euros.

2010, DASES 618 G - Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'association Aurore (4e), relative aux modalités de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement du foyer Vaugirard (15e). Montant : 230.639 euros.

2010, DASES 619 G - Fixation du montant des participations allouées par le Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) au titre de l'année 2010. Montant total : 3.646.231 euros.

2010, DASES 620 G - Subvention à l'association Mosaïques9 (9e). Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 633 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Emmaüs (1er) pour le fonctionnement de son activité de maraude dans le nord-est parisien (9e, 10e, 18e et 19e arrondissements). Montant total : 468.771 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010, DASES 317 G - Signature de deux avenants aux conventions passées avec les Missions Locales Paris Centre et Paris Est dans le cadre du fonctionnement de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance. Montant total : 70.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010, DAJ 30 G - Communication de la liste de marchés attribués du 16 octobre 2010 au 3 novembre 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre

SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents :

Mme Dominique BERTINOTTI, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Roxane DECORTE, Mme Martine NAMY-CAULIER.

Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2011.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 057 463,70	0,00
10000	Ressources humaines	600 000,00	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	11 092 124,73	0,00
30000	Familles et petite enfance	11 301 113,60	12 000,00
34000	Action sociale, enfance et santé	72 036 800,88	0,00
40000	Affaires culturelles	3 064 258,49	2 202 865,00
50000	Finances (services financiers communs)	9 999 980,00	13 135 441,00
55000	Développement économique et emploi	4 292 741,10	0,00
60000	Urbanisme	533 500,00	0,00
65000	Logement et habitat	1 542 115,17	0,00
80000	Affaires scolaires	167 371 328,58	55 820 478,25
88000	Jeunesse et sports	120 000,00	0,00
	Missions organiques	283 011 426,25	71 170 784,25
90000	Dons et legs	1 447 372,00	275 000,00
90001	Etudes	7 359 874,52	9 426 989,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	38 984 369,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	2 274 712,00	0,00
90004	Opérations sous mandat	73 162 053,08	93 467 148,11
90005	Schéma directeur informatique	12 398 336,51	0,00
90006	Compte foncier	40 299 173,41	1 410 305,00
90010	Subventions d'équipement	915 963 685,96	671 210 463,00
90011	Avances sur marchés	4 954 061,00	4 954 061,00
	Missions transversales	1 096 843 637,48	780 743 966,11
	TOTAL GENERAL	1 379 855 063,73	851 914 750,36

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2)	Total des crédits propres au BP (après vote)
		I	II		III	
DEPENSES TOTALES		290 684 779,00		303 724 974,00	303 724 974,00	303 724 974,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		290 684 779,00		303 724 974,00	303 724 974,00	303 724 974,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors programme et 204)	2 987 526,00		1 398 959,00	1 398 959,00	1 398 959,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES	153 806 548,00		138 806 283,00	138 806 283,00	138 806 283,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	28 754 935,00		3 719 935,00	3 719 935,00	3 719 935,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	34 860 435,00		40 392 098,00	40 392 098,00	40 392 098,00
010	RMI					
018	RSA	360 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES	3 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICNE 2768)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	8 142 775,00		4 545 000,00	4 545 000,00	4 545 000,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 000 000,00		102 600 000,00	102 600 000,00	102 600 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	5 272 560,00		9 702 699,00	9 702 699,00	9 702 699,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
001	Résultat antérieur reporté					
RECETTES TOTALES		290 684 779,00		303 724 974,00	303 724 974,00	303 724 974,00
RECETTES DE L'EXERCICE		290 684 779,00		303 724 974,00	303 724 974,00	303 724 974,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	6 500 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 050 000,00		106 050 000,00	106 050 000,00	106 050 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES(sf 1688)	36 072 219,00		29 127 275,00	29 127 275,00	29 127 275,00
1688	Intérêts courus					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
010	RMI					
018	RSA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sf ICNE 2768)	270 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS					
45	Opérations pour comptes de tiers	16 520 000,00		15 575 000,00	15 575 000,00	15 575 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000 000,00		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000 000,00		110 000 000,00	110 000 000,00	110 000 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	5 272 560,00		9 702 699,00	9 702 699,00	9 702 699,00
024	Produit des cessions d'immobilisations					
1068	Affectation N-1					

(1) Hors restes à réaliser
(2) Portant sur les opérations nouvelles

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	112 100 000,00	7 434 027,00	50 000,00	33 143 053,00	2 220 313,00	5 510 000,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	100 600 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	2 192 865,00		2 114 901,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours		200 000,00				
266	Autres formes de participation	1 000 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	2 000 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				7 662 352,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				55 000,00		
	Equipements départementaux	5 000 000,00	2 315 862,00	50 000,00	15 137 800,00	2 442 274,00	3 482 756,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	310 000,00				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		533 000,00		50 000,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
216	Collections et œuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 500 000,00	685 000,00		400 000,00	107 263,00	440 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000 000,00	1 787 162,00	50 000,00	12 847 800,00	381 380,00	3 049 756,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 226 000,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				1 840 000,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	500 000,00	1 000,00	0,00	1 730 000,00	1 678 039,00	2 020 244,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	500 000,00			8 173 000,00	1 678 039,00	2 020 244,00
	RECETTES	173 627 275,00	2 892 865,00	0,00	26 912 253,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 000 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	8 000 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables				50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	29 127 275,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	2 892 865,00				
231	Immobilisations corporelles en cours				2 087 253,00		
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	97 569 051,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	12 430 949,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				3 055 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
27 942 581,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	100 030 000,00	1 140 000,00	14 095 000,00	303 724 974,00	
								1 000 000,00	020
								100 600 000,00	139
								500 000,00	203
22 581,00								5 830 347,00	231
								200 000,00	232
								1 000 000,00	266
								500 000,00	272
								2 000 000,00	280
								7 662 352,00	455
								55 000,00	458
12 560 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	11 30 000,00	0,00	120 000,00	45 570 992,00	
								810 000,00	203
								583 000,00	205
								5 959,00	208
								47 672,00	216
530 000,00			60 000,00				10 000,00	3 732 263,00	218
16 030 000,00					30 000,00		150 000,00	37 326 098,00	231
								1 226 000,00	232
								1 840 000,00	238
11 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000 000,00	1 140 000,00	13 935 000,00	138 806 283,00	
11 360 000,00					100 000 000,00	1 140 000,00	13 935 000,00	138 806 283,00	204
27 942 581,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	100 030 000,00	0,00	14 095 000,00	303 724 974,00	
								25 000 000,00	021
								8 000 000,00	102
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
								50 000,00	132
								6 000 000,00	133
								29 127 275,00	164
22 581,00								4 415 446,00	203
								2 087 253,00	231
270 000,00								270 000,00	274
								97 569 051,00	280
								12 430 949,00	281
								15 720 000,00	455
								3 055 000,00	458

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	DEPENSES DE L'EXERCICE					
011	Charges à caractère général - avec AE/CP - hors AE/CP	104 293 422,00 104 293 422,00		108 043 982,00 108 043 982,00	108 083 982,00 108 083 982,00	108 083 982,00 108 083 982,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	192 188 910,00		187 885 000,00	187 885 000,00	187 885 000,00
014	Atténuation de produits			982 000 000,00	982 000 000,00	982 000 000,00
015	RMI - avec AE/CP - hors AE/CP	1 200 000,00 1 200 000,00		100 000,00 100 000,00	100 000,00 100 000,00	100 000,00 100 000,00
016	APA - avec AE/CP - hors AE/CP	134 000 000,00 134 000 000,00		138 000 000,00 138 000 000,00	138 000 000,00 138 000 000,00	138 000 000,00 138 000 000,00
017	RSA - avec AE/CP - hors AE/CP	359 600 000,00 359 600 000,00		405 400 000,00 405 400 000,00	405 400 000,00 405 400 000,00	405 400 000,00 405 400 000,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586) - avec AE/CP - hors AE/CP	1 038 296 184,00 1 038 296 184,00		1 055 379 423,00 1 055 379 423,00	1 057 648 075,00 1 057 648 075,00	1 057 648 075,00 1 057 648 075,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 569 900,00		1 578 000,00	1 578 000,00	1 578 000,00
66	Charges financières	115 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 743 000,00		3 755 600,00	3 755 600,00	3 755 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions					
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00		3 500 000,00	2 891 348,00	2 891 348,00
023	Virement à la section d'investissement	50 000 000,00		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	60 000 000,00		110 000 000,00	110 000 000,00	110 000 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 949 506 416,00		3 020 742 005,00	3 022 442 005,00	3 022 442 005,00

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 022 442 005,00

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	RECETTES DE L'EXERCICE					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 123 264,00		690 000,00	690 000,00	690 000,00
713	Variation des stocks					
72	Travaux en régie					
731	Contributions directes	343 000 000,00		1 183 224 780,00	1 183 224 780,00	1 183 224 780,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	500 005 000,00		636 380 277,00	636 380 277,00	636 380 277,00
74	Dotations et participations	658 322 338,00		712 819 648,00	714 519 648,00	714 519 648,00
75	Autres produits de gestion courante	100 055 000,00		103 210 000,00	103 210 000,00	103 210 000,00
013	Atténuations des charges	541 500,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
015	RMI	5 000 000,00		3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00
016	APA	18 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
017	RSA	271 404 314,00		266 402 300,00	266 402 300,00	266 402 300,00
76	Produits financiers	885 000,00		930 000,00	930 000,00	930 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
78	Reprises sur provisions					
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	51 000 000,00		102 600 000,00	102 600 000,00	102 600 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 949 506 416,00		3 020 742 005,00	3 022 442 005,00	3 022 442 005,00

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	+	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	3 022 442 005,00

- (1) Hors restes à réaliser
(2) Portant sur les opérations nouvelles
(3) Report des crédits constatés au compte administratif

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	1 122 491 348,00	42 889 925,00	950 000,00	84 199 721,00	11 041 000,00	55 648 510,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 891 348,00					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 025 000,00		153 040,00	110 000,00	4 200 666,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		100 000,00			48 600,00	868 800,00
613	Locations		1 851 000,00		598 664,00	113 000,00	1 520 199,00
614	Charges locatives et de copropriété		445 000,00		38 080,00		126 691,00
615	Entretien et réparations		1 555 000,00		2 537 565,00	152 000,00	485 348,00
616	Primes d'assurances		570 000,00		6 000,00		
617	Études et recherches	300 000,00	5 000,00		93 600,00		50 000,00
618	Divers		1 600 000,00		17 710,00	6 000,00	41 000,00
621	Personnel extérieur au service		14 100 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		145 350,00		50 000,00		757 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		65 000,00		85 010,00	46 500,00	88 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				62 520,00		
625	Déplacements et missions		8 700,00		78 600,00	500,00	101 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		350 525,00		30 700,00		
628	Divers		739 250,00	950 000,00	245 853,00	7 000,00	490 016,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		89 400,00		769 400,00		551 400,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).				3 379,00	7 400,00	20 804,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		3 730 300,00		28 434 800,00		18 610 000,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		41 900,00		1 018 500,00		1 865 400,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		36 900,00		827 100,00		1 931 200,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 859 100,00		12 304 200,00		8 047 400,00
647	Autres charges sociales		130 300,00		383 300,00		137 000,00
648	Autres charges de personnel		99 000,00		522 700,00		301 700,00
651	Aides à la personne						
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						70 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 911 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		500 000,00		32 174 000,00		
656	Participations				135 000,00	6 450 000,00	7 182 000,00
657	Subventions		4 522 700,00		3 480 000,00	4 100 000,00	8 002 386,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 578 000,00		150 000,00		200 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 731 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	110 000 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	982 000 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transport	Développement économique		
744 941 605,00	3 100 000,00	140 072 600,00	378 400 000,00	6 370 000,00	1 322 410,00	370 712 186,00	60 302 700,00	3 022 442 005,00	
								2 891 348,00	022
								25 000 000,00	023
828 527,00			260 023,00		25 300,00			6 602 556,00	606
46 850 969,00			15 389 189,00			12 600 000,00	934 500,00	76 792 058,00	611
3 262 085,00			1 414 504,00				1 080 000,00	9 839 452,00	613
333 695,00			204 614,00		10 200,00		105 000,00	1 263 280,00	614
714 069,00			153 565,00		13 600,00			5 611 147,00	615
2 000,00								578 000,00	616
590 000,00					225 000,00		40 000,00	1 303 600,00	617
253 300,00			3 948 000,00				3 415 000,00	9 281 010,00	618
								14 100 000,00	621
883 566,00		2 600 000,00	406 500,00					4 842 416,00	622
372 100,00			160 000,00				50 000,00	867 110,00	623
2 403 500,00								2 466 020,00	624
1 117 100,00		10 300,00					300,00	1 316 500,00	625
730 900,00			160 000,00					1 272 125,00	626
8 044 360,00		400 000,00	2 325 000,00				140 000,00	13 341 479,00	628
953 700,00		35 400,00	85 000,00				584 000,00	3 068 300,00	633
55 641,00			7 022,00		35 900,00			130 146,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
28 996 000,00		1 459 900,00	5 778 282,00				45 600,00	87 054 882,00	6411
31 412 800,00								31 412 800,00	6412
630 900,00							10 600,00	3 567 300,00	6413
346 900,00			20 000,00					3 162 100,00	6414
17 979 900,00		527 400,00	1 140 000,00				1 947 300,00	43 805 300,00	645
1 070 600,00		13 700,00					5 261 100,00	6 996 000,00	647
463 500,00		25 900,00	70 000,00				328 800,00	1 811 600,00	648
91 108 787,00	100 000,00	135 000 000,00	322 010 000,00				3 100 000,00	551 318 787,00	651
429 572 000,00								429 642 000,00	652
								5 911 500,00	653
								300 000,00	654
20 330 000,00						353 713 652,00		406 717 652,00	655
52 628 826,00	3 000 000,00		22 333 301,00	6 370 000,00	3 410,00	348 534,00	31 610 000,00	130 061 071,00	656
2 981 280,00			2 035 000,00		1 009 000,00	4 050 000,00	11 645 000,00	41 825 366,00	657
								1 928 000,00	658
								100 000,00	668
15 000,00							15 000,00	15 000,00	671
								2 000 000,00	673
9 600,00			500 000,00					2 240 600,00	678
								110 000 000,00	681
								982 000 000,00	739

Art. (1)	Libelles	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RECETTES	123 330 000,00	2 722 384 005,00	1 500 000,00	6 620 980,00	36 000,00	12 441 020,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		120 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		465 000,00				
708	Autres produits		650 000,00			36 000,00	
731	IMPÔTS LOCAUX		1 183 224 780,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		565 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		54 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles		258 802 300,00				
738	Autres taxes		2 375 277,00		5 000,00		
741	D.G.F.		17 999 298,00				
747	Participations	20 000 000,00	637 156 926,00		3 730 980,00		7 711 020,00
748	Compensations, attributions et autres participations		2 050 424,00		2 885 000,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 220 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						510 000,00
761	Produits de participations	630 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	100 600 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		40 000,00				
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	2 000 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructure s	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
11 510 000,00	3 750 000,00	10 000 000,00	2 600 000,00	0,00	200 000,00	11 170 000,00	16 900 000,00	3 022 442 005,00	
								120 000,00	6419
								465 000,00	645
4 000,00								690 000,00	708
								1 183 224 780,00	731
								565 000 000,00	732
								54 000 000,00	734
								258 802 300,00	735
								2 380 277,00	738
								17 999 298,00	741
17 116 000,00		10 000 000,00	2 600 000,00		200 000,00	8 770 000,00	16 900 000,00	724 184 926,00	747
								4 935 424,00	748
93 905 000,00								98 125 000,00	751
150 000,00								2 150 000,00	752
	3 750 000,00							3 750 000,00	753
25 000,00						2 400 000,00		2 935 000,00	758
								630 000,00	761
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00								110 000,00	771
								100 600 000,00	777
								40 000,00	778
								2 000 000,00	781

Sommaire

Ouverture de la séance.	296	2010, DDEEES 126 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ecole de la 2e Chance de Paris, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 400.000 euros.	321
Adoption de comptes rendus.	296	2010, DDEEES 94 G - DASES 538 G - Signature de conventions relatives à des actions d'insertion progressives par le biais du travail à la carte, dit "premières heures", au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi. Montant total : 600.000 euros.	323
2010, DF 30 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011. <u>Rapport</u> de présentation de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2011. <u>Rapport</u> et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. <u>Etat</u> de la dette, des garanties d'emprunts et des crédits de trésorerie. <u>Rapport</u> sur les contrats d'objectif et de performance.	296	2010, DASES 580 G - Signature d'une convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5. 000 euros.	324
2010, DF 30-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2011.	296	Vœu déposé par l'Exécutif visant à mettre en place un réseau logement seniors.	325
2010, DF 30-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.	299	2010 DASES 287 G - Signature d'une convention avec l'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne (ECGAMVP) (12e) fixant les conditions d'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure. Montant total : 200. 000 euros.	325
2010, DF 31 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2011.	301	2010, DASES 141 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Coordination Toxicomanies" (18e) pour soutenir financièrement ses actions de médiation concernant les problèmes liés aux drogues qu'elle coordonne dans le Nord-Est parisien. Montant total : 267.000 euros.	326
2010, DF-DRH 32 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services du Département de Paris pour 2011.	301	2010, DASES 551 G - Signature d'une convention avec l'association "Comité Médical pour les Exilés" (COMEDE) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros. ...	327
2010, DASES 623 G - DF 35 G - Budget primitif pour 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.	301	2010, DASES 567 G - Signature d'une convention avec l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine" (FFSU) pour l'attribution d'une subvention en vue de coordonner et de valoriser les actions visant la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics. Montant : 35.000 euros.	328
2010, DASES 622 G - DF 36 G - Fixation pour 2011 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.	301	2010, DASES 568 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) pour l'attribution d'une participation en vue de la réalisation de l'enquête ESCAPAD-Paris et signature d'une nouvelle convention avec ce même organisme. Montant total : 54.000 euros.	329
Suspension et reprise de la séance.	301	2010, DASES 606 - DFPE 45 G - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint -Simon, pour l'attribution de deux subventions pour l'aménagement d'un centre de santé et d'un centre de protection infantile situés 6-6bis rue Clavel (19e). Montant total : 1.261.584 euros.	329
2010, SG 8 G - Avis du Département de Paris relatif au projet Arc express et au projet de réseau de transport public du Grand Paris. <u>Vœu</u> déposé par les groupes de la majorité relatif à l'engagement financier de l'Etat au Plan régional de mobilisation pour les transports. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une station "Maison Blanche" sur la ligne de métro 14.	301	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir du centre CPAM rue de Lagny (20e).	330
Suspension et reprise de la séance.	319		
2010, DA 15 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de boissons et de produits de la chocolaterie et de sucre issus ou non du commerce équitable et de produits alimentaires de petite épicerie, issus ou non de l'agriculture biologique, pour l'ensemble des services de la Ville et du Département.	319		
2010, DDEEES 128 G - Signature d'une convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution d'une subvention - Montant : 1.574.000 euros	320		

2010, DASES 390 G - Subvention à l'association "les Amis d'agir ensemble contre le chômage et pour l'abolition du chômage et les exclusions". Montant : 5.000 euros.331

2010, DASES 603 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aurore" (15e), relative à la mise en place de maraudes dans le sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne. Montant : 171.000 euros.332

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement des maraudes d'intervention sociale dans le 11e. Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au financement d'une maraude d'intervention sociale dans le 11e.333

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e.335

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement du projet d'accueil de nuit "bas seuil" porté par le Centre d'action sociale protestant. Vœu déposé le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au financement du projet d'accueil de nuit "Bas seuil" (11e).336

2010, DASCO 71 G - Subventions à cinq associations et une société coopérative pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 9 collèges parisiens. Montant total : 45.000 euros.337

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture du Cours Saint Louis (9e).338

2010, DAC 814 G - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention. Montant 2.000.000 euros.340

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.341

Modification de la composition de Commissions. . . .342

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.342

Clôture de la séance.342

Votes spécifiques.342

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.343

Liste des membres présents.347

Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2011.348

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.352

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*